Septembre 1895 — N° 21 — 2e Année

REVUE MENSUELLE

Religieuse, Politique, Scientifique

FAISANT SUITE A LA PUBLICATION

LE DIABLE AU XIXe SIÈCLE

RÉDACTION ET ADMINISTRATION : 83, Rue de Rennes, PARIS

LES MANIFESTATIONS DIABOLIQUES

DANS

LA VIE DES PÈRES DES DÉSERTS D'ORIENT

Le D. Bataille et Miss Diana Vaughan, par toutes leurs révélations, ont fait de la question du diable une actualité. Les manifestations, racontées par Miss Vaughan, ne sauraient être niées, ni mises en doute : elle croit à l'existence des démons comme à sa propre existence. Tous les Palladistes, qui, pendant assez longtemps, ont assisté à des tenues de Triangle, vous avoueront, s'ils veulent parler, les manifestations de tels et tels démons. Ont-ils été illusionnés ? Quelques-uns, sans doute, et cela dans telles et telles circonstances : tous et toujours, non, car certaines manifestations sont impossibles à l'homme. Celui qui n'a qu'un but : s'instruire, accepte tous les témoignages marqués au coin de la sincérité. Le catholique sait par la foi, que le démon a reçu de Dieu une puissance, qu'il a surtout exercée d'une manière sensible dans les premiers siècles du christianisme : les missionnaires le trouvent encore très actif dans les pays qu'ils évangélisent. Si les contrées, où la religion du Christ est en honneur, semblent plus à l'abri des manifestations diaboliques, c'est parce que, là où la croix a triomphé, le démon est mal à l'aise. Laissons donc aux écrivains rationalistes, matérialistes et autres, leur gros rire et leurs plaisanteries peu spirituelles : en ne voulant à aucun prix des lumières de la foi, ils se condamnent à ignorer toujours ce qui est de son domaine, ils font l'œuvre du diable, dont le plus grand succès a été de se faire nier. Les Palladistes, favorisés de manifestations vraiment diaboliques, se réjouissent de leur bêtise qui les couvre comme d'un manteau protecteur : ils diront à ceux qu'ils veulent initier : « Nous formons une religion particulière, nous n'avons jamais adoré le diable, on en parlait au moyen-âge, son existence est une pure légende ». Si l'adepte comprend qu'on l'a trompé et regarde en arrière, on lui dit : « Quand on est entré chez nous, on n'en sort plus ». Ils ne comprennent pas autrement la liberté. S'il s'agit d'une Palladiste, on ne s'en tient pas là : les menaces et les voies de fait suivent de près. La démoralisation commence lentement leur œuvre, mais, grâce aux profanations, le Palladiste arrive rapidement à une impiété qui étonne. Extérieurement, il est un homme correct, mais, en tenue de Triangle, il se dédommage de la contrainte qu'il s'impose dans le monde profane, en se livrant aux propos et aux blasphèmes les plus révoltants. Ainsi dégradé, aura-t-il la force de reconquérir sa liberté, de remonter une pente profonde descendue souvent à regret ? Quelques âmes bien trempées l'ont fait, non pas seules, mais aidées puissamment par Dieu et son Église, dont les prières contrarient si fort l'action du démon. D'autres le feront encore, car, si le mauvais exemple est contagieux, le bon a une puissance aussi dans ces milieux pervertis. On a souvent cherché la jouissance seule, acceptant l'impiété palladique par lâcheté : les plaisirs, dont on s'enivre dans les Triangles, ne peuvent satisfaire longtemps, font place au regret, au remords et au repentir, si un bon exemple vient rallumer l'étincelle de foi qui subsiste peut-être encore dans cette intelligence dépravée. Les S∴ Palladistes, qui abandonnent ou tentent d'abandonner les Triangles, sont nombreuses : beaucoup de tentatives, quelques succès dépendant de circonstances diverses, telles sont les connaissances que m'ont values des renseignements certains sur le Palladisme. Rien n'est impossible à l'homme aidé par Dieu quand il se livre avec franchise et sait obéir à ceux que Jésus-Christ a établis comme conseillers sur la terre. Après avoir étudi

avec soin, dans les ouvrages concernant le Palladisme, les manifestations diaboliques, j'ai parcouru, la plume à la main, les Vies des Pères des Déserts d'Orient, d'Eugène Veuillot, glanant çà et là tout ce qui pouvait éclairer la question de l'intervention diabolique. Ce sont ces notes, classées sous des titres, que je présente à vos lecteurs de la *Revue Mensuelle*, comptant payer ainsi une dette de reconnaissance.

SOMMAIRE : 1° **La doctrine Luciférienne est celle de Manès.**

2° **Pouvoir du démon :** Existence d'anges bons et d'anges mauvais attestée par saint Antoine. Leur conduite envers lui. — Le pouvoir des démons a été surtout battu en brèche par la diffusion du christianisme. — Différents moyens employés dans l'exercice de ce pouvoir : 1 : *Il agit en maître dans certains pays* qu'il considère comme lui appartenant. — Succession de prodiges opérés à l'occasion de l'arrivée de solitaires dans une île où était un temple au démon. — Les démons en lutte contre un solitaire qui a choisi comme résidence un temple leur appartenant. — Les démons soutiennent une lutte plus violente encore contre saint Sabas. 2 : *Action du démon sur les éléments* : Navire retenu au rivage. — Construction d'une maison empêchée. 3 : *Action du démon sur les animaux :* Animal donnant tous les signes de la possession. 4 : *Action du démon sur le corps de l'homme :* Paralysie de la langue et maladie gagnant la bouche tout entière. — Action du démon permise par Dieu pour combattre la tiédeur, pour punir la moquerie, le mensonge et le parjure. — La faculté visuelle enlevée pour un temps. — Il trouble l'ouïe et fait entendre des bruits sans fondement. — Possession punissant un acte d'avarice. — Pustules, ulcères. 5 : *Pouvoir du démon allant jusqu'à frapper l'homme :* Coups de massue assénés sur les reins, dont les suites durent un an. — Coups rendant impossible tout service du corps ; guérison miraculeuse prompte. — Soufflet suivi de neuf heures d'évanouissement et de paralysie. 6 : *Le démon ose enfin s'attaquer à l'intelligence de l'homme* : Ange de lumière. — Fausse le discernement.

3° **Pouvoir des saints sur le démon** Ils le chassent; exemple de Paphnuce. — La présence de saint Pacôme rend le démon muet. — Démons attachés à la porte pour avoir voulu forcer la demeure de saint Théodore. — Démon terrassé. — Démon chassé par un saint, même à distance. — Cadavres de saints chassant le démon. — But de la lutte. — Démon manifestant sa mauvaise humeur en ne répondant qu'au nom de Dieu.

4° **Caractère du démon manifesté par la lutte.** Caractère *violent* : Lutte contre les saints : Antoine, Pacôme, Euphrasie, Gara, Abraham, Nil, Siméon, Hilarion. — Caractère *blasphémateur, fauteur d'hérésies, moqueur, haineux, menteur :* Il prend la figure d'un prêtre. — Il se donne comme étant Jésus-Christ. — On l'oblige à dire la vérité. — Il menace de calomnier; il calomnie. — On l'oblige à publier les crimes qu'il a fait commettre. — Il est estimé menteur.

5° **Caractère de ses apparitions.** 1 : Il emprunte la forme humaine celle des animaux sauvages de toute espèce, en particulier celle du serpent et celle du lion. — 2 : Il emprunte des formes monstrueuses : celle du centaure et la forme humaine hideuse.

6° **Tentations diverses.** 1. Contre la *foi :* incrédules punis. — 2. Contre l'*espérance* : tentation de découragement. — Il déclare ne pouvoir rien contre saint Pacôme, mais attend sa mort pour détruire son œuvre. — Il exagère le temps de la lutte pour lasser. — Il suggère que la damnation arrivera malgré les privations. — Il pousse au désespoir. — 3. Contre la *charité :* insultes à Euloge qui la faisait. — 4. Contre la vertu de *religion* : Il calomnie le prêtre qui apporte la sainte communion pour que Marc en soit privé. — Il cherche à empêcher de prier, par le bruit, par les dissensions. — 5. Il excite l'*orgueil :* Tentative insensée faite par un solitaire, et punie par Dieu. — Tentation semblable à celle de Notre-Seigneur. — Le démon pousse à une pratique excessive de la règle pour enorgueillir. — 6. Il excite la *vanité* : en portant à des actes de charité — par la louange — en faisant connaître les solitaires aux hommes. — 7. Il est vaincu par l'*humilité :* Le démon vante l'humilité de saint Macaire — c'est la vertu la plus puissante contre lui. — 8. Il pousse à l'*impatience :* Saint Pacôme ne peut se faire comprendre par ses serviteurs — il se sert dans ce but des souffrances physiques. — 9. Il pousse à la *lâcheté :* Il fait aimer l'inconstance, l'instabilité — volonté de saint Pambon mise à une épreuve ridicule. — 10. Il combat l'*amour de la solitude :* Tentation de la quitter par dégoût — Jean fait un miracle pour ne pas interrompre sa solitude. — Colère du démon qui n'a pas réussi avec Obédien. — Le démon fait pécher la nièce de saint Abraham pour rompre sa solitude.

I. — LA DOCTRINE PALLADISTE.

Le dogme fondamental des Palladistes est l'enseignement même de Manès, l'hérésiarque, qui suppose à l'origine des êtres égaux, deux

dieux incréés, vivants, opposés l'un à l'autre, l'un bon, qu'il appelle lumière, esprit, l'autre mauvais, qu'il nomme ténèbres, matière. Le Manichéisme survécut à son inventeur et se perpétua sous différentes formes. Saint Paul, ermite, né dans la Thébaïde, en 228 ou 229, recevant la visite de saint Antoine, lui pose cette question : « Se trouve-t-il encore des hommes aveuglés au point d'adorer les démons ? » Dans tous les siècles, le démon a cherché à se faire adorer. « Au XIIIe siècle, dit un historien, il y eut des Lucifériens qui poussèrent si loin les erreurs gnostico-manichéennes qu'ils adoraient le chef des anges rebelles comme Dieu. » Les Palladistes modernes, quels que soient leurs jugements personnels sur ce point, ne sont que leurs continuateurs. Ces remarques faites, parlons.

II. — DU POUVOIR DES DÉMONS.

Saint Antoine atteste l'existence d'anges bons et d'anges mauvais, et nous décrit ainsi leur conduite à l'égard des solitaires et envers lui. Dieu, qui n'a rien fait de mauvais, avait créé bons les démons : c'est par leur faute qu'ils ont perdu perfections célestes et bonheur. Ils n'ont qu'un désir, empêcher les chrétiens de mériter les places dont les ont dépossédés leur orgueil et leur révolte. Dieu nous aidera à connaître leur nature et les moyens de les terrasser ; mais distinguons d'abord les bons anges des mauvais. Les premiers, en se manifestant, n'apportent aucun trouble : « Ils ne contestent, ni ne crient, dit saint Mathieu, et on n'entend point leurs voix. » Leur présence est si douce et si tranquille, qu'elle remplit soudain l'âme de joie, de contentement et de confiance, car le Seigneur est avec eux. La présence des mauvais anges, au contraire, a pour effet immédiat de provoquer le trouble de l'esprit. Ils viennent avec bruit et cris, comme des jeunes gens mal disciplinés, avec tumulte, comme des larrons : ils portent la crainte dans l'âme, le trouble et la confusion dans les pensées, la tristesse sur le visage et donnent le dégoût de la vie solitaire. Plus ils voient les hommes étonnés, plus ils leur présentent de fantômes, afin d'augmenter leur terreur et triompher d'eux en leur demandant de les adorer, comme l'ont fait les païens.

Comment se conduisit saint Antoine avec des ennemis qu'il connaissait si bien ? J'ai, dit-il, maudit au nom du Seigneur les démons me disant que j'étais un saint. Je répondais à leurs prédictions sur le débordement du Nil : « De quoi vous mêlez-vous ? » Ils m'ont environné comme des troupes de soldats armés, ils ont rempli de serpents et de bêtes sauvages le lieu où je demeurais : par la prière, je rendais inutiles tous leurs efforts. Ils m'abordèrent un jour, avec une grande lumière en disant : « Nous venons, Antoine, pour t'éclairer. » Je fermai les yeux et la lumière s'éteignit. Dans une autre circonstance, ils vinrent chantant des psaumes et parlant de l'Ecriture Sainte : je demeurai comme un sourd qui n'entend rien. Un jour, tandis qu'ils ébranlaient tout mon monastère, je priai Dieu afin que mon âme fut calme. Ils revinrent, à quelque temps de là, en battant des mains, en sifflant et en sautant. Ils pleurèrent et se plaignirent d'avoir perdu toute force quand j'eus invoqué Dieu. L'un d'eux, apparaissant d'une grandeur démesurée, me dit avec impudence : « Je suis la force et la providence de Dieu, je te ferai telle faveur que tu voudras. » Proférant le nom de Jésus-Christ, je lui crachai au visage. Pendant un jeûne, il se présenta à moi sous l'habit d'un solitaire, et m'offrant la figure d'un pain : « Mange, dit-il, et donne quelque relâche à tes travaux excessifs : tu es un homme comme les autres et tu succomberas si tu continues ces grandes austérités. » Il m'a souvent présenté des apparences d'or, me demandant seulement de le toucher et de le regarder. Mon refus le remplissait de dépit. Il m'a souvent couvert de plaies, et les démons s'entrefrappaient les uns les autres quand je leur disais : « Rien ne saurait me séparer de l'amour de Jésus-Christ. »

Comme nous le prouvent la doctrine et surtout la conduite de saint Antoine, le démon fut tout-puissant contre lui, et pour s'opposer à son action, il fallait l'énergique volonté de saint Antoine et la grâce de Dieu. Mais son pouvoir a peu à peu diminué sous l'influence du christianisme. L'abbé Sérène, qui habitait le désert de Scété, disait à l'abbé Germain, parlant de son époque : « Les démons n'ont pas aujourd'hui la même force qu'ils avaient autrefois dans le premier établissement des anachorètes, lorsqu'il n'y avait encore que peu de solitaires dans le désert ; car ils étaient alors si furieux qu'il n'y avait que très peu de personnes, et très avancées en âge et en vertu, qui pussent supporter les maux qu'ils leur faisaient dans la solitude. Dans les monastères mêmes, ils faisaient tant de désordres et de violences, et attaquaient si souvent les religieux d'une manière toute visible, qu'ils n'osaient dormir tous ensemble durant la nuit ; mais, lorsque les uns prenaient un peu de sommeil, les autres continuaient la veille, sans interrompre ou la prière, ou la lecture, ou le chant des psaumes. L'assurance où nous vivons aujourd'hui, ne saurait s'expliquer autrement que par la grâce et la vertu de la croix, ou notre négligence qui rend les démons plus lents à nous attaquer, parce qu'ils comptent sur notre relâchement pour nous surprendre et nous vaincre plus aisément. »

Voici en quels termes ce même abbé Sérène

expose les différents moyens employés par le démon pour accomplir son œuvre en ce monde. Les uns se contentent d'effrayer les hommes par des terreurs paniques ; les autres, plus cruels, tourmentent impitoyablement les corps des possédés ; d'autres remplissent leur cœur d'une vanité ridicule, et d'autres leur inspirent non seulement le mensonge, mais les portent encore au blasphème. Il déclare avoir été lui-même témoin de cela, et avoir entendu de ses propres oreilles le démon confesser qu'il s'était servi de la bouche d'Arius et d'Eunomius pour publier par eux les impiétés et les sacrilèges de leur hérésie.

Nous ne saurions mettre en doute le pouvoir du démon, il nous importe avant tout d'étudier ses manifestations.

A. Le démon atteste son pouvoir *en agissant en maître* dans certains pays, qu'il considère comme lui appartenant. Nous donnerons, comme premier témoignage, une succession de prodiges opérés à l'occasion de l'arrivée de solitaires dans une île où était un temple consacré au démon. Le nom de Jésus-Christ était inconnu dans une île d'Egypte, et les démons y avaient un temple très ancien, souverainement respecté des insulaires, et un sacrificateur qui n'était pas moins révéré que leurs idoles. Les esprits de ténèbres, sentant l'approche d'une barque qui portait des solitaires, témoignèrent sensiblement un trouble et une frayeur extraordinaires, et l'un deux entrant, dans le le corps de la fille du sacrificateur, l'agita d'une si étrange manière qu'elle courait partout, grinçant, jetant de l'écume par la bouche, se roulant par terre et poussant des cris qui allaient jusqu'au ciel. Ce tragique spectacle attira quantité de monde après elle, lorsque, tout à coup, on la vit enlevée dans les airs, au grand étonnement des spectateurs, qui n'étaient pas moins effrayés que surpris. Elle fut portée jusqu'au lieu où les saints ne faisaient que d'aborder. Là, se jetant à leurs pieds et le démon parlant par sa bouche, elle s'écria : « Oh! que votre puissance est terrible, serviteurs de Jésus-Christ ! Faut-il que vous veniez nous chasser d'un lieu où nous sommes depuis si longtemps? Nous nous y étions cachés, après avoir été bannis de partout, et nous nous flattions d'être à couvert de vos traits dans cette petite île, où demeurant inconnus à cause des marais d'alentour, nous laissions le reste du monde en repos, et voilà que, par votre arrivée, nous perdons le seul asile qui nous restait. Vous avez été envoyés pour nous chasser, nous nous retirons donc, y étant contraints par la force de votre vertu. Prenez possession des terres et des peuples que vous prétendez vous appartenir. » Les solitaires chassèrent le démon du corps de cette fille ; il l'abandonna bientôt, mais ce fut en l'agitant avec tant de violence qu'il la laissa étendue par terre comme morte. Les saints la relevèrent et la rendirent à son père parfaitement saine de corps et d'esprit.

Voici un second fait, qui montre davantage la colère du démon, quand on le contrarie. Il y avait en Syrie un temple, que les idolâtres du pays avaient consacré aux démons (1) : ils les révéraient par des cérémonies sacrilèges, moins pour leur rendre hommage que pour adoucir leur cruauté, car ils faisaient mille maux, non seulement aux hommes des environs et à tous les passants, mais encore à tous les bestiaux dont ils se servaient pour tendre des pièges à leurs maîtres. Saint Tholelée s'étant fixé près de là, les malins esprits le regardèrent comme un ennemi qui les venait chasser et lui déclarèrent la guerre. Par sa foi, le saint les obligea à lui céder la place. Ils déchargèrent leur fureur sur les arbres de la montagne et arrachèrent en un moment 500 figuiers ou oliviers. Quelque temps après, réunis en grand nombre, ils firent paraître des torches allumées et poussèrent des cris horribles pour l'effrayer. Il répondit à ce vacarme par le mépris et ils s'enfuirent couverts de honte.

Nous les retrouvons encore en lutte contre un solitaire qui a choisi comme résidence un temple leur appartenant. Les démons lui apparurent et lui dirent : « Sors de ce lieu qui nous appartient ». Il disputa avec eux, au lieu de prier, ce qui faillit le perdre. Comme il avait mis dans ce temple ses branches de palmier pour travailler, les esprits malins les prirent et les dispersèrent çà et là. Le solitaire les ayant ramassées, les démons le saisirent et le jetèrent de force hors du temple. Alors, s'accrochant d'une main à la porte, il les éloigna en disant : « Seigneur Jésus, venez à mon secours. » Tant il est vrai que le meilleur moyen de les chasser est la prière.

Ils soutiennent une lutte plus violente encore contre saint Sabas. La montagne de Castel était infestée par les mauvais esprits, et personne n'osait en approcher. Saint Sabas vint y passer le temps du Carême. Les démons, honteux et irrités de se voir bravés dans cet asile, firent un vacarme horrible pour l'obliger à se retirer. Déjà, par faiblesse humaine, il éprouvait des sentiments de terreur ; mais Dieu, ranimant son courage, lui inspira la confiance au signe de la croix. Dès lors, il méprisa tous leurs bruits et tous leurs prestiges. Les malins esprits s'enfuirent tous ensemble sous la figure de corbeaux poussant des cris épouvantables et lui cédèrent la place pour toujours. Des bergers effrayés dirent : « Assurément, il faut que des serviteurs de Dieu soient venus s'établir à Castel, puisque les démons fuient avec tant de

(1) La superstition des idolâtres avait également dédié un temple au démon sur le sommet de la montagne de Corcyre.

bruit et de précipitation. » Ils s'y rendirent et trouvèrent le saint, à qui ils racontèrent ce qu'ils avaient vu.

Aux actions il ajoute encore les menaces. Saint Daniel Stylite, s'étant retiré dans un vieux temple d'idoles infesté par les malins esprits et connu par tous comme tel, entendit durant trois nuits des menaces terribles, accompagnées de grands bruits pour mieux l'épouvanter. Ils cessèrent pendant quelque temps de lui faire des insultes, puis revinrent de nouveau et menacèrent de le jeter dans la mer. Sa constance seule en triompha et les obligea à disparaître.

B. Dans deux circonstances nous le voyons *exercer une action extraordinaire sur les éléments*. Un vieillard, nommé Jean, avait un grand empire sur les démons, et il en était la terreur. Or, un patron, qui depuis deux semaines avait employé inutilement une grande quantité d'ouvriers pour lancer à l'eau un navire récemment construit, parce qu'on l'avait arrêté par des charmes magiques, lui demanda de prier. Il se prosterna, fit trois fois le signe de la croix sur le navire, et le nautonnier lança sans peine son bateau sur les flots.

Le démon, témoin d'ouvrages faits contre lui, parce qu'ils devaient servir à la gloire de Dieu, entreprit de les détruire et donna de si terribles secousses à un corps de logis destiné aux malades, qu'il fut impossible de continuer tout travail. Saint Siméon donna à un de ses disciples une verge, pour frapper là où le démon se manifestait, et lui ordonner de partir. Le démon s'enfuit honteusement en faisant un grand bruit.

C. Le démon *a prouvé son pouvoir sur les animaux* par une possession fort curieuse : nous la donnons ici quoique bien d'autres faits semblables à celui-ci aient été placés sous d'autres titres. Le démon, qui s'était emparé d'un chameau, le rendit si furieux qu'on ne pouvait le voir, ni entendre ses hurlements sans en être effrayé. Débarrassé de ses liens sur l'ordre d'Hilarion : « Je ne te crains pas, esprit malin, lui dit le saint, quoique tu sois caché sous un animal si énorme : car la force n'est pas plus à craindre dans ce chameau que dans un petit renard. » Le chameau vint sur lui avec fureur, mais pour tomber à ses pieds à son approche ; le démon s'était retiré. Le saint déclara aux assistants que Dieu permettait aux démons de s'attaquer, à défaut des personnes, aux animaux, pour nous punir ou nous instruire.

D. Le démon *a souvent exercé sa puissance sur le corps de l'homme*. — Voyant que sainte Synclétique résistait toujours courageusement à ses efforts, l'esprit du mal voulut s'en venger sur sa langue, pensant qu'il viendrait plus aisément à bout de détourner ses compagnes du salut quand elles seraient privées des leçons qu'elle leur donnait : mais il fut trompé dans son attente, car l'exemple de sa patience leur servit autant d'instruction que ses paroles auraient pu le faire. Sa constance admirable, qu'elles voyaient de leurs propres yeux, ne les persuada pas moins à pratiquer la vertu que ce qu'elles en avaient appris par leurs oreilles. Elle sentit peu après une si vive douleur de dents que la gencive en fut aussitôt infestée. L'humeur âcre qui la causait se répandit ensuite sur la mâchoire, et, comme un feu volage, elle se communiqua aux parties voisines, en sorte qu'au bout de quarante jours les os furent découverts et consumés en moins de deux mois. La gangrène se manifesta sur les autres chairs qui furent percées et enfin elle lui dévora la bouche : ce qui causa avec la pourriture une infection si difficile à supporter, que les personnes qui la servaient avaient presque autant à souffrir qu'elle. Elle vécut trois mois dans cet état sans sommeil ni nourriture.

Le démon paralyse pour un temps la faculté visuelle. Il ne cessait d'obséder saint Siméon Stylite pour l'obliger à abandonner ses exercices extraordinaires de pénitence, et il tenta de faire à force ouverte ce qu'il n'avait pu gagner en indisposant les religieux contre lui. Il apparut au saint en oraison, couvert d'un brouillard noir et horrible par lequel il frappa ses yeux si vivement qu'il en perdit la vue. Après un séjour de quarante jours dans un sépulcre, une lumière céleste éclaira le lieu et le saint vit aussi clair qu'auparavant.

Il trouble l'ouïe de saint Maron, et lui fait entendre des bruits sans fondement. Dans la nuit, tandis qu'il priait, il perçut le bruit d'un chariot et d'un nombreux cortège. Le saint lui dit : « Jusques à quand, malheureux esprit, useras-tu de tous ces artifices et oseras-tu mépriser la bonté de Dieu? » En se retirant, le démon le poussa comme s'il l'eût voulu renverser par terre.

Il produit des pustules et des ulcères. Le démon, ayant reçu permission de frapper saint Siméon dans le corps, celui-ci sentit tout à coup au pied gauche une douleur plus vive que de coutume, laquelle, augmentant par degrés, son pied fut tout à coup couvert de pustules, qui se crevèrent dans la nuit et firent voir, dès le matin, un ulcère si horrible qu'il en tombait quantité de vers. L'infection était telle que personne ne pouvait plus monter jusqu'au milieu de la colonne. Il souffrit ce mal durant neuf mois, après lesquels un jeune homme lui apparut. « Déposez, dit-il, toute crainte et toute tristesse : le mal que le démon vous a causé va cesser et vous aurez la consolation d'avoir triomphé de sa malice

et d'avoir mérité une couronne dans le ciel. » Son mal disparut ensuite entièrement.

Dieu permet cette action du démon sur ses saints pour leur donner des occasions de mérite. Pour délivrer Stagyre de la tiédeur, il livra son corps au démon. Pendant sa prière, le malin esprit le saisit et le terrassa. On le vit, en même temps, jeter de l'écume par la bouche, faire des contorsions effroyables, pousser des cris confus et horribles, et donner d'autres marques de la présence du démon : après quoi il demeura longtemps immobile et sans sentiment. La nuit suivante, il lui apparut un sanglier tout couvert de boue, qui se jeta plusieurs fois sur lui. Depuis ce temps-là, Stagyre, souvent attaqué, se livra à la pratique de toutes les vertus. Saint Jean Chrysostôme écrivit, pour sa consolation, les trois livres de la Providence. Dieu, par cette croix, exerça sa patience pendant bien des années, le soutenant par sa grâce durant une si longue épreuve : exemple frappant, dit saint Chrysostôme, de ce que Dieu fait souffrir aux saints pour augmenter leur récompense et pour donner une juste terreur aux méchants.

La possession punit la moquerie. Un cuisinier, se trouvant à Héliopolis avec son maître qui était malade, les servantes vinrent à parler du pouvoir que les solitaires d'Antioche avaient sur les démons. Ces filles, pour se réjouir, voulurent contrefaire les démoniaques et les furieuses : le cuisinier se couvrit d'une peau de brebis et fit semblant de les exorciser. Le démon, s'emparant sur le champ de son corps, changea les ris en désolation. On le conduisit devant saint Pierre de Galatie, et l'esprit mauvais, à la prière du saint, l'abandonna.

Dans une circonstance, la possession se produit pour châtier le mensonge et le parjure. La fille d'un pêcheur refusa de vendre du poisson à saint Siméon, disant, contre la vérité, qu'elle n'en avait point, et ajoutant impunément le serment au mensonge. Dieu lui fit sentir bientôt la peine de son péché, car le démon entra dans son corps, et on la vit paraître, tout à coup, au milieu de la place, les cheveux épars, les habits déchirés, poussant des cris effroyables et implorant le secours de Siméon. Le saint lui dit qu'elle était possédée pour avoir pris Dieu à témoin d'un mensonge et la délivra par ses prières.

Nous la voyons enfin se produire pour punir un acte d'avarice. Le peuple voulant faire à saint Ephrem de belles funérailles, celui-ci s'y opposa menaçant tous ceux qui iraient contre ses intentions : tout devait être donné aux pauvres. Un homme riche, qui avait apporté une belle étoffe pour ensevelir son corps, apprenant ces dons obligatoires, garda son présent. Il fut dans le moment possédé du démon qui le fit tomber et rouler à terre aux pieds de son lit, en écumant et en jetant de grands cris. Il ne fut guéri par les prières du saint qu'après avoir publiquement confessé sa faute.

E. *Le démon va jusqu'à frapper l'homme.* Par sa charité, Moïse anima de fureur contre lui le démon, qui ne se contenta pas alors de l'attaquer dans l'imagination, mais, tandis qu'il était penché sur un puits pour emplir une cruche, il lui donna sur les reins un si rude coup de massue, qu'il tomba comme mort sur la place, sans connaissance, sans sentiment, sans même qu'il pût savoir qui l'avait frappé. Il fut malade un an entier, et saint Isidore, par ses prières, le délivra des obsessions du démon. Il s'établit si solidement dans les plus éminentes vertus, qu'il acquit un grand empire sur les esprits malins, qui lui adressaient mille imprécations et s'avouaient vaincus : « Nous ne pouvons plus rien contre toi, car quand nous voulons te jeter dans le désespoir, tu te relèves ; quand nous voulons te tenter de vanité, tu t'humilies de telle sorte qu'aucun de nous ne peut approcher de toi. »

Les démons battirent, une fois, l'abbé Piammon si cruellement qu'il ne pouvait ni se tenir debout, ni même se remuer, et il fut dans cet état le reste de la semaine. Le dimanche étant venu, et devant célébrer la sainte Messe, il dit au frère de le porter à l'autel, où, priant par terre sans pouvoir se soutenir, un ange lui apparut, lui tendit la main et le releva : il fut désormais plus fort et plus sain qu'auparavant.

Un prêtre, expliquant la Sainte Ecriture au peuple, se trouva tout à coup environné d'une espèce de brouillard: c'était le démon, qui avait ainsi fasciné ses yeux, et qui lui donna en même temps un si terrible soufflet, qu'il en fut renversé et demeura sans parole et sans mouvement. On le transporta hors de l'église, dans une maison voisine, où il fut neuf heures sans donner aucun signe de vie; après quoi il commença à se reconnaître mais il demeura paralytique. Dieu fit connaître à saint Siméon la visite de ce prêtre, qui voulait recourir à sa puissance. Le saint envoya de l'eau bénite au malade, arrêté dans un village, avec ces paroles : « Déposez votre lit dans l'Église au nom de Jésus-Christ, et soyez guéri : vous étiez obligé de vous faire porter sur les bras des autres, désormais vous n'aurez besoin du secours de personne. » La guérison s'opéra dès la première aspersion. Le prêtre, par reconnaissance, étant allé auprès de saint Siméon, apprit ce qui suit : « Dieu vous fera plus de grâces que vous n'avez reçu de mal de la part du démon, qui s'est servi de deux de ses émissaires pour vous affliger. Le mal qu'ils vous ont causé va tomber sur eux, et vous le

verrez à votre retour, car ils viendront à votre rencontre pour vous demander pardon. Usez de miséricorde, aspergez-les de cette eau et de cette poussière, et ils seront guéris! » Les deux méchants hommes, qui, par des opérations magiques, avaient causé sa paralysie, étaient cruellement tourmentés par le démon, mais leur guérison s'opéra comme le saint l'avait dit.

Saint Auxent avait souffert de grands combats de la part des démons, sur le Mont Oxie; il en essuya d'autres dans sa nouvelle demeure. Ils lui apparurent une nuit en grand nombre, sous différentes formes, toutes capables de lui causer de la terreur, s'il eût été moins aguerri contre eux. Ils faisaient autour de lui des bruits épouvantables et ils le battirent cruellement . Le saint les chassa par la prière.

F Non content de nuire à l'homme dans son corps, le démon ne craint *pas de s'attaquer à son intelligence*. Il se transforme en ange de lumière; c'est saint Paul lui-même qui en avertit les Corinthiens, dans sa première épître. Il s'applique plus encore à fausser le discernement. Un solitaire, nommé Héron, ayant voulu s'obstiner à faire des jeûnes excessifs, fut enfin trompé par le démon, qui lui fit croire qu'il était parvenu à une assez haute perfection, pour n'avoir plus besoin des avis des hommes et n'être pas obligé de leur obéir: Dieu seul devait être son guide. Il fut si bien trompé et demeura si inflexible dans son erreur, qu'il ne la reconnut pas même à la mort.

Deux autres, retirés au désert, résolurent d'y demeurer sans prendre d'autre nourriture que celle qu'il plairait à Dieu de leur envoyer: pressés par la faim, l'un d'eux accepta quelques pains et échappa à la mort; l'autre, méprisant, avec opiniâtreté, cette nourriture qui lui venait de la main des hommes, aima mieux mourir que l'accepter.

Un autre, trompé par des prestiges, se laissa si fort abuser, que cet esprit de ténèbres, déguisé sous la forme d'un ange de lumière, lui ayant proposé de sacrifier son fils, bien loin d'ouvrir les yeux par discernement sur ce commandement énorme, se disposait à obéir, si son fils ne s'était enfui.

Un autre enfin se laissa tellement tromper par les rêveries et les fausses révélations du démon, qu'il embrassa la religion juive et se fit circoncire.

III. — POUVOIR DES SAINTS SUR LE DÉMON.

Dans le chapitre précédent, nous avons constaté l'action du démon contre l'homme, assisté à beaucoup de défaites et de rares victoires; considérons maintenant les caractères de cette lutte. Les solitaires, en combattant contre l'esprit du mal, délivrent des villes, des bourgs et d'autres lieux, de l'erreur et du péché, et travaillent, non pour satisfaire leur ambition, mais pour procurer la gloire de Dieu: tel était l'avis de saint Jean Chrysostôme. Dans cette lutte les saints ne comptaient que sur Dieu. A l'occasion d'une possession, saint Pierre de Galatie demanda au démon « qui lui avait donné cette puissance sur une créature qui était l'ouvrage de Dieu? » le malin esprit refusa de répondre. Plein de confiance en sa prière, il ajouta: « Ce n'est pas Pierre, dit-il, mais le Dieu de Pierre de Galatie, qui te commande de parler: réponds donc puisque tu ne saurais résister à sa puissance. » Le démon se mit à crier: « Je demeure sur le mont Amane, d'où j'ai vu cet homme boire de l'eau de la fontaine, qui est sur le chemin, et je suis entré dans son corps. — Sors-en donc, répliqua le saint, par le commandement que t'en fait celui qui a été attaché sur une croix pour la rédemption du monde. » Il obéit à l'instant à cet ordre.

Les saints l'ont souvent chassé. Nous lisons dans le Martyrologe (11 septembre) que Paphnuce, disciple de saint Antoine, avait reçu le don des miracles et chassait les démons par sa parole.

Dieu accorda à saint Paul le Simple le don des miracles et surtout une grâce si puissante pour chasser toutes sortes de démons des corps des possédés, qu'il faisait des prodiges plus merveilleux et même en plus grand nombre que saint Antoine, qui lui adressait les malades qu'il ne pouvait guérir lui-même.

Hélen conduit un jour un jeune religieux au désert. Durant la nuit, les démons l'environnent, et, après l'avoir tourmenté par de mauvaises pensées, font mine de se jeter sur lui comme pour le tuer. Le religieux s'enfuit: Hélen le ramène dans sa caverne autour de laquelle il fait un sillon avec le doigt sur le sable, et défend aux démons au nom de Jésus-Christ, de passer jamais ces bornes. Le jeune solitaire vécut désormais en repos et en assurance.

Un officier des gardes de l'empereur Constance, qui était tourmenté d'un démon l'agitant depuis son enfance, le faisant gémir et grincer des dents toutes les nuits vint trouver Hilarion qui le délivra.

Nous serons plus convaincus encore, quand nous aurons entendu les plaintes qui accompagnent son expulsion. Maximien, patriarche d'Antioche, par son influence, provoqua ces insultes: « Malheureux que je suis! Que n'ai-je pas à souffrir de ce vieillard décrépit? Ne te suffisait-il pas de m'avoir enlevé 30.000 Sarrasins, et d'avoir aussi gagné à Jésus-Christ les habitants d'Héliopolis, qui étaient tous à

moi ? Voilà que tu me ravis encore celle sur qui je fondais toutes mes plus grandes espérances. Pourrai-je souffrir plus longtemps les peines que tu me cause à jamais ? Maudit soit le jour de ta naissance, puisque tu ne vis que pour me faire une cruelle guerre. »

Un jeune homme, possédé du démon, s'écrie : « O Hilarion, serviteur de Dieu, que ne nous laisses-tu en repos au moins sur mer ! Donne-moi seulement le temps d'arriver à terre, de crainte que je ne sois forcé de rentrer d'ici dans les abîmes. » Le Saint répondit : « Si Dieu le permet, demeure : mais s'il te chasse, ne t'en prends point à un pécheur et à un mendiant. » Le possédé fut délivré.

La présence de saint Pacôme suffit à faire taire le démon. Il avait été élevé dans les superstitions de l'idolâtrie, mais des signes non équivoques et miraculeux permirent de penser qu'il en serait un jour le grand ennemi. Outre que son estomac ne pouvait retenir le vin offert aux idoles, un jour qu'on le mena à un temple, où on allait offrir des sacrifices, sa présence suffit pour rendre muet le démon, qui parlait ordinairement par la bouche de l'idole ; ce que le prêtre attribua, selon ses préjugés, à la haine de ses dieux contre le jeune Pacôme, et ordonna qu'on le fît sortir, comme un objet qui leur était odieux.

Les démons éprouvèrent d'une manière bien humiliante pour des esprits superbes la force des oraisons de l'abbé Théodore, solitaire de Pherme. Deux approchèrent un jour de sa cellule, apparemment sous des figures sensibles, dans le dessein d'y entrer et de lui causer du trouble : mais ce parfait solitaire s'adressa au Seigneur, et aussitôt ces esprits fantastiques se trouvèrent si bien liés à la porte qu'ils n'en purent bouger. Un troisième survint, et, se croyant plus puissant que les autres, fit des efforts pour entrer ; mais il se trouva aussitôt lié comme eux. Leur ressource fut de s'avouer vaincus et de conjurer Théodore de leur rendre la liberté. « Allez-vous-en, » leur dit-il, et ils sortirent couverts de honte et de confusion.

Orion était possédé d'une légion de démons. Echappant à ceux qui le conduisaient, il courut droit à Saint Hilarion, le surprit par derrière et l'éleva en l'air comme s'il eût voulu l'étouffer entre ses bras, ou le briser contre terre. Le saint le prit par les cheveux, le coucha à terre et dit à la troupe des démons : « Souffrez, malheureux esprits, souffrez les tourments que vous avez mérités. » Le possédé demanda d'être délivré, on entendit sortir de sa bouche diverses voix confuses, les démons s'étaient retirés.

Ce pouvoir des saints sur les démons s'exerçait même à distance. Tandis que saint Marcien, par humilité, se défendait de faire un miracle, Dieu l'opéra pour lui, le démon criant à haute voix par la bouche d'une possédée, que la vertu de Marcien le contraignait à sortir. Quatre journées de marche séparaient le saint de la victime.

Un jeune homme, possédé d'un malin esprit qui le tourmentait cruellement, prononçait souvent le nom d'Euthyme. Il lui fut amené, mais, à mesure qu'il avançait, le démon, qui sentait la vertu du saint, le poussait à fuir jusqu'à ce que, étant mené de force, ce mauvais hôte lui causa une violente secousse lorsqu'ils furent plus près du saint, et sortit de son corps avec ce dernier effort de sa fureur.

Citons, en terminant, deux cas de démons s'évanouissant, grâce à la vertu attachée aux cadavres mêmes des saints. Etienne, habitant d'Alexandrie, possédé du démon, n'avait pas été délivré par saint Théodose, bien qu'il eût grande confiance en lui. Quand il le vit mort, il perdit toute espérance et fut inconsolable. Dans cet état de désolation, il se jeta sur le cercueil du saint et embrassa ses précieuses reliques, protestant qu'il aimait mieux qu'on l'ensevelît avec lui que de vivre avec l'hôte qui le faisait tant souffrir. Le démon l'arracha d'auprès du corps du Saint, le renversa par terre comme s'il eût voulu le mettre en pièces, pour faire voir à tous les assistants quelle est sa fureur contre les hommes, et qu'une force supérieure peut seule l'obliger à abandonner sa victime : il sortit enfin le laissant dans une parfaite santé.

Dieu voulut relever la pompe funèbre de saint Siméon par un prodige. Un énergumène que le démon avait rendu sourd et muet, et qui avait l'esprit tout à fait aliéné, était retiré depuis plusieurs années dans un sépulcre voisin. Les passants l'entendaient rugir constamment et n'osaient en approcher. Le chariot arrivé à cet endroit, fut arrêté par une main invisible, et une lumière céleste éclaira l'esprit de ce malheureux, qui courut de toutes ses forces au chariot et se trouva guéri dans le moment même où il le toucha. Jusqu'ici nous avons surtout appris à connaître les deux adversaires, démons et saints, et les histoires racontées nous ont suffisamment fait connaître leur puissance réciproque et les armes employées dans la lutte. Toutefois, le démon ennemi du salut de tous, mais ne pouvant pas recourir aussi souvent qu'il le voudrait aujourd'hui aux moyens violents, mérite d'être étudié davantage : nous parlerons de son caractère, tel que la lutte le manifeste, de ses apparitions, des tentations diverses dans lesquelles il cherche à nous faire tomber.

IV. — CARACTÈRE DU DÉMON.

A. Il se montre surtout *violent*. Le démon déclare à saint Antoine une guerre si cruelle et si opiniâtre, qu'on ne peut sans étonnement en entendre le détail. Il lui inspire le regret du monde, lui reproche l'abandon de sa sœur placée dans un monastère de vierges, lui représente les difficultés de la vertu, le tourmente par de violentes tentations, par la vaine gloire, prend la figure d'un enfant aussi noir qu'est son esprit, et enfin se jette aux pieds de saint Antoine s'avouant vaincu. Antoine remercie Dieu et déclare au démon que la figure qu'il prenait montrait en même temps sa laideur et sa faiblesse et qu'il n'aurait pas désormais grand sujet de le craindre. Ces paroles du Psalmiste : « Le Seigneur est ma force ; je mépriserai tous mes ennemis », firent disparaître le fantôme.

Le désir d'une plus grande retraite lui fait choisir pour demeure un sépulcre dans lequel il s'enferme. Les démons l'y attaquent à force ouverte, le battent une nuit si cruellement, qu'un ami, chargé de l'approvisionner, étant venu le lendemain, le trouve évanoui et le porte comme mort dans l'église du village. Ayant peu à peu repris ses esprits, il se fait reporter à son sépulcre. Son intrépidité allume leur fureur, ils l'investissent sous différentes figures de lions, de tigres, de serpents et autres animaux sauvages, s'élancent contre lui comme pour le dévorer, lui font même plusieurs plaies. Antoine, admirable de patience, leur reproche leur faiblesse : « Si vous pouviez, leur disait-il, quelque chose contre moi, un seul d'entre vous suffirait pour me terrasser : mais Dieu vous a liés. En vain vous assemblez-vous en si grand nombre pour m'effrayer : il ne faut point de meilleure preuve de votre impuissance que la forme d'animaux sans raison que vous prenez. Si Dieu vous a donné le pouvoir de me nuire, que ne le faites-vous? Et s'il ne vous l'a pas donné, pourquoi vous épuisez-vous en vains efforts? Le signe de la croix et la foi que j'ai en mon Seigneur sont pour moi un rempart inébranlable. » Il lève les yeux au ciel, appelant Jésus-Christ à son secours, le comble de la grotte ou sépulcre s'entr'ouve, tous les esprits de ténèbres disparaissent, il est guéri en un instant de ses blessures. Antoine avait alors trente-cinq ans.

Des obstacles nombreux contrarièrent les projets de saint Pacôme. Les démons ne cessèrent de lui tendre des pièges, et renouvelèrent contre lui la sanglante guerre qu'ils avaient si cruellement déclarée au grand saint Antoine. Tantôt les malins esprits tâchaient de l'effrayer par des fantômes horribles ; tantôt ils faisaient devant lui mille gestes ridicules pour le porter à rire. D'autres fois, pour le tenter de vanité, ils l'attendaient en grand nombre, lorsqu'il revenait de la prière, et, se rangeant autour de lui ainsi que des satellites qui accompagnent un prince, ils se disaient les uns aux autres : « Faites place, faites place à l'homme de Dieu. » Une nuit, ils donnèrent une si violente secousse à sa cellule, qu'il semblait qu'elle allait crouler et l'écraser sous ses ruines. Sa constance les rendit plus furieux : ils déchargèrent leur rage sur son corps par des coups redoublés, qui lui causèrent des douleurs extrêmes : ils le firent plusieurs fois, et pendant des nuits entières, mais la foi de saint Pacôme n'en fut que plus vive.

Le démon, toujours attentif à traverser les progrès des saintes âmes, commença par la tentation de l'esprit pour arrêter ceux de sainte Euphrasie : ne pouvant réussir, il employa l'obsession et la force ouverte. Elle lui opposa l'obéissance et l'humilité. Il attenta avec fureur à sa vie, soit en la précipitant un jour dans un puits lorsqu'elle puisait de l'eau, soit en la faisant tomber une autre fois d'un haut étage. Tandis qu'elle était occupée à fendre du bois, il détourna la coignée contre son pied et lui fit une profonde blessure. Mais elle y répondit par le mépris du démon et la confiance en Dieu, ce qui lui valut le don des miracles. Placée au service d'une femme possédée du démon, que personne ne pouvait approcher, bien qu'elle fût liée de fortes chaînes, la sainte la trouva furieusement irritée, grinçant des dents et s'élançant sur elle. Euphrasie, sans se déconcerter, la menaça de la frapper du bâton de la Supérieure, lui rappelant ainsi qu'elle n'agissait que par obéissance. La possédée s'apaisa, prit sa nourriture des mains d'Euphrasie, qui la servit seule désormais, sans que personne voulût la remplacer. Sur l'ordre de la Supérieure, elle tenta de chasser le démon, qui fit d'abord d'étranges résistances, vomit contre elle toutes sortes d'injures : Dieu exauçant enfin ses prières, le démon sortit, faisant pousser des crix affreux à cette femme et causant un horrible vacarme. Les possédés, amenés sur son tombeau, étaient bientôt délivrés et les démons criaient qu'Euphrasie triomphait d'eux et les tourmentait même après sa mort. C'est ce qui nous explique le culte qui lui était rendu par les Grecs.

Le démon, jaloux de la vertu de Sara, ne cessa pendant 13 ans de l'attaquer par des tentations violentes. Non seulement elle y résista toujours, mais se soutenant avec une humble patience dans un si pénible et si long exercice, elle ne demanda pas à Dieu d'en voir la fin, mais les forces dont elle avait besoin pour les surmonter. Le démon lui dit, au moment où il la tentait davantage : « Tu m'as vaincu, Sara. » — « Ce n'est pas moi

qui t'ai vaincu, répondit-elle, c'est Jésus-Christ. »

Le démon, qui s'était emparé du corps d'un jeune homme, le rendait si furieux et si terrible, qu'il était la terreur de toute la contrée. Il avait coupé avec les dents le nez et les oreilles aux uns : il avait cassé les jambes et brisé les mâchoires à d'autres; il mettait en pièces, non seulement les chaînes et les entraves, lorsqu'on voulait le lier, mais encore les ferrures et les gons, lorsqu'on l'enfermait. Après sept jours d'exorcismes, Hilarion le renvoya guéri.

Saint Nil eut à lutter contre les malins esprits, qui lui livrèrent même des combats extérieurs, entrant dans sa cellule avec des vacarmes, des bruits et des sifflements effroyables, lui apparaissant tantôt sous la figure de barbares, comme s'ils voulaient le tuer, et tantôt sous celles de bêtes sauvages, qui le menaçaient de le dévorer, ou bien formant devant ses yeux des éclairs et des étincelles, ou donnant des secousses à sa cellule, comme si elle allait crouler sur lui, afin de le troubler et de l'épouvanter. Mais il opposait à tout cela la prière et le signe de la croix.

Le démon, voyant la ferveur du jeune Hilarion, voulut l'étouffer dès le commencement, et l'attaqua par des tentations violentes. N'ayant pu réussir, il tâcha de le surprendre ou de l'intimider par la représentation de mille fantômes. Il lui faisait entendre des plaintes de petits enfants, des pleurs de femmes, des bêlements de brebis, des rugissements de lions, des bruits d'armées, des sons de voix barbares et confuses. Lorsque Hilarion se couchait, il présentait à son imagination les objets les plus indécents; s'il était pressé par la faim, il faisait paraître devant lui des tables couvertes de mets délicieux et en abondance. S'il priait, il lui semblait que des loups en hurlant, ou des renards en jappant, sautaient sur lui. Chantant aussi une fois des psaumes, il vit tout à coup devant ses yeux un combat de gladiateurs, dont l'un, tombant comme mort à ses pieds, le priait de lui donner la sépulture. Dans une autre occasion, le démon lui apparut sous la forme d'un muletier armé d'un fouet, lui sauta sur les épaules et lui donnant des talons par les côtes, lui disait d'un ton insultant en le frappant de son fouet : « Allons, allons, cours, pourquoi t'endors-tu ? » Les prières du saint neutralisèrent ses efforts : la lutte dura 22 ans.

Le démon, irrité contre saint Abraham, qui l'avait souvent vaincu, vint l'attaquer plusieurs fois visiblement. Tantôt il répandait au milieu de la nuit un faux éclat, tantôt il lui faisait entendre la voix de plusieurs personnes le louant et le félicitant de ses victoires. Puis il feignait de vouloir renverser sa cellule pour l'écraser sous ses ruines. En d'autres circonstances, c'était une troupe nombreuse, qui apparaissait discutant et poussant de grands cris, toute disposée à le lier et à le jeter dans une fosse profonde. Ces prestiges ne troublaient point le saint, qui avait placé en Dieu toute sa confiance.

Le démon, témoin de l'amour extraordinaire de saint Siméon le Jeune pour les souffrances, l'attaqua dans sa fureur en différentes manières, tantôt en lui représentant les faux charmes des grandeurs et des plaisirs du monde, tantôt en lui apparaissant sous des figures horribles, et tantôt en excitant des tempêtes si violentes qu'on eût dit que sa colonne et le monastère allaient être renversés. L'orage fut même une fois si terrible que les religieux ne s'entendaient plus les uns les autres, et qu'ils crurent que le saint avait péri. « Ne vous troublez point, dit-il à son Supérieur, ne soyez point en peine, le Seigneur a pris soin de moi et m'a préservé de la fureur des malins esprits. Je suis toujours sur ma colonne qui n'a pas même été ébranlée. »

B. *Le blasphème est le langage ordinaire des démons* dans l'enfer et l'insulte la plus directe envers Dieu ; le démon devait se manifester aux hommes comme blasphémateur. On amena un jour à saint Paul le Simple un jeune homme possédé d'un démon des plus opiniâtres et si furieux qu'il proférait des blasphèmes contre le ciel, et déchirait tous ceux qui osaient l'approcher. Le saint, qui avait longtemps prié en vain avec ferveur, dit à Dieu : « En vérité, je ne mangerai d'aujourd'hui si vous ne le guérissez. » Le possédé fut délivré.

C. *Les hérésies*, si nombreuses aux premiers siècles de l'Église, furent en ses mains un moyen de combattre Dieu et il les favorisa de tout son pouvoir. Théodoret, évêque de Tyr, dont le témoignage ne saurait être mis en doute, raconte en ces termes ses luttes contre les Marcionites : « Ils me rendaient le mal pour le bien, leur fureur les poussa même jusqu'à appeler à leur secours les plus méchants démons pour me déclarer la guerre invisiblement. Pendant une nuit, j'entendis un de ces esprits de ténèbres me disant distinctement en langue syriaque : Pourquoi veux-tu combattre contre Marcion, et quel mal t'a-t-il jamais fait ? Cesse de le persécuter ou je te ferai éprouver qu'il te convient mieux de te tenir en repos. Apprends qu'il y a longtemps que je t'aurais mis en pièces, si je n'avais vu une troupe de martyrs avec le solitaire Jacques, qui te gardaient. » Ces paroles furent entendues par plusieurs personnes qui étaient dans le même appartement. Théodoret avait alors auprès de lui un vieux manteau

du solitaire et de l'huile bénite par plusieurs martyrs. Théodoret n'en convertit pas moins 10.000 Marcionites et deux bourgs, l'un d'Eunomiens, l'autre d'Ariens.

D. Le fait suivant ne nous montrera pas moins *la futilité de leur caractère*. Les démons s'efforcèrent souvent de troubler saint Jean d'Egypte, pendant la nuit, pour l'empêcher de prier ou de prendre quelque repos; et, ajoutant l'insulte à la peine qu'ils lui causaient, ils lui apparaissaient le matin sous des figures sensibles, et feignaient de lui demander pardon du mal qu'ils lui avaient fait pendant la nuit.

E. Le sentiment qui convient le plus au démon est *la haine du bien*. Ici, je cite un fait récent. Vers 1843, le Père Combalot, dans le Piémont, se trouve en présence de deux personnes démoniaques. Il demande pendant l'exorcisme : « Souffres-tu beaucoup en enfer? —Horriblement.—Voudrais-tu être anéanti?— Non, parce que, avec l'être qui me reste, je puis haïr celui qui me torture. » L'autre personne possédée répondit au contraire : « Je voudrais être anéantie, parce que l'être qui me reste est encore un don de mon plus cruel ennemi. » Nous ne connaissons rien qui peigne mieux la haine infernale qui torture le démon et les damnés, et manifeste mieux son titre de menteur.

F. Le démon est *le père du mensonge* et les saints l'ont estimé tel. Saint Jean de Climaque dit que les démons, plein d'une malice artificieuse, nous portent quelquefois à estimer heureux ceux qui dans le monde font des aumônes et des charités, et à nous regarder comme malheureux de ne pouvoir pas pratiquer les mêmes œuvres, mais ils n'ont pas d'autre dessein en nous inspirant ces pensées que de nous décourager dans notre solitude et de nous engager dans le siècle.

Les démons apparurent un jour à un frère des plus éclairés et lui donnèrent de grandes louanges : « Si vous cessez de me louer, leur dit-il, votre silence me fera concevoir une opinion avantageuse de moi-même; mais si vous continuez de me louer, cela ne servira qu'à me faire connaître la dépravation de mon âme. »

Le démon, en une rencontre, osa prendre la figure du prêtre qui portait chaque semaine l'Eucharistie à un solitaire nommé Jean, et vint se présenter à lui avant l'heure accoutumée pour lui administrer ce sacrement; mais Jean, qui était trop éclairé d'en haut pour prendre le change, lui dit avec une sainte indignation : « O père de mensonge, ennemi de toute justice, il ne te suffit pas de tromper les âmes fidèles; tu oses encore te mêler dans ces mystères également saints et redoutables. » Le démon lui répondit : « Je croyais te surprendre, comme j'ai fait à un de tes frères, que je trompai si bien qu'il en perdit l'esprit, jusqu'à ce que plusieurs personnages ayant prié pour lui, le firent revenir en son bon sens avec beaucoup de peine. » Cela dit, il s'évanouit.

Il se donne comme étant Jésus-Christ lui-même. L'esprit malin voulut un jour tromper saint Pacôme et se présenta devant lui disant qu'il était Jésus-Christ; mais le saint, qui avait le don de discernement des bons et des mauvais esprits, ne s'en laissa pas éblouir. Il jugea de celui qui lui apparaissait par les impressions qu'il fit sur son âme. « La présence de Jésus-Christ, dit-il en lui-même, est accompagnée de paix, sa vue inspire de la joie et est exempte de frayeur, elle chasse les pensées de la terre et inspire un désir ardent de l'éternité : or, maintenant, je me sens troublé et agité de diverses pensées basses et terrestres. » Il se munit aussitôt du signe de la croix et souffla contre le spectre en disant : « Retire-toi, esprit séducteur, puisque étant maudit avec tes visions et tes artifices, tu ne saurais trouver place avec les serviteurs de Dieu ». Le démon disparut laissant une horrible infection.

On l'oblige parfois à dire la vérité. 1° Un père conduit sa fille possédée du démon à saint Macédoine. Celui-ci ordonne à l'esprit malin d'abandonner sa victime : mais le père du mensonge répond qu'il n'y est pas entré de lui-même, qu'il y a été contraint par des charmes dont il impute la cause à un jeune homme qu'il nomme, l'accusant de l'avoir fait par un fol amour. Le père, sans attendre la délivrance de son enfant, court au magistrat, dénonce le jeune homme, qui, devant les juges, nie le fait et soutient énergiquement qu'il y a calomnie. Saint Macédoine, appelé auprès du juge et usant du pouvoir que Dieu lui avait donné sur les esprits du mal, adjure le démon de renoncer à ses mensonges et de déclarer comment l'affaire s'était passée. Forcé de céder à l'autorité supérieure de Dieu qui le lui commandait par la bouche de son serviteur, le démon dénonça le vrai coupable et la servante employée pour faire prendre un breuvage à la possédée. Il allait accuser d'autres personnes qui l'avaient obligé à allumer des incendies et à faire d'autres méchancetés, le saint lui imposa silence et demanda au juge de ne pas condamner avec cette preuve seule, ce qui lui fut accordé. Ayant reçu ordre de sortir du corps de cette fille et de la ville, le démon s'exécuta sur le champ.

2° Des hérétiques engagèrent une femme à simuler une maladie pour avoir occasion de tenter saint Daniel Stylite et le calomnier. Le démon qui leur avait inspiré ce détestable

dessein, sur l'ordre de Dieu, entra visiblement dans le corps de cette femme perdue, et la contraignit, quoiqu'il ne soit qu'un esprit de mensonge, à dire la vérité, ce qui couvrit de confusion les hérétiques. Les prières du saint purent seules la délivrer.

Il ne recule pas devant la calomnie. Pendant une nuit, le démon dit à saint Maron : Je détruirai si bien ta réputation qu'on te regardera comme un homme perdu d'honneur et dont on ne doit plus faire aucun cas. Il le tenta en apparaissant avec un autre démon sous la forme de deux femmes qui allaient à sa cellule, comme si le saint les eût attirées. Se souvenant de la menace du démon, le saint dit : « Quand elles viendraient se mettre sur mes épaules, je ne les chasserai point, mais j'emploierai contre elles la prière. » Elles s'enfuirent.

Aux menaces de calomnie, il ajoute le fait. Dieu avait donné à Xanthias un si grand empire sur les esprits malins qu'ils ne pouvaient lui résister. Dans une circonstance, tandis qu'altéré, il se disposait à boire, on lui présenta un homme possédé du démon, qui le méprisa d'abord en disant à ceux qui l'avaient forcé d'y venir : « Vous m'avez amené un ivrogne. » Pour confondre son orgueil, le solitaire lui répondit : « J'espère en Jésus-Christ qu'avant même que j'aie achevé de boire, tu seras contraint de sortir. » En effet, tandis qu'il buvait, le démon se mit à crier : « Xanthias, tu me brûles, » et il en sortit à l'instant.

Le démon peut être obligé à publier les crimes qu'il a fait commettre. Saint Siméon s'adresse en ces termes au trésorier de l'église d'Apamée : « Esprit impur, qui habites dans cet homme, déclare ici, devant tous, les crimes auxquels tu l'as porté, afin qu'il reconnaisse qu'il y a un Dieu, qui a créé le ciel et la terre, et qui sait faire éclater du haut des cieux sa redoutable justice sur la terre. Le démon s'explique en ces termes par la bouche du trésorier : « Il mérite bien ce châtiment à cause de son idolâtrie, de ses sortilèges, de ses impostures et de son impiété. C'est lui qui m'a amené ici, et je souffre cruellement que les crimes auxquels je l'ai engagé soient mis à présent en évidence. » Saint Siméon, touché par les appréhensions de l'assistance et surtout des parents, imposa silence au démon. Le trésorier, pressé par les remords de sa conscience, déclara publiquement et en détail tous les crimes secrets dont il s'était rendu coupable, crimes si horribles que Nicéphore n'osait les écrire. Cette humiliante accusation lui valut son pardon.

V. — LES APPARITIONS DU DÉMON.

Elles montrent son caractère fantasque qui le plus souvent se complaît dans l'horrible.

A. *Il emprunte la forme humaine.* Le démon se présenta à saint Maron sous la figure d'un Ethiopien hideux, qui jetait du feu par les yeux, et, pendant dix jours, lui apparut ainsi, lorsqu'il voulait prendre sa nourriture, ce qui lui causait un extrême dégoût. Méprisant ses illusions, il s'efforça de manger, ce qui irrita si fort cet esprit immonde, qu'il le menaça de le frapper avec son bâton : « Frappe, dit le saint, si le Créateur du ciel t'en a donné le pouvoir, et je recevrai les coups avec joie, non pas comme venant de ta main, mais plutôt de la sienne ; mais s'il ne te permet pas, tu ne le pourras point, quand ta rage te porterait mille fois à l'entreprendre. » D'autres pièges lui furent tendus. Le démon, prenant sous un corps fantastique la figure du saint, alla trois fois de suite à la rencontre de celui qui lui apportait de l'eau et la prit de ses mains. Le saint eut beaucoup à souffrir de la soif, mais déjoua cette ruse en recommandant de la remettre toujours dans sa cellule.

B. *Il emprunte la forme des animaux sauvages*, quelle que soit leur espèce. Saint Antoine s'étant retiré au fond du désert, les malins esprits infectèrent ce lieu plus que jamais, soit pour l'effrayer, soit pour l'obliger à leur céder la place. Tantôt ils y faisaient entendre de grands bruits, des voix confuses et comme des gens armés, qui s'entrechoquaient : tantôt ils lui apparaissaient sous la figure de bêtes sauvages : un jour pendant sa prière, ils en assemblèrent autour de lui un si grand nombre qu'il y a tout lieu de penser qu'il n'en resta pas une seule dans tout le désert. Il reconnut que ce n'était qu'une ruse du démon et dit à ces animaux : « Si Dieu vous a donné le pouvoir de me nuire, je consens volontiers que vous me dévoriez : mais si ce sont les démons qui vous ont amenés ici, retirez-vous, car je suis serviteur de Jésus-Christ. » Tous s'enfuirent aussitôt.

Saint Siméon s'étant retiré dans une grotte, le démon voulut le troubler par ses prestiges. Il fit paraître devant lui des tigres, des loups, et quantité de serpents et de bêtes sauvages, qui, par leurs hurlements, leurs cris et leurs sifflements, auraient causé à tout autre qu'à lui une frayeur épouvantable. Siméon ne fit que s'en moquer et vaqua à son oraison, comme s'il avait été dans l'oratoire du monastère. Il se munit contre ces fantômes du signe de la croix, et tous ces esprits de ténèbres s'évanouirent : la caverne fut éclairée par une lumière céleste, du milieu de laquelle il entendit ces paroles : « Voilà, Siméon, que tes frères

te contrarient et que l'enfer t'a déclaré la guerre : ne te décourage point et ne crains rien, Dieu ne t'abandonnera pas, et un jour viendra que tes frères te seront soumis et que tu fouleras le démon sous les pieds. »

Pendant que le vénérable Jean le Nain priait, le démon, pour le distraire, prit la forme d'un serpent, s'entortilla autour de lui, et vomit son écume sur son visage.

Un serpent regardait avec des yeux affreux et une gueule béante, comme pour le dévorer, saint Marcien faisant son oraison. Un signe de croix et un souffle suffirent pour le faire tomber aussitôt par pièces comme aurait fait un roseau brûlé par le feu.

Les démons tentèrent de troubler saint Sabas par leurs prestiges. Pendant une nuit où il reposait sur le sable, ils se présentèrent autour de lui sous la forme de serpents et de scorpions, mais il les mit en fuite par le signe de la croix. Dans une autre circonstance, un de ces esprits malins voulut l'épouvanter en venant à lui sous la figure d'un *lion* dont le regard terrible semblait le menacer de le dévorer : « Si le Seigneur t'a donné quelque pouvoir contre moi, lui dit Sabas, qu'attends-tu pour le faire voir ? Si, au contraire, il ne t'en a point donné, pourquoi t'épuises-tu en vains efforts ? Tu ne me sépareras jamais de lui par tes prestiges. Il nous a dit dans ses divines Ecritures que nous marcherons sur l'aspic et le basilic, et que nous foulerons aux pieds le lion et le dragon. » Dès lors, saint Sabas ne fut plus attaqué.

C. *Il ne recule pas devant les formes des monstres.* — Vous venez de lire l'histoire de cet Ethiopien hideux apparaissant à saint Maron ; nous savons aussi que saint Antoine, allant trouver saint Paul l'Ermite, rencontre sur son chemin un monstre, qui avait la moitié du corps semblable à celui d'un homme et le reste à celui d'un cheval. Craignant un prestige du démon, il se munit du signe de la croix et s'informe auprès de lui de la demeure du serviteur de Dieu. Le monstre marmottant je ne sais quoi de barbare, lui montre la route et prend incontinent la fuite. Nous devons ce récit à saint Jérôme.

Peu après, un autre lui apparut sous une figure différente. Il était d'une petite taille, avait le nez crochu, des cornes au front et des pieds de chèvre. Il répondit au saint lui demandant qui il était : « Je suis mortel, et l'un des habitants des déserts que les païens adorent sous les noms de Faunes, de Satyres et d'Incubes. Je suis envoyé vers vous par ceux de mon espèce, pour vous prier d'offrir pour nous des vœux à celui qui est votre Dieu et le nôtre, et que nous savons être venu pour le salut du monde. » Le saint répondit à ces paroles : « Malheur à toi, Alexandrie, qui adores des monstres en qualité de Dieu ! Malheur à toi, ville adultère, qui est devenue la retraite des démons répandus par toute la terre ! Comment t'excuseras-tu à présent ? Les bêtes publient les grandeurs de Dieu et tu rends à ces bêtes des honneurs qui ne sont dus qu'à Dieu. » Le monstre prit aussitôt la fuite. « Que ceci, ajoute saint Jérôme, ne paraisse pas incroyable, puisque, sous le règne de Constance, on amena à Alexandrie un de ces satyres en vie, qu'on sala ensuite, lorsqu'il fut mort, pour le porter à Antioche et le faire voir à l'empereur. »

Le démon, soit pour éprouver saint Siméon, soit pour le troubler dans ses oraisons, fit paraître devant lui une couleuvre monstrueuse, qui s'entortilla dans ses jambes jusqu'au genou, comme un gros câble, en sifflant horriblement. Le saint ne se détourna pas pour cela de sa prière, qu'il poursuivit jusqu'au bout, et alors le serpent se détacha de lui-même, et, s'ouvrant en deux pièces, depuis la tête jusqu'à la queue, il mourut.

VI. — TENTATIONS DIVERSES.

Il nous reste à parler des tentations diverses auxquelles le démon expose les hommes afin de les entraîner dans sa révolte.

A. *Tentations contre la foi.* — Le démon pousse à l'incrédulité, Dieu au contraire la punit. Saint Siméon le Jeune ne faisait aucun miracle sans soulever une grande colère dans Anastase, avocat d'Antioche. Le saint lui fit dire par un religieux combien il devait craindre les jugements de Dieu. Dès que celui-ci eut cessé de parler, un furieux démon se saisit d'Anastase, le jeta par terre, le tourmenta cruellement et lui ôta la vie.

Un homme, qui avait calomnié beaucoup saint Auxent, l'accusant de payer des misérables pour feindre d'être possédés du démon et délivrés par ses prières, apprit au retour d'une visite qui l'avait laissé incrédule, que sa fille était possédée d'un démon la tourmentant cruellement. Il se reprocha son incrédulité, et, plein de remords, conduisit la fille au saint qui la délivra et la lui rendit parfaitement guérie.

B. *Contre l'espérance.* — Il cherche à décourager saint Pacôme, et déclare que, ne pouvant rien contre lui, il attend sa mort pour détruire son œuvre. Il lui apparut sous une figure humaine, mais il s'avoua pour ce qu'il était et eut avec lui un long entretien, lui dit, entre autres choses, qu'il avait reçu le pouvoir de le tenter, lui et ses disciples, qu'il voyait avec douleur, qu'au lieu d'y réussir, il ne faisait que leur procurer des sujets de mérite par la résistance opposée à ses tentations ; mais il espérait qu'après sa mort, ses religieux n'étant plus soutenus par sa vigilance et ses instructions, il

pourrait plus sûrement les faire tomber dans ses pièges. Il leur dit encore que, quelques faibles que fussent les démons, surtout depuis l'incarnation, ils n'étaient pas pour cela oisifs et négligents pour perdre les religieux, qu'ils travaillaient sans cesse à les tromper. Quand ils voyaient les religieux accessibles à leurs suggestions, ils redoublaient leurs efforts pour se rendre entièrement maîtres de leurs cœurs et les réduire sous leur puissance : mais, si, au lieu d'écouter la tentation, les hommes la repoussaient d'abord, veillaient davantage sur eux-mêmes, demeuraient plus fermes dans l'observance de leur règle, alors ils étaient contraints de les laisser et de prendre la fuite.

Pour lasser les religieux, il exagère le temps de la lutte. Les démons, pour décourager Hiérax, solitaire de Nitrie, lui dirent un jour : « Vous avez encore cinquante ans à vivre : comment pourrez-vous soutenir si longtemps les travaux de la vie solitaire ? » Il les mit en fuite par cette réponse : « Hélas ! vous m'affligez en disant que ma course doit si tôt finir : car je m'étais préparé à vivre deux cents ans au désert dans l'exercice de la pénitence. »

Il suggère que la damnation sera prononcée malgré les privations. Le démon, pour décourager l'abbé Isidore, lui faisait entendre que, après avoir beaucoup travaillé, il n'en serait pas moins perdu dans l'autre vie ; mais le saint le repoussait en disant : « Quand même j'aurais le malheur de tomber dans l'enfer, tu y seras pourtant sous mes pieds. » Les démons avaient une telle crainte de lui, que les possédés, amenés pour être délivrés par ses prières, se trouvèrent guéris avant même qu'ils eussent touché le seuil de sa porte.

Il pousse au désespoir. Le solitaire Jacques, après avoir triomphé du démon dans une occasion très dangereuse, en fut vaincu dans une autre en se souillant d'un crime et en commettant un assassinat pour le cacher. Le démon, qui l'avait aveuglé pour le précipiter dans cet abîme, lui ouvrit les yeux après le péché pour le faire tomber dans le désespoir. Un charitable anachorète lui fit espérer en la miséricorde de Dieu et il expia sa faute par dix ans de pénitence.

C. *Il s'oppose à la pratique de la vertu de charité.* — Pendant 15 ans, Euloge avait donné à un lépreux les soins les plus tendres ; mais, au bout de ce temps, le démon, jaloux d'une telle charité, s'empara de l'esprit du malade et l'indisposa si fort, qu'au lieu des actions de grâces rendues au saint auparavant, le malade commença à vomir contre lui toutes sortes d'injures et d'imprécations : « Sors d'ici, scélérat, fugitif que tu es, lui disait-il, tu as dérobé l'argent d'autrui, tu as volé ton propre maître, et, m'ayant reçu dans ton logis sous prétexte de charité, tu veux te garantir par cet artifice de la punition que tu mérites. » Les douces paroles d'Euloge, loin de le toucher, l'irritaient davantage, et il lui répondit avec arrogance qu'il ne les regardait que comme une artificieuse flatterie par laquelle il se moquait de lui : il se plaignait de mener une vie trop sobre et voulait manger de la chair. Euloge lui en ayant procuré, le malade ajouta qu'il ne voulait plus demeurer seul et désirait voir le monde. « J'amènerai ici, dit le saint, des solitaires qui vous tiendront compagnie. » Le lépreux refusa, puis en fureur demanda à être ramené au marché. Saint Antoine, consulté, porta Euloge à continuer sa mission de charité et rétablit entre eux les bons rapports d'autrefois.

D. *Il s'efforce de combattre la vertu de religion,* fallût-il recourir à la colomnie ? Un abbé d'Egypte, nommé Marc, demeura pendant 30 ans renfermé dans sa cellule sans en sortir, et un prêtre venait régulièrement célébrer le saint Sacrifice. Pour le priver de cette consolation, le démon conduisit au saint un possédé, qui affirma bien haut que le prêtre reçu chez lui était en fort mauvaise réputation et qu'il ne devait pas le souffrir. C'était pour le priver du bonheur d'assister au saint Sacrifice.

Il suscite des obstacles à la prière. Macaire raconte avoir vu deux religieux, qu'il visitait, se mettre en oraison et les démons venir ainsi que des mouches pour se mettre sur la bouche ou sur les yeux du plus jeune : mais un ange, tenant un glaive de feu, les empêchait et les chassait.

Saint Nil raconte que les démons, pour distraire un solitaire de l'oraison, ne firent pendant deux semaines que jeter des boules en l'air qu'ils reprenaient avec grand bruit et rejetaient encore sans pourtant qu'ils vinssent à bout, avec ce jeu digne de leur faiblesse, de le détourner un instant de la prière pour les regarder.

Rien ne combat autant l'heureuse influence des religieux que les dissensions : le démon, pour jeter le trouble dans une communauté, y envoya un magicien qui feignait de vouloir renoncer au monde et embrasser la règle. Il se fit bientôt connaître par sa mauvaise conduite et scandalisa tout le monastère. Il couvrit, un jour, de sang, en le frappant, un enfant qu'il avait amené. Saint Hypace, appelé par les religieux pour les aider de ses conseils, le reconnaît comme suppôt du prince des ténèbres et le frappe du même bâton. Le malheureux, furieusement irrité, fait des menaces exécutoires dans la semaine suivante. Quatre démons, sous des figures monstrueuses, se présentent à Hypace dans son monastère, paraissant vouloir le dévorer. Délivré par un ange, Hypace demande à Dieu que le mal voulu par le magicien retombe sur lui pour son châtiment.

Aussitôt, les mêmes esprits s'en saisissent, il entre en fureur, se déchire avec les dents comme un forcené et implore enfin le secours d'Hypace, qui revient et le délivre des démons qui le tourmentaient en le frottant avec de l'huile bénite.

E. *Il excite l'orgueil* en poussant à des tentatives insensées. Saint Pacôme avait reçu dans son hermitage Palémon et un autre solitaire orgueilleux, qui leur fit un jour la proposition suivante : « Si quelqu'un de vous a la foi, qu'il se tienne debout sur ces charbons allumées en prononçant l'Oraison Dominicale. » Palémon comprit aussitôt l'illusion et reprit ce présomptueux de sa témérité. Mais il ne fit point cas de la correction et se tint hardiment sur le feu. Pour le mieux confirmer dans son orgueil, le démon en arrêta l'ardeur, afin qu'il ne fût pas brûlé. Après cela, il se sépara d'eux, leur reprochant leur peu de foi. Il fit bientôt la triste expérience des funestes suites de l'orgueil. Le démon lui tendit un piège dans lequel il tomba : après quoi, se livrant au désespoir, il erra quelque temps dans le désert et arriva enfin à la ville de Pane, où il se précipita dans une fournaise dont les flammes le consumèrent.

Voici une tentation qui nous rappelle celle de Notre-Seigneur au désert. Saint Antoine avait dit à saint Macaire, après un prodige : « Je comprends que le Saint-Esprit repose sur vous. Je vous considérerai désormais comme l'héritier des grâces dont Dieu a daigné me favoriser. » Le démon, le voyant affaibli par ses grandes austérités et faisant allusion à ces paroles de saint Antoine, lui dit : « Puisque tu as reçu la grâce d'Antoine, que n'en uses-tu pour obtenir de Dieu de la nourriture et des forces afin que tu puisses marcher dans le chemin que tu as à faire? » Il le repoussa par ces paroles : « Le Seigneur est ma force et ma gloire : quant à toi, n'entreprends pas de tenter son serviteur. » Un piège nouveau lui fut tendu. Le démon prit la figure d'un chameau chargé de vivres et vint s'arrêter auprès de lui. Macaire pria, la terre s'entr'ouvrit et engloutit l'animal fantastique.

Il conduit à l'orgueil en poussant à une pratique exagérée de la règle. Les esprits de malice, toujours attentifs à profiter auprès des serviteurs de Dieu des moindres occasions de les séduire, eurent, en une rencontre, un petit avantage sur saint Jean d'Egypte. Ils lui persuadèrent de prolonger son jeûne jusqu'à deux jours de suite, afin d'abattre plus aisément son esprit en mortifiant tout à fait son corps déjà usé de vieillesse et épuisé par son abstinence ordinaire. Le saint donna dans l'illusion, et, à la fin du second jour, le démon se jeta à ses pieds en disant : « Pardonnez-moi, s'il vous plaît, c'est moi qui vous ai porté à ce long jeûne. » Mais cette victoire ne fut rien auprès de celles que le saint remporta toujours sur lui.

F. *L'homme est plus sensible encore à la vanité qu'à l'orgueil*, et le démon l'entretient même en poussant à des actes de charité. Les démons prirent occasion du pouvoir que Dieu avait donné à Macaire sur eux pour le tourmenter par des pensées de vanité. Ils lui mirent dans l'esprit qu'il ferait bien de quitter sa cellule et d'aller à Rome, sous le prétexte spécieux d'y exercer la charité envers les malades. Cette pensée lui revenant sans cesse, il se coucha un jour sur le seuil de sa porte, et, étendant ses pieds en dehors, il dit aux démons : « Arrachez-moi d'ici, si vous pouvez, et entraînez-moi. Alors, j'irai où vous me conseillez. Si vous ne le pouvez pas, je ne partirai pas de moi-même, et je serai ici jusqu'au soir sans écouter vos suggestions. »

Il se sert de la louange comme d'une arme contre la vanité. Le démon tentait l'abbé Isidore tantôt de vanité et tantôt de découragement. « Tu es assurément un grand homme », lui disait-il. Alors le saint se demandait à lui-même : « Suis-je comparable à l'abbé Antoine? Plût à Dieu que je fusse au moins comme l'abbé Pambon et autres Pères agréables à Dieu par leur piété. » Cette humble réflexion dissipait la tentation et rendait le calme à son âme.

Pour exposer les solitaires à la vanité, le démon les faisait connaître aux hommes. Hilarion avait tout fait pour rester ignoré de Rome, un possédé du démon dénonça sa résidence : « Hilarion, serviteur de Jésus-Christ, est entré depuis peu de jours en Sicile, personne ne le connaît encore et il se flatte d'y demeurer caché, mais j'irai et je le ferai connaître. » Le possédé y vint et fut délivré. Hilarion va en Chypre, pensant y rester inconnu, mais sa tranquillité n'y dure que trois semaines. Les possédés répandus dans l'île annoncent partout son arrivée : « Hilarion est venu, il faut nous hâter de l'aller voir! A ce cri, le peuple répondait : « Nous avons entendu parler d'Hilarion comme d'un grand serviteur de Dieu, mais nous ignorons l'endroit où il demeure. » Le saint, pénétré de douleur parce que les démons ne le laissaient jouir d'aucun repos, les chassa tous en moins d'une semaine.

C. *La vertu qui triomphe le mieux du démon est l'humilité*, nous le savons par un démon même qui apparut un jour à saint Macaire, tenant en la main une faux extrêmement tranchante. Il s'efforçait de l'en frapper, mais, Dieu lui ayant ôté tout pouvoir, il s'écria : « O Macaire, tu me fais souffrir une violence

extrême, voyant que je ne puis te nuire et que ta force m'en est ôtée, bien que j'accomplisse plus parfaitement que toi les choses que tu fais : car si tu jeûnes quelquefois, je ne mange jamais; si tu veilles de temps à autre, jamais le sommeil ne me ferme les paupières. Il n'y a qu'une chose en laquelle je confesse que tu me surmontes, c'est ton humilité : c'est une vertu qui fait que je ne puis rien contre toi. »

L'humilité est une vertu toute-puissante contre le démon. Un jour un saint, qui chassait les démons, leur demanda quelle vertu les obligeait à sortir des corps des possédés : ils répondirent : l'humilité.

H. *Il s'attaque aussi à la vertu de patience.* — Le démon pour faire pécher saint Pacôme par impatience, empêcha que Théodore, un de ses disciples, ne le comprît, et lui fit entendre tout autrement. Le saint donna la même commission à l'économe du monastère, qui, par occasion, passait près de lui. Il s'agissait de préparer un repas pour un religieux de passage. Pacôme, s'apercevant que l'un et l'autre n'avaient pas fait ce qu'il leur avait commandé, considérant que Dieu le permettait ainsi pour lui faire pratiquer la patience, prépara avec gaieté tout ce qu'il fallait. Après le départ du religieux, il rappela Théodore et l'économe pour savoir d'eux la cause de leur désobéissance. Ils répondirent qu'ils n'avaient pas entendu autre chose, sinon qu'ils le laissassent parler en liberté avec cet anachorète. A cette réponse, Pacôme comprenant l'artifice dont le démon avait usé pour le faire tomber en faute, dit en soupirant : « Que le Seigneur soit béni, qui nous a conservé dans la patience et nous a fait connaître la ruse du malin esprit ; profitons de cet exemple pour pratiquer la douceur et la patience en pareilles rencontres, car je sais que les ennemis de notre salut ne cessent de nous tendre des pièges. »

Contre la vertu de patience, il recourt même aux maux physiques. Dieu, qui avait permis autrefois au démon de frapper Job de plusieurs maux, voulut retracer en sainte Synclétique la patience de ce saint homme, dans les douleurs que le malin esprit lui fit souffrir. Celles de Job durèrent trente-cinq ans ; celles de la sainte trois ans et demi; mais elles furent si aiguës qu'on peut les comparer aux tourments que les martyrs ont endurés. Le démon alluma, dans les parties intérieures de la sainte, un feu accompagné d'une fièvre excessive, qui la minait comme une lime sourde, sans lui donner le moindre relâche ni la nuit ni le jour.

I. *Il combat la fermeté de volonté,* fait aimer l'inconstance, l'instabilité. Nathanaël, solitaire de Nitrie, avait bâti une cellule, dans le dessein d'y garder une rigoureuse retraite, mais l'ennemi le porta à en construire une autre moins éloignée. Quelques mois après, le démon lui apparut sous la figure d'un licteur couvert d'une peau de bœuf, lui disant qu'il venait le chasser de cette cellule comme il l'avait fait sortir de la première. Le saint revint à sa première résidence, déterminé à n'en plus sortir. Il persévéra pendant trente-sept ans. Le démon le sollicita à rompre sa résolution, employant pour cela des artifices capables de le séduire s'il avait été moins sur ses gardes. Pallade rapporte deux circonstances où sa fidélité parut davantage. Sept évêques étant venus le visiter, il ne sortit pas de sa cellule pour les reconduire, préféra la fidélité à sa résolution aux règles de la bienséance. Dans une autre circonstance, le démon emprunta la figure d'un jeune homme conduisant un âne chargé de pains, et appela Nathanaël pour l'aider. La charité l'y inclinait, mais, flairant un piège du démon, il promit au jeune homme que son Dieu veillerait sur lui. Le démon, honteux d'être découvert, s'évanouit en tourbillon.

Il suscite des épreuves ridicules. Saint Pambon avait un grand amour pour le silence, d'où lui vint un air si grave et si sévère qu'on ne le vit jamais sourire. Les démons, voulant l'obliger à rire, attachèrent une plume au bout d'un bâton, et se mirent à la porter en faisant de grands efforts, comme s'il se fût agi d'un fardeau extraordinaire. Le saint, devant ce ridicule spectacle, se dérida un instant, et aussitôt cette troupe de fantômes se mit à sauter et à danser en lui reprochant d'avoir ri, comme si elle eût remporté sur lui une grande victoire. Mais le saint leur dit : « Je n'ai pas voulu rire, j'ai voulu me moquer de votre faiblesse, voyant que vous vous mettez en si grand nombre pour porter une plume. »

J. *Il combat l'amour de la solitude* en inspirant du dégoût. Les abbés Luce et Théodore, retirés dans une solitude voisine d'Alexandrie, furent tentés de quitter leur retraite par le démon, qui tâchait de les en dégoûter. Ils triomphèrent de cette tentation en renvoyant leur sortie d'une saison à l'autre, sans jamais l'exécuter. Ils disaient, quand l'hiver commençait : « Nous quitterons après qu'il aura passé. » Puis : « Nous passerons l'été ici, et après nous changerons de demeure. » Ils combattirent pendant cinquante ans cette suggestion opiniâtre du démon qui, finalement, les laissa tranquilles.

Un miracle est fait par Jean plutôt que d'interrompre sa solitude. Basiline avait un désir extrême de voir le patriarche Jean. Tandis qu'elle projetait de se revêtir d'un habit d'homme et d'aller ainsi déguisée lui faire l'ouverture de son âme pour recevoir ses con-

seils, un ange révéla son intention au saint qui lui envoya dire ceci : « Sachez que si vous venez, vous ne me verrez point. Ne vous affligez pas et restez où vous êtes. Je vous apparaîtrai en songe ; vous me déclarerez tout ce que vous voulez me dire et Dieu m'inspirera tout ce que je dois vous répondre. » Le saint lui apparut en effet, quelques jours après ; elle le dépeignit avec des traits si marqués à un de ses disciples, qu'il ne put douter de la vérité de l'apparition.

Un autre grand serviteur de Dieu et homme d'oraison, marchant un jour dans le désert, tout occupé de son Créateur, l'unique objet de son amour, deux anges lui apparurent et se joignirent à lui ; cette apparition mensongère ne le détourna pas de la pensée de Dieu.

On amena Obédien, possédé du démon, à Moïse, au temps du Carême, où il n'ouvrait sa porte à personne. Mais le démon le jeta par terre à un stade de la cellule du saint et sortit de son corps en s'écriant : « Quelle violence ! je n'ai pas pu obliger ce vieillard à violer sa règle une seule heure. »

Saint Abraham avait une nièce dont les progrès dans la vertu avaient été remarquables, ce qui souleva contre elle la rage du démon, désirant tout à la fois la surprendre dans ses filets et distraire son oncle, par l'affliction qu'il lui causerait, de l'union étroite qu'il avait toujours avec Dieu. Un faux moine, qui venait voir quelquefois saint Abraham, se laissa éblouir par la beauté de la jeune fille et fut l'instrument de perdition choisi. Après une lutte d'un an, la nièce l'écouta. Le démon, qui lui avait fasciné les yeux en ramollissant son cœur pour l'empêcher de voir le précipice où elle allait se perdre, lui en fit comprendre toutes les horreurs et la profondeur, afin d'achever de l'accabler par le désespoir. Elle fuyait la vue de son oncle. « Il vaut bien mieux, disait-elle, puisque je suis perdue pour Dieu et qu'il ne me reste aucun espoir de salut, aller dans un pays où je ne serai connue de personne. » Abraham, par une vision, connut le triste état de sa nièce, alla la trouver, fit naître en elle de tels sentiments de pénitence, que Dieu lui accorda, trois ans après, le don des miracles comme gage de pardon.

Dans chaque fait raconté, nous avons pris l'idée principale pour le classer sous un titre : beaucoup prouvent également une vérité émise ailleurs : l'ensemble nous donne une idée assez exacte de l'influence du démon sur la terre. Voir le démon là où il n'est pas est une erreur qui, découverte, peut conduire au scepticisme et faire douter de tout. Ne voir l'action du démon nulle part est aussi une tendance dangereuse, qui ne conduit pas à la vérité. Si, sur dix faits réputés diaboliques, il en est un qui le soit véritablement, pourquoi le nier comme les neuf autres ? Etudions chaque cas et ne formons un jugement que preuves en mains. Puissent ces faits, passant sous les yeux de vos lecteurs, éclairer leurs convictions religieuses et leur empêcher, par des négations sans fondement, de faire le jeu des Palladistes et d'ébranler leur foi.

F. Caille.

La Résistance

Nos lecteurs connaissent déjà le nom de M. de Magallon, l'intrépide avocat des intérêts catholiques. Une fois encore M. de Magallon a fait entendre sa voix pour la défense des droits de l'Église si iniquement violés par la loi dite d'accroissement. Ces pages éloquentes en faveur de la *résistance* devaient trouver dans notre Revue le plus enthousiaste accueil. Nous les empruntons au journal *la Croix* de Paris.

DISCOURS DE M. DE MAGALLON

AU CONGRÈS DES JURISCONSULTES

Messeigneurs, Messieurs,

Puisque l'on a désiré que le plus humble des soldats perdus aux derniers rangs de l'armée catholique se fît entendre après tant de paroles si autorisées, je me livrerai seulement à quelques simples réflexions sur l'article de votre programme qui porte pour intitulé : « De la soumission ou de la résistance aux lois contraires au droit. »

Je laisse à des théologiens plus savants, à de plus profonds philosophes de traiter le sujet en thèse générale. Il ne paraît pas douteux que, d'après la doctrine de l'Eglise, d'accord en ce point avec la seule doctrine politique dont nos législateurs actuels se puissent réclamer, une prétendue loi, là où elle devient sûrement injuste, là où elle entre en contradiction certaine avec les principes supérieurs du droit naturel, perde la nature et le caractère de loi.

Je me bornerai à une vue plus restreinte et plus pratique.

Deux grandes interrogations se posaient anxieusement devant votre Congrès :

La loi sur les Associations religieuses est-elle véritablement inique, autant qu'on le dit ?

En second lieu, la résistance n'entraînera-t-elle pas des conséquences tellement redoutables qu'elle cesserait d'être avantageuse en fait et peut-être même obligatoire en conscience ?

Sur les deux points, grâce à Dieu, votre réponse a été unanime. Oui, la loi est, dans toute la force du terme, un acte d'iniquité. Non, il n'est pas vrai que le refus de s'y soumettre doive amener des désastres. C'est dans la soumission seule que le désastre serait immense, irréparable, certain.

Après ces deux journées de minutieuses études, auxquelles vous venez d'apporter la méthode et le sang-froid de purs jurisconsultes, l'impartialité de véritables hommes de science, aucun doute ne saurait subsister dans un esprit de bonne foi ni sur la justice de la résistance, ni sur sa possibilité.

Appuyé sur ces bases de votre double conclusion, dans le seul but, que j'avoue, de vous voir la revêtir de la forme la plus énergique et la plus retentissante possible, permettez-moi de vous entretenir une minute encore de l'utilité, de la nécessité de cette résistance, de l'immense intérêt qu'il y a à en adopter le parti, non pas tant au point de vue de la situation juridique des Congrégations, mais de la situation politique du pays tout entier.

* * *

Quant aux Congrégations, si j'ose y revenir d'un mot, un fait indiscuté c'est que l'application de la loi entraînerait la disparition immédiate de quelques-unes d'entre elles. Je dis : « quelques-unes ». Mais est-ce que cela n'est pas suffisant pour les décider toutes? Comment supposer que chacune puisse ne penser qu'à soi et se désintéresser des autres? Ce dévouement réciproque, cette infrangible union entre frères d'armes qui nous sont par-dessus tout nécessaires, qui seuls feront de nos masses désordonnées une phalange redoutable, comment oser craindre, après ce qu'en ont dit le Saint-Père et les Évêques, que l'exemple nous en soit refusé par les Ordres religieux? (*Applaudissements.*)

Car de prétendre qu'il suffit de sauver les plus importants, que si les monastères de quelques recluses acquittent la rançon des Congrégations plus puissantes et agissantes, elle ne sera pas payée trop cher, ce sont là raisonnements de sceptiques.

Mais nous, messieurs, nous croyons et nous savons, n'est-ce pas? que nos admirables missionnaires, sillonnant océans et continents, que nos admirables éducateurs de la jeunesse, couvrant la terre de leurs collèges, font moins cependant peut-être, durant des années d'héroïsme, pour le salut des peuples, qu'en un quart d'heure de recueillement, une humble religieuse au fond d'une chapelle obscure, qui prie et dont la prière, s'élevant, s'envolant par-dessus les étoiles, touche au cœur le Dieu qui crée les mondes et qui les mène. (*Applaudissements.*)

Notre position devant l'ennemi est-elle du reste aussi désespérée que nous devions sacrifier l'élite des troupes pour couvrir quelques instants de plus la retraite du reste? L'orage qui nous bat est-il donc si terrible qu'il faille jeter, pour alléger le navire, une partie de l'équipage par-dessus bord ! Sommes-nous donc devenus pareils à la cité antique, esclave d'un monstre, et qui, pour éviter sa griffe et sa dent, en était réduite à lui payer chaque année un tribut de vierges?

Non certes, car l'union, vous l'avez prouvé, c'est le salut. Mais, en tout cas, mieux vaudrait tomber ensemble avec honneur que l'un après l'autre déshonorés. (*Applaudissements.*)

Mieux vaudrait, pour l'avenir de notre pays, voir la force brutale fermer tous nos collèges, tous nos séminaires, tous nos hôpitaux, que de laisser fermer de notre consentement propre, une chapelle de plus ! (*Vifs applaudissements.*)

Tout homme a le droit de proclamer l'évidence : les Congrégations ne peuvent se considérer isolément, en face de l'actuel péril ; elles ne peuvent se considérer que comme constituant un Ordre unique. Chacune doit songer non pas seulement aux effets de la loi sur elle-même, mais à ceux qu'en ressentiraient toutes les autres parties du grand corps dont elles sont les membres, du corps sacré où circule le sang de la vie religieuse.

Une résolution unique, n'est-ce pas là la seule indication certaine que nous ayons eue du Souverain Pontife? Et c'est aussi l'ordre de cet autre souverain, le bon sens. (*Applaudissements.*)

Les Congrégations ne peuvent toutes payer ; donc aucune ne doit payer !

Plusieurs périraient de suite en cédant ; donc toutes n'ont qu'un parti à prendre : résister ! (*Applaudissements.*)

* * *

Toutes, du reste, vous l'avez surabondamment établi, périraient également sinon de suite, mais à la longue.

Sans doute on fait miroiter mille avantages aux yeux de celles qui céderaient. Mais se peut-il voir, en faveur de la résistance, argument plus décisif?

Ah ! si elle devait nous être fatale, comme ils nous laisseraient nous y jeter ! Par mille moyens, par toutes sortes d'offres, sans en avoir l'air, ils s'efforcent de nous en détourner ; donc ils en ont peur !

J'espère que les excellents maîtres qui nous apprirent à traduire le *Timeo Danaos* sauront ici se fournir à eux-mêmes une citation pleine d'à-propos. (*Rires* ; *applaudissements.*)

Demain, après-demain, ces avantages seront retirés. Quelle garantie en a-t-on?

Après le tour des plus faibles et des plus fiers viendra celui des autres et voici, quant à eux, ce qui se passera.

D'une part, la loi pesant sur leurs œuvres les écrasera, avec la facilité et avec la fatalité de ces presses hydrauliques que je voyais, ces jours-ci, dans les aciéries de Saint-Chamond, comprimer des blocs de fer comme du beurre. D'autre part, point auquel je vous supplie de songer, la charité catholique se lassera. Pour des efforts nouveaux, pour une lutte énergique, intelligente, honorable, elle est prête à se multiplier. Mais de maintenir une situation sans issue et qu'on a trop l'air d'accepter pour définitive, de se frapper chaque année de doubles impôts éternels, vous savez combien elle se fatigue et comme il est à craindre que le découragement et l'épuisement, sur lesquels nos adversaires ont compté, ne finissent par venir. Rappelez-vous seulement les difficultés que nous avons dans la plupart des villes à équilibrer le budget des écoles. Que les Congrégations entretenues par les deniers des fidèles fassent mine de payer au gouvernement les nouvelles sommes indues et exorbitantes qu'il réclame, craignez de voir la charité catholique, au moment où vous aurez le plus besoin d'elle, décroître comme un torrent l'été.

Leurs charges effroyablement accrues, leurs ressources considérablement diminuées, que deviendront les Congrégations religieuses ?

Si quelques-unes s'obstinent à vivre, paraissent avoir les reins assez solides pour supporter le faix, on le doublera, on le triplera. Quoi de plus facile, une fois admis le principe que les religieux ne sont pas des citoyens, qu'il n'est d'autre loi pour eux que le caprice parlementaire et ministériel, qu'on peut les charger à son gré comme bêtes de somme ? (*Applaudissements.*)

Allons, il faut le reconnaître, si elles abordent cette voie, elles sont dans l'abîme ; si elles effleurent seulement du pan de leur manteau cet engrenage, elles sont broyées !

*
* *

Mais dans cette question où l'on a prétendu que l'intérêt des Congrégations était seul en jeu, j'ose dire qu'il n'est que secondaire : c'est l'intérêt de tout le catholicisme en France, partant de la France elle-même, qui s'y trouve engagé. (*Applaudissements.*)

Que les Congrégations soient ici les premières intéressées, je l'accorde, mais les seules, mais les plus intéressées, à coup sûr, non.

La pauvreté! elles en ont fait vœu. L'exil! elles en savent les chemins et que, si elles sortent de France, elles y rentrent aussi. Sans doute la quitter est une amère douleur, et nous savons combien ils l'aiment, les Religieux de qui nous nous apprîmes à l'aimer ; mais devant eux rayonne sans cesse l'idéale patrie, la patrie d'en haut, celle dont la nôtre, de terre et de pierres, si belle, si douce, si chérie, n'est pourtant qu'un obscur reflet. Partout où l'on se se dévoue, ils sont encore dans leur pays. (*Applaudissements.*)

C'est à la France qu'il faut penser. C'est elle qu'il faut plaindre. Dans les ténèbres où elle est assise, la verrons-nous privée encore de ces foyers de chaleur et de lumière catholiques, de plus en plus semblables à un astre qui vieillit, qui s'éteint ?

Voilà pourquoi, soit dit en passant, nous avons osé, après les évêques, élever la voix en cette affaire : c'est qu'après tout, cette affaire aussi est nôtre; c'est qu'il y va du sort de la France, de notre sort à nous-mêmes, non moins que de celui des Ordres menacés. (*Applaudissements.*)

*
* *

N'est-ce pas, en effet, messieurs, la vérité suprême de notre temps que l'idée chrétienne et les énergies catholiques restent aujourd'hui les seules forces conservatrices possibles de la société ? Conservatrices, je prends le terme dans son sens le plus haut, et par là j'entends encore les seules capables aussi de produire le progrès : conservatrices de la vie et des sources et des germes de son développement.

Les uns, il est vrai, disent : Pour protéger la société, rien de plus inutile que d'avoir une idée ou même plusieurs. Nous voulons toucher nos coupons, nos loyers, nos fermages, ce principe suffira à maintenir compact le parti de la défense sociale. Mais c'est justement parce qu'il n'en a pas d'autres qu'il est faible et toujours repoussé. Un drapeau fait seul une armée. Une idée directrice, haute et sublime, est seule capable d'enfanter, d'unir et d'entraîner les grands partis conducteurs des nations.

D'autres, soucieux d'éviter le bouleversement social, conscients de la nécessité d'un principe, préféreraient se rattacher à n'importe lequel plutôt qu'au principe chrétien.

Mais vainement : ils cherchent, ils ne trouvent pas. Tant de mots sonores, les chimères qui se cachaient sous leur éclat et enflammaient nos pères, laissent très froids leurs descendants. Mais parce que l'idée chrétienne est la plus haute de toutes, elle seule est restée hors des atteintes de ce siècle sceptique et moqueur. C'est en vain que la poussière du combat l'obscurcit, que la rouille des préjugés la recouvre ; tout cela passe, elle dure ! C'est en vain qu'on veut la séparer des causes généreuses dont les générations s'éprennent tour à tour : étant vérité, c'est à elle toujours qu'i

faut revenir comme à leur seule incarnation. (*Applaudissements.*)

Ramener auprès d'elle, réorganiser autour de ce centre de vie et de force les intelligences, les volontés, c'est bien là le suprême espoir non seulement de tous les croyants, mais de tous les clairvoyants.

Et bien ! ce à quoi j'en voulais venir, c'est que la décision des Ordres religieux va décider sans doute de ce grand mouvement : ou le tuer dans l'œuf ou lui donner un essor victorieux.

* * *

La plus forte raison peut-être à fournir en faveur de la résistance, c'est que si vous ne la commencez maintenant, il faudra la commencer plus tard.

Il est, en effet, bien évident que plus on la retardera, plus malaisée elle sera. Sous le poids d'un système sans cesse perfectionné et qui ne tend qu'à nous affaiblir, nous allons, comme de juste, nous affaiblissant. La loi scolaire façonnant des cerveaux où l'idée religieuse n'est pas empreinte, va jeter les flots, Dieu sait de quelles générations, dans le courant du suffrage universel. La loi militaire restreint et gâte les vocations. Vous sentez quels seront les fruits de celle-ci. Notre sang s'écoule par mille blessures, emportant notre courage, notre vigueur, nous rendant chaque jour moins capables de l'effort de lutter.

Or, que nous ne puissions pas éviter éternellement la lutte, qu'à un moment ou à l'autre nous finissions par y être acculés, est-ce donc un point à mettre en doute ? Nous savons bien que toute loi mauvaise est la préparation d'une pire. Nous savons bien que leurs auteurs ont un but, qu'ils ne s'arrêteront pas avant de l'avoir atteint, et que ce but n'est autre que celui de notre absolue extermination. Devant un ennemi qui ne se propose que de vous réduire en esclavage, que de vous changer de citoyens en galériens, on peut céder, si l'on se sent du goût pour ces métamorphoses : on ne le peut pas en face de gens qui ne veulent rien de vous, sinon exactement votre mort. Dès lors, un seul parti reste : combattre ! Les plus lâches soldats sont braves dans l'alternative de vaincre ou de périr. Cette alternative est la nôtre. Qui ne le voit pas, le verra bientôt. Les plus partisans de la soumission le deviendront de la résistance. Voilà pourquoi nous disons : Ne perdons pas plus de temps, ne perdons pas plus de forces ! Puisqu'aussi bien il est inévitable de résister un jour, résistons dès aujourd'hui. (*Salve d'applaudissements.*)

* * *

Jamais le terrain n'aura été meilleur. Jamais l'identité qui existe entre la cause catholique et celle de la liberté, de l'égalité, de la justice n'aura apparu plus nettement. Non seulement nous réclamons le règne du droit contre celui de l'arbitraire, mais nous protégeons aussi ce que j'appellerai les fondements matériels de la société, les garanties essentielles de la propriété.

Il ne faut pas croire que, sur ce point, le public reste indifférent. Nous avons vu d'immenses auditoires s'en émouvoir vivement. Récemment encore, un grand industriel, modérément catholique, me disait quelles appréhensions lui causait la voie où par cette loi on s'engageait.

C'est qu'en effet, si l'Etat se met à diviser la propriété en catégories diversement imposables, selon les opinions des propriétaires, s'il coupe ainsi le gâteau en tranches, qui ne voit quels risques il court d'être avant peu dévoré. (*Rires, applaudissements.*)

C'est donc l'intérêt de tous qu'en nous défendant nous défendons ; c'est à la violation du droit de tous que nous nous opposons en résistant. (*Applaudissements.*)

* * *

Mais surtout c'est l'heure qui est grave. Vraiment, elle apparaît comme un de ces moments psychologiques qu'il y a irréparable faute à laisser échapper, elle se présente avec tous les signes de l'unique occasion.

Voyez, en effet, messieurs, ce qui se passe dans le pays. Cette organisation des forces sociales autour de la pure idée catholique, partout elle se développe. Ce tournant de l'histoire dont on vous parlait hier éloquemment, il semble que la foule en ait senti la courbe, et de toutes parts elle se lève pour saluer les perspectives nouvelles. Ce grand changement que l'on vous signalait dans l'attitude de l'Eglise de France commence à s'opérer. Le parti nouveau et nécessaire est visiblement en train de venir au jour.

Mille causes, mille conséquences déjà s'en peuvent démêler : la désagrégation des anciens partis ; la grande parole du Saint-Père sur les problèmes de notre temps ; la diminution peu à peu des préjugés de la masse contre les catholiques ; le désir universel d'en finir avec les querelles religieuses, l'indignation générale de les voir, au moment où on les croyait closes, se rouvrir de plus belle ; la lumière commençant à se répandre dans l'esprit public sur le rôle et l'action des sectes ; la conviction se répandant aussi, que dans notre France, pétrie de catholicisme, l'idée catholique est éminemment nationale et qu'il n'y a, au fond, pour la poursuivre avec autant de rage, que les éléments étrangers, que les minorités exotiques dont nous sommes pestiférés ; le retour de l'élite pensante et des générations jeunes au spiritualisme chrétien ; enfin, l'entrée

en ligne d'une ardente jeunesse, libre des événements d'antan, pénétrée du souffle de son époque, préparée aux luttes de la démocratie, et qui ne demande pour vaincre que la liberté du combat.

Oui, messieurs, un réveil catholique incontestable, un grand réveil des énergies catholiques se fait en France en ce moment. (*Salve d'applaudissements.*)

Les intelligences s'éclairent. Désabusés d'espérer des coups du sort qui ne retentissent jamais, on sent enfin que c'est sur nous-mêmes, avec l'aide de Dieu, que nous devons compter. On comprend que le principe chrétien est le seul assez large, assez fort pour nous unir et nous porter. De tous les points de l'horizon, les hommes de bonne foi viennent opérer autour de lui l'indispensable concentration.

Et les volontés se redressent. Voyez ce recommencement imprévu des processions; l'an prochain, elles auront lieu partout; enfin, nous osons de nouveau passer ensemble dans nos rues! Voyez ce mouvement de sainte révolte et de juste colère contre le nouvel attentat sur les Congrégations. Voyez surtout cette résurrection unanime de l'épiscopat. Resterons-nous immobiles, maintenant que nos chefs nous donnent ce que nous avons tant réclamé, l'ordre et l'exemple d'être debout et de marcher? (*Vifs applaudissements.*)

Ce sont, messieurs, ces éléments de notre reconstitution que la fuite en désordre, chacun pour soi et de son côté, des ordres religieux menacés par l'éternel ennemi, découragerait, disloquerait, réduirait à l'impuissance, rejetterait au néant. C'est eux dont la résistance à l'iniquité ferait, au contraire, du coup, la cohésion, doublerait le courage et la vigueur. Et l'on verrait autour des citadelles assiégées l'armée catholique se serrer, se souder coude à coude et s'élancer à l'assaut de l'avenir. (*Vifs applaudissements.*)

Voilà notre rêve. Voilà notre espoir. Voilà notre conviction.

*
* *

Voilà à quoi nous vous demandons de songer; Ne faites pas se coucher ceux qui se lèvent! Un jour vous les appelleriez et ils ne vous répondraient plus. Ne faites pas se rendormir ceux qui s'éveillent! Car qui sait si cette torpeur dans les glaces de l'indifférence ne se changerait, comme pour les blessés engourdis par les neiges, en sommeil de mort, et de combien d'années le réveil catholique en serait reculé, et si vous ne l'auriez pas rendu impossible à tout jamais?

Regardez à demain, regardez à vos pieds, peut-être serez-vous pour la soumission. Regardez plus au large autour de vous, regardez à dix ans en avant de vous dans l'avenir, vous serez sûrement pour la résistance.

Je recevais, hier même, une lettre d'un grand catholique belge qui, précisément, me le disait. Je l'avoue, j'éprouvais une singulière émotion en voyant l'intérêt pris de si loin à nos luttes, en sentant le désir de nous voir entrer enfin dans la voie où nos frères de Belgique ont trouvé, comme ceux d'Allemagne, la victoire. Je saluais, en pensée, l'heure où la question catholique, embrassant et dominant toutes les autres, réunirait en une grande force sociale unique, par-dessus les frontières, tous les défenseurs du christianisme, c'est-à-dire de la civilisation. (*Applaudissements.*)

Tel est le cadre et l'enjeu de la lutte, de la grande guerre moderne entre l'Eglise et la Franc-Maçonnerie, de la guerre éternelle entre le mensonge et la vérité.

Telle est la vraie question.

C'est parce que vous ne l'avez ni abaissée ni rétrécie, c'est parce que vous l'avez courageusement envisagée dans toute son étendue, dans toute sa hauteur, que vos résolutions ont été aussi justes que grandes.

Donnez-leur maintenant l'essor, c'était mon premier mot, ce sera le dernier, l'essor le plus énergique possible, le plus retentissant.

Qu'elles aillent, les paroles de vaillance et de sagesse, verser la lumière aux esprits, le réconfort aux cœurs; qu'elles montent haut, qu'elles portent loin; qu'elles rendent à notre pays ce grand service, qu'elles lui évitent un grand malheur. Qu'elles lui fassent non plus courber la tête, mais la relever; qu'une fois de plus, avec plus de force que jamais, d'un bout de la France à l'autre, où vous allez vous répandre, et avec vous l'influence sociale dont chacun de vous dispose, ce conseil s'élève, ce cri retentisse, ce mot d'ordre soit donné : « Ne cédez pas, résistez ! » (*Salve d'applaudissements.*)

LE TESTAMENT D'UN SOCIALISTE

Le célèbre socialiste allemand Frédéric Engels, disciple et ami de Karl Marx, et dont les journaux ont annoncé dernièrement la mort, a laissé une fortune de plus de 600.000 francs. Voici comment il a disposé par son testament, de cette fortune. Il laisse à chacun de ses trois exécuteurs testamentaires, M. Samuel Moore, avocat, M. Edouard Bernstein, journaliste, et Mme Louise Kantsky 6.250 fr.; à sa nièce Mary Ellen Rosher, 75.000 fr.; à Eleanor Marx Aveling, fille de Karl Marx, tous les manuscrits littéraires de son père et toute la correspondance de ce dernier — Karl Marx l'avait léguée à Engels. — A Bebel et Singer, membres du Reichstag allemand, 25.000 fr., pour être employés en dépenses électorales, et ses livres et gravures en toute propriété; à Bebel et Edouard Bernstein, ses manuscrits et sa correspondance. Le reste de sa fortune est partagé entre Laura Lafargue, une autre fille de Marx, mariée à M. J. Lafargue, ancien député socialiste de Lille, Eleanor Marx Aveling et Louise Kantsky, à raison de 3/8 de la somme totale pour chacune des deux premières, et 2/8 pour la dernière.

Les Miracles de Campocavallo

L'article que nous avons publié dans notre numéro de juillet sur les miracles opérés dans le sanctuaire de Campocavallo se trouve aujourd'hui pleinement confirmé par le récit suivant publié par la *Civiltà Cattolica* de Rome, sous ce titre :

Les Merveilles opérées par la Très-Sainte Vierge des Sept-Douleurs de Campocavallo (1).

L'illustre ministre de Louis-Philippe-François Guizot faisait remarquer, il y a déjà plus de 40 ans, que, bien que peut-être en aucun siècle la Providence de Dieu n'ait été plus niée que dans le nôtre, toutefois, jamais dans le passé cette même Providence ne s'était peut-être manifestée plus visiblement que dans notre siècle. A plus forte raison, M. Guizot aurait - il pu tenir un pareil langage s'il lui eût été donné de vivre jusqu'à la fin de ce siècle sur le point d'expirer.

Il est bon de remarquer ici que, parmi toutes ces manifestations providentielles, nous catholiques, nous donnons le pas à celles que le protestant Guizot appréciait le moins; nous voulons parler de celles qui tiennent à l'ordre surnaturel de la Foi, combattu dans notre siècle avec tant d'acharnement. S'il est donc vrai de dire que notre siècle mérite d'être appelé le siècle de l'incrédulité, on peut également l'appeler, à bon droit, le siècle des miracles.

C'est un fait ! En ce siècle, les miracles se sont continuellement multipliés d'une façon toute particulière et éclatante. Et ces miracles ont été principalement opérés au nom et par la vertu de Celle qui est appelée par antonomase la *Vierge fidèle*, et acclamée *Bienheureuse* précisément parce qu'elle crut. En récompense de sa foi, elle obtint, en effet, le privilège de devenir ce qu'elle a été, ce qu'elle est et ce quelle sera éternellement, *la Vierge Mère de Dieu*, la créature qui n'aura jamais son égale dans toute la création et parmi les êtres futurs possibles.

Par ces manifestations surnaturelles ,la Providence divine a eu surtout pour but de confondre l'orgueilleuse incrédulité moderne et de ramener les peuples chrétiens à la foi de leurs pères. Voilà pourquoi notre siècle, quoique satanique si l'on considère la généralité des hommes, est appelé avec raison siècle de Marie, siècle des plus éclatantes manifestations de sa puissance. Et l'histoire de toutes les séries de dix ans de ce siècle établit la vérité de ce que nous avançons.

(1) La traduction de cet ouvrage a été faite par un prêtre français.

Passons sous silence un grand nombre de miracles opérés en diverses régions ; bornons-nous, à citer les miracles opérés par N.-D. des Victoires à Paris, Saint-André *delle Fratte* à Rome et dans les sanctuaires de La Salette, Lourdes où le miracle est à l'état permanent, à Spolète, et enfin dans la vallée de Pompéï. Tous ces miracles ne prouvent-ils pas que tandis que les efforts de l'impiété contre la foi des peuples vont grandissant, notre Dieu tout providentiel s'est plu à opposer, en notre siècle, la défense insurmontable de Celle que toutes les générations ont appelée et appelleront Bienheureuse parce qu'Elle fut aussi humble dans sa foi qu'élevée en dignité.

Et voici que depuis à peine un an le bruit se répandait que de nouveaux signes extraordinaires se manifestaient sur une image de la Vierge des Douleurs à Campocavallo, lieu obscur des environs de la Cité d'Osimo, dans les Marches d'Ancône, tout près du sanctuaire vénéré de Lorette. Ce bruit, en se répandant, excita la curiosité, avec la curiosité la dévotion s'enflamma; le fait est qu'une foule considérable de personnes accourut sur les lieux de juin à décembre 1892, et qu'il s'en suivit des effets abondamment salutaires pour la foi et la piété chrétienne.

Ce concours de fidèles, devenu moindre pendant la saison rigoureuse de l'hiver, a eu lieu de nouveau, avec une plus grande affluence encore au retour du printemps, et comme d'autre part on affirmait que les signes se continuaient sur la merveilleuse image, nous prîmes la résolution, pour être bien informés, de nous adresser aux sources les plus autorisées. Il nous en est venu des renseignements si précis, que nous avons jugé utile de les communiquer à nos lecteurs.

Il est, toutefois, bien entendu que quant à la nature des signes prodigieux, des faits et circonstances qui les ont accompagnés, nous nous en remettons au jugement de la Sainte Église, soumettant aux prescriptions du Saint-Siège tout ce que nous allons raconter.

Toutefois , bien qu'à notre récit on ne doive pas d'autre croyance que celle qui est ordinaire ou humaine, le lecteur verra bien que la publication de ces faits ne peut que tourner à l'avantage commune et seconder, peut-être, les desseins de la divine Providence, qui, en ces lieux, et de nos jours, fait diriger tant de peuples vers cette Mère que nous ne cessons d'invoquer et de saluer.

Salut, notre Espérance !

***

A un peu moins de 3 kilomètres de la ville d'Osimo dont nous avons parlé, dans un pays qui

porte le nom de Campocavallo, s'élève une petite église, construite, il y a environ 20 ans, par une personne pieuse, et dans l'intérieur de laquelle se trouve suspendue au-dessus de l'autel une image en oléographie, représentant la Très Sainte Vierge des Sept-Douleurs, tenant entre ses bras Jésus mort pour le salut des hommes. On pourrait dire plus simplement que ce tableau représente la descente de Jésus de sa croix ; car non loin de la Vierge on aperçoit la Croix, et à ses pieds la couronne d'épines. La Vierge est assise, les yeux fixés au ciel, plongée dans la plus grande douleur et semblant méditer le sublime mystère de la Rédemption. Sa physionomie est magnifique d'expression, et ses yeux sont très beaux et presque étincelants, son cœur percé de sept glaives est à découvert. Le corps inanimé de son divin Fils, présentant son côté ouvert d'où dégoutte du sang, est étndu sur un de ses genoux. Avec son bras droit, la Vierge embrasse et soutient la tête, laissant tomber la main sur l'épaule de son divin Fils ; de sa main gauche elle soutient son bras droit qu'elle pose sur son autre genou. Il respire la plus grande compassion, tout ce groupe qui rappelle les abîmes incommensurables d'amour et de douleur dans lesquels s'est accompli le salut du genre humain, qui a eu pour auteur l'Homme-Dieu et pour coopératrice sa Mère, toujours Vierge.

Ce tableau fut porté dans cette petite église champêtre, il y a environ 8 ans, par un bon prêtre qui, pour la commodité du peuple, avait l'habitude de célébrer la sainte Messe dans cette chapelle, aux jours de fête.

Le jeudi, 16 Juin 1892, solennité de la fête du Corps du Seigneur, après le saint Sacrifice, quelques personnes pieuses restèrent encore quelque temps dans l'église pour y prier devant l'image de la Vierge des douleurs ! Mais tout d'un coup, elles furent considérablement surprises quand elles s'aperçurent que des gouttes d'eau s'échappaient du visage de la Vierge. Aussitôt, elles en informèrent le gardien de la chapelle. Celui-ci s'approche, vérifie soigneusement, et s'étant assuré de ce fait qu'il jugeait prodigieux va, à son tour, en avertir le curé de la paroisse voisine, et le prêtre qui, depuis quelques années, avait placé l'image dans cette église.

Celui-ci accourt le lendemain 17 et célèbre le saint Sacrifice dans cette chapelle. Et lui aussi, sans aucun doute possible, comme il est prêt à l'affirmer sous la foi du serment, voit cette transsudation sur le visage de la Bienheureuse Vierge. Mais, en homme prudent, non seulement il ne crie pas au miracle, mais il cherche à faire croire que cela pouvait être un effet naturel d'une cause qui, en ce moment, n'était pas bien connue.

Entre temps, la nouvelle se répand de tous côtés. Une foule de personnes accourent dans l'église, et un grand nombre attestent avoir vu l'image de la Très Sainte Vierge transsuder et même verser des larmes.

A deux heures de l'après-midi du même jour, un orage éclate. La foule qui était dans l'église se serre et se rapproche plus encore de l'image et prie. Tout d'un coup, la foule tout entière pousse un cri unanime, qui se prolonge et se mêle à des gémissements. Tous ensemble affirment que la Vierge remue les yeux.

Dans un clin d'œil, la ville d'Osimo et ses environs furent informés de ce fait nouveau qui se produisait sur la Vierge des Sept-Douleurs de Campocavallo. Le sage et savant évêque de cette ville, Mgr Egidio Mauri, appartenant à l'ordre des Frères Prêcheurs, ordonna immédiatement à son clergé de se tenir en garde contre toute illusion ; pour le moment, de prendre note de ce qui arriverait, mais qu'aucun d'eux ne prît une part personnelle à ces manifestations. C'est bien ce qui eut lieu d'abord.

Cependant, non seulement des femmes et des gens du peuple, mais encore des personnes de toutes conditions, se rendaient en foule devant la sainte image, et affirmaient avoir vu le mouvement des yeux. Naturellement le concours des curieux et des personnes pieuses devenait toujours plus considérable. Peu à peu, le nombre des visiteurs venus même de très loin s'accrut tellement, et en même temps, les offrandes en argent et en or, les aumônes pour la célébration des messes, devenant toujours plus considérables ; ceux qui avaient été délégués pour la garde de l'église, crurent devoir supplier l'Évêque de vouloir bien désigner un prêtre qui y demeurât continuellement, prît soin de maintenir le bon ordre et satisfît en même temps la piété des fidèles. Alors Mgr d'Osimo jugea à propos de les satisfaire.

A mesure que les jours s'écoulaient, des foules, toutes différentes les unes des autres, ne cessaient d'affirmer le constant et continuel mouvement dans les yeux de cette image. Alors l'Évêque résolut de commencer à recueillir les attestations écrites d'un très grand nombre de personnes, qui affirmaient avoir vu posément et avec une observation étudiée ce mouvement merveilleux.

* * *

Dans une relation la plus authentique et la plus digne de foi que nous puissions désirer et qui nous a été gracieusement envoyée d'Osimo le 9 février de cette année 1893, nous lisons ce qu

suit : « C'est sans doute le résultat d'une disposition providentielle, que parmi les spectateurs, il s'en trouvait qui n'apercevaient et ne voyaient rien. Si l'on compulse les dossiers des procès canoniques, on remarque que cette divergence s'est produite toutes les fois que Dieu a produit de semblables faits. Il est donc arrivé que dans une même famille se trouvant en même temps, et à son grand complet, en présence de l'image, trois voyaient les yeux se mouvoir et les deux autres rien du tout. Un voyait, l'autre ne voyait pas. J'ai entendu un jour une dame me dire qu'elle était si certaine d'avoir vu le mouvement des saintes pupilles, qu'elle pouvait l'affirmer sous la foi du serment ; et cependant sa mère, femme jouissant d'une excellente vue, ne pouvait absolument rien certifier.

« De toutes les dépositions qui ont été recueillies, continue la relation, ce mouvement des yeux de la Vierge de Campocavallo paraît si certain, que le plus léger doute semble devoir être rejeté.

« Ne parlons pas de certains mouvements qui, au dire des savants, peuvent être le résultat d'une illusion d'optique, mouvement vu cependant par un très grand nombre de personnes, et qui, d'après le témoignage de plusieurs, *est de toute évidence*, sans que les témoins *puissent craindre d'avoir été trompés*, et dont plusieurs sont disposés à l'affirmer *sous la foi du serment*. Mais nous sommes en présence d'une variété de mouvement impossible à expliquer par l'illusion d'optique. Les uns ont vu les pupilles se mouvoir en sens horizontal, comme quelqu'un qui regarderait à droite et à gauche. Plusieurs ont vu un seul ou les deux yeux se fermer entièrement et s'ouvrir ensuite. Un pareil mouvement ne peut s'expliquer que par un miracle, d'autant plus que l'image a les yeux très ouverts et regardant le ciel. Et bien que l'image ne soit pas grande, puisqu'elle ne mesure que 52 centimètres de hauteur sur 38 de largeur, toutefois ses yeux s'aperçoivent parfaitement. D'autres affirment avec serment avoir vu dans les yeux de la sainte image les pupilles s'élever si haut qu'elles disparaissaient entièrement ; et de même les paupières se fermer à un point qu'on ne pouvait plus voir le blanc de l'œil. D'autres enfin ont observé un tel changement dans l'expression des traits de la Vierge que tantôt elle paraissait plus triste et tantôt moins.

« Et ce qui est important à remarquer, c'est que ces mouvements ne se produisaient pas en présence d'un petit nombre de personnes, mais bien de tout un public très nombreux, surtout à cette époque où, pour contenter la dévotion de la foule, le tableau de la bienheureuse Vierge était exposé en dehors de la petite église ; au milieu d'un si grand nombre de personnes, plusieurs ne voyaient rien cependant, tandis que quelques personnes apercevaient un mouvement bien marqué, beaucoup d'autres voyaient au même instant ce même mouvement. On a entendu des enfants innocents, tout à côté de leurs parents s'écrier : « Papa, regarde comme la Madone relève les yeux... Vois comme elle les abaisse ! Observe comme elle les tourne à droite ! » Et en même temps, ces mouvements variés étaient précisément aperçus et observés avec une vive émotion par des spectateurs adultes.

« La vue simultanée de tels mouvements est le motif des cris continuels, des gémissements et des acclamations qui se font entendre dans cette petite église. C'est avec peine qu'on peut obtenir le silence pendant la célébration des saints mystères ; et encore pour obtenir le silence, il est indispensable de couvrir le visage de la Vierge, et de la soustraire ainsi au regard des assistants.

« Il est arrivé que des personnes ignorant le fait miraculeux, et par conséquent n'ayant pas de jugement préconçu, des personnes d'une excellente vue, entrant dans l'église au moment où la Vierge tournait ses pupilles, il est arrivé que ces personnes, de même que les personnes présentes, ont vu ce mouvement, ou ont été saisies d'admiration, et l'ont certifié.

« D'autres personnes qui avaient un certain jour observé le mouvement des yeux, et qui un autre jour revenaient pour observer l'image, bien qu'elles fussent placées au même endroit où elles avaient d'abord aperçu ce mouvement, ne pouvaient plus rien voir, tandis que des personnes placées à côté d'elles leur assuraient qu'elles voyaient très bien le mouvement des pupilles. »

*
* *

Pour qu'on ait une idée de la certitude avec laquelle les attestations sont données, nous allons en rapporter quelques-unes.

Le 1er juillet, un monsieur signait la déclaration suivante écrite de sa propre main : « Je soussigné, Alphonse C., secrétaire communal résidant à P., déclare et atteste comme exacte vérité, que, étant entré dans la petite église de Campocavallo, ce matin, à 5 heures et à 10 heures, j'ai observé, à mon grand étonnement, que la Vierge des Douleurs remuait les pupilles de ses yeux en sens vertical, si fort qu'à certains moments, particulièrement l'œil droit disparaissait entièrement avec sa pupille. Je demandai la permission de la photographier. Elle me fut accordée par le recteur de cette église ; mais à cause de la foule qui me

pressait, je pus difficilement disposer ma machine. Et, à ce moment, je m'aperçus que le mouvement des deux yeux devenait plus accéléré. Je laisse cette attestation, afin que tant de personnes qui sont bien loin de reconnaître le vrai Principe de toutes choses, comme cela m'est arrivé à moi-même pendant un certain temps, courent se jeter aux pieds de la Mère des douleurs et retournent dans la voie droite. »

Un monsieur d'Osimo, le 13 du même mois, écrivait et signait les paroles suivantes : « Je me suis rendu aujourd'hui, pour la sixième fois, à Campocavallo ; j'ai regardé attentivement la belle image de la Vierge des Sept-Douleurs, et j'ai vu qu'elle met en mouvement ses pupilles ; je l'ai vu, *comme je vois le soleil.* J'atteste ce fait avec serment, et comme preuve de ce que j'affirme, je donnerais tout le sang de mes veines. »

Un jeune chirurgien des Marches, le 15 juillet 1892, en son certificat, s'exprimait de la sorte : « Le docteur soussigné, médecin appelé de M..., déclare avec la plus exacte vérité que, s'étant rendu deux fois dans le but de voir l'image de la Vierge des Douleurs, à Campocavallo, il eut la première fois à l'observer dans la cornée de l'œil gauche, et la deuxième fois dans les deux cornées ; et ce mouvement lui a été si évident qu'il est prêt à l'affirmer avec serment. Le soussigné se trouvait à un endroit non éloigné de l'image, il ne pouvait par conséquent pas se faire illusion ; et avant d'avoir observé, il ne pouvait nullement apporter l'excuse de la fatigue de ses yeux. »

Le T. Révérend Père Piccini, gardien du couvent d'Assise, dépose en ces termes . « Je soussigné, déclare que, le 21 juillet 1892, m'étant rendu sur les lieux pour visiter l'image de la Vierge des douleurs, placée en cette église de Campocavallo d'Osimo, j'ai vu l'image tourner les yeux. Je suis prêt, s'il est nécessaire, à l'attester sous la foi du serment. »

On possède déjà tant de témoignages semblables qu'on en pourrait former plusieurs volumes ; et toutes ces attestations proviennent de personnes honorables, instruites, remarquables par leur probité et dignes de foi.

*
* *

Depuis environ dix mois, nous sommes donc en présence d'une série persévérante de mouvements et changements dans l'expression des traits, et surtout dans les yeux de cette sainte image. La variété et la diversité de ces mouvements constituent au moins un fait étrange. Si l'on veut dépouiller ces faits du cachet du surnaturel, on ne peut les expliquer en se retranchant derrière des illusions d'optique qu'auraient eues ces innombrables témoins.

Le 9 du mois d'avril dernier, nous avons reçu une lettre d'une très grave personne faisant autorité, et s'exprimant en ces termes : « Notre Madone de Campocavallo continue à attirer à ses pieds beaucoup de monde. par le mouvement prodigieux de ses pupilles. Nous avons depuis peu une attestation très importante au sujet de ces mouvements.

« Un religieux venu de Lorette dans notre petit sanctuaire, avant sa Messe ne vit rien. Mais après la sainte Messe, comme il revint pour voir l'image, voilà que les pupilles descendirent lentement ainsi que les paupières, et les deux yeux se fermèrent entièrement ; puis, tout d'un coup, ils se rouvrirent par un mouvement très rapide. Ce fait se renouvela trois ou quatre fois. J'ai appris ensuite que ce religieux se rendit un autre jour dans ce sanctuaire de Campocavallo. Cette fois, il était accompagné d'une dame française. L'un et l'autre furent témoins du prodige. Comment attribuer cela à l'illusion ?

« Et ici, il nous paraît convenable de faire connaître la relation d'un des quatre savants qui se sont rendus sur les lieux. C'est celui qui accorde le champ le plus vaste à la possibilité d'une illusion d'optique, à propos de notre image vénérée de la Vierge des Douleurs. La voici, cette relation, elle est citée textuellement : « Je soussigné, certifie qu'après avoir observé attentivement l'image de la Vierge des Douleurs de Campocavallo, j'ai constaté qu'elle avait un défaut consistant dans une double impression de l'œil gauche, en sorte que celui-ci est plus ouvert que l'œil droit ; et à cause de ce défaut, je crois qu'il pourrait se produire quelque illusion d'optique ; il pourrait, en effet, survenir alors un mouvement apparent des yeux dans toutes les directions, parce que l'œil de l'observateur peut se déplacer en tout sens. Mais si le mouvement vertical des yeux de l'image était accompagné de la disparition complète du blanc de l'œil, alternativement au-dessus et au-dessous, ce phénomène ne pourrait nullement alors être attribué à l'illusion. On devrait juger de même dans le cas où les yeux de l'image se fermeraient. »

« Qu'on veuille bien remarquer que les autres trois savants restreignent le danger de l'illusion au seul mouvement des yeux de haut en bas, ou *vice-versa*, ou encore au mouvement d'un seul œil, ou à la dilatation d'une seule pupille. Ils écartent tout danger d'illusion lorsque le mouvement des pupilles est simultané, et qu'elles se meuvent en tous sens, même horizontal, ou bien que les deux yeux se meuvent en même temps. »

Nous laissons à qui de droit le soin de décider si l'affirmation de la possibilité d'erreur, c'est-à-dire d'illusion d'optique peut prévaloir, dans tous les cas, sur la certitude avec laquelle des témoins si nombreux et si divers affirment sous la foi du serment, de n'avoir été le jouet d'aucune illusion, mais d'avoir bien considéré et bien nettement aperçu les mouvements des yeux de la sainte image.

Du reste, de nouveaux rapports, qui nous arrivent de ce lieu vénéré, nous assurent que des personnes d'une très grave autorité, voient encore aujourd'hui les yeux de l'image *s'ouvrir et se fermer*, non une, mais plusieurs fois. Il ne nous paraît donc pas facile d'attribuer la cause de ce phénomène à une erreur permanente de la vue des spectateurs.

*
* *

Les témoins ont résolument écarté, dans leurs dépositions, la possibilité de l'illusion dans leurs yeux et plusieurs l'ont fait dans les termes les plus explicites. Ainsi, pour ne citer qu'un exemple, cette possibilité d'illusion a été écartée par ce Père Mineur conventuel qui affirmait le fait en ces termes : « Je soussigné, déclare être venu ici dans cette église de Campocavallo pour voir le prodige du mouvement des yeux, et j'affirme *l'avoir très bien vu* soit, la première fois, le 27 juin, soit encore le 4 courant et aujourd'hui même. Je déclare encore que je suis prêt à affirmer, sous la foi du serment, ce que je viens de dire.

Pareillement, pour citer un second exemple, elle a écarté la possibilité d'illusion, cette pieuse femme d'Ancône, qui, le 23 août 1892, écrivait avec les larmes aux yeux : « Je soussignée, affirme que je suis venue dans cette église de Campocavallo pour visiter l'image prodigieuse de la Vierge des douleurs, avec la ferme confiance de pouvoir être témoin du miracle. Je me suis approchée de l'image, et *je puis affirmer avec certitude* que j'ai vu mouvoir ses yeux. *J'ai voulu l'observer attentivement de divers endroits de la chapelle,* et j'ai toujours vu le même mouvement des yeux, en particulier de l'œil gauche.

Avec une affirmation non moins catégorique, une autre dame de Gubbio, dès la fin de juillet 1892, s'était ainsi exprimée dans un certificat écrit : « J'ai vu l'image de la Vierge des douleurs de Campocavallo *fermer plusieurs fois les yeux.* »

Le 2 mars 1893, nous recevions d'Osimo une lettre dans laquelle on nous écrivait : « On continue d'apercevoir le mouvement des pupilles de la sainte image de Campocavallo. Naguère, le maire d'une commune des Marches fut visiter la Madone vers la nuit. C'était un quart d'heure après que la cloche de l'église eût sonné l'*Ave Maria* (en France l'*Angelus*). Il vit très bien l'œil gauche se mouvoir, il en laissa l'attestation écrite. Il pleurait d'émotion et s'en allait répétant : — « Comment douter ? comment douter ? C'est évident, certain ! »

Le 6 avril 1893, un autre monsieur a écrit qu'il est allé, ce jour-là même, visiter pour la deuxième fois la Madone de Campocavallo : « Aussi bien que la première fois, en août dernier, il déclare avoir vu aujourd'hui, avec une certitude absolue le mouvement des pupilles de la Vierge des douleurs, d'avoir vu ce mouvement plusieurs fois et en sens horizontal, quelquefois aussi dans le sens vertical. En août 1892, il remarqua que la Vierge avait les yeux bien ouverts, et peu de temps après, il les vit se fermer entièrement, puis se rouvrir peu à peu, et revenir à l'état normal. S'il le faut, il est prêt à attester, sous la foi du serment, ce qu'il vient de dire.

Le R. Prêtre Lud. Rietsch, parisien, tout récemment, a écrit :

« Je soussigné, Lud. Rietsch, prêtre du diocèse de Paris, après avoir récité le Rosaire avec quelques bonnes Sœurs, et être venu exprès de Rome pour constater le fait, atteste avoir vu les yeux de la Madone s'abaisser vers moi, son fils très indigne, et se *fermer*, soit lentement, soit tout d'un coup... »

L. Rietsch, docteur en théologie.

Le jour du 8 avril, une dame de Metz laissait l'écrit suivant : « Je certifie avoir vu la Vierge des Sept-douleurs de Campocavallo fixer les yeux sur moi, et faire ensuite avec ses yeux plusieurs fois divers mouvements : ensuite non seulement elle m'a longuement regardée fixément, mais plusieurs fois elle a fermé et ouvert les yeux. Honneur et gloire lui soient rendus ! »

Enfin, le 10 du même mois, le R. Fr. Lecler, supérieur général des Frères de Saint-Vincent de Paul, de Paris, a déposé ce témoignage écrit :

« J'atteste qu'aujourd'hui 10 avril, étant venu voir la Madone Notre-Dame des Sept-Douleurs de Campocavallo, j'ai, à plusieurs reprises, été témoin du mouvement des yeux de la sainte image, qui se sont élevés, abaissés, et quelquefois portés de gauche à droite. »

Bien plus, la trompette de la renommée, n'étant pas, dans le plan divin, suffisante pour répandre la nouvelle du mouvement des yeux de la Vierge des douleurs de Campocavallo, les journaux libéraux et sectaires ont admirablement contribué à la répandre. Mais ils l'ont fait à leur manière. Par mille plaisanteries et moqueries, ils ont tourné en ridicule la piété des fidèles qui se pressaient en foule dans cette église pour vénérer l'image. Leurs jappements, leurs aboiements non seulement ont

répandu au loin la nouvelle de ces signes prodigieux et excité la curiosité de tous dans les Marches, dans les Romagnes attenantes aux précédentes, dans les Abruzzes et ailleurs, mais encore ont décidé bon nombre de personnes à visiter cette petite église, dans le dessein bien arrêté de découvrir les fourberies, les impostures, et de prendre ensuite des mesures, comme le leur avaient suggéré les susdits journaux, pour que l'autorité publique mette un terme à un pareil scandale de charlatanеries et de superstitions. Or, le résultat fut tout opposé à celui auquel on s'attendait. Car, un bon nombre de ceux qui s'étaient rendus de propos délibéré à Campocavallo dans le but de dissiper les illusions virent de leurs propres yeux ces signes prodigieux, qu'ils jugeaient auparavant n'être que l'effet de l'illusion des autres. Il en est résulté que l'opposition des incrédules et des grincheux a été très efficace pour éloigner bien plus encore de l'esprit de chacun tout danger d'hallucination et accréditer la réalité des mouvements que l'on a vus et que l'on continue à voir dans cette image vénérée.

*
* *

Les présents qui ont été apportés pour l'honneur et le culte de la sainte image sont une nouvelle preuve de la réalité du prodige. Personne, en effet, ne se serait décidé à faire la moindre offrande, si l'on n'avait eu la parfaite certitude des prodiges que l'on venait de voir.

« C'est par milliers, lit-on, dans la relation dont nous avons parlé, c'est par milliers que l'on compte les objets d'or et d'argent offerts à cette image bénie. Quoi de plus émouvant pour les spectateurs que de voir les fidèles arracher leurs boucles d'oreilles, leurs bagues, leurs coraux et les médailles précieuses de leur cou, pour en faire hommage à la Vierge très sainte ! Ils la considéraient dévotement, et quand ils voyaient les saintes pupilles briller et se mouvoir, ils éclataient en lamentations et étaient portés, comme par une force irrésistible à se dépouiller de ce qu'ils avaient de plus beau sur eux, afin de témoigner par là leur piété et concourir de leur mieux à honorer la Vierge.

« Un jour, un monsieur d'une ville des Marches était entré dans la petite église et s'était placé bien devant l'image, tout à côté de moi. Il commença bientôt à voir si distinctement le mouvement des pupilles, qu'il se mit à pleurer. Il était venu à pied, poussé par sa dévotion, pour demander des grâces à la divine Mère. Il avait apporté un don pour lui offrir. Mais dès qu'il eut vu le mouvement des yeux, poussé par la reconnaissance et par son amour, il tire l'anneau de son doigt, le réunit à l'autre présent et donne le tout à la Vierge des douleurs ; puis en se tournant vers moi, il me dit : « Si j'avais eu aujourd'hui un million avec moi, « un million entier j'aurais offert à la Madone ! »

« Il s'en est trouvé qui, n'ayant rien à offrir à cause de leur pauvreté, donnaient à la Madone leurs habillements de dessus dont ils se dépouillaient. Il m'est arrivé bien souvent de refuser ces sortes de cadeaux. Mais ceux qui les offraient, considérant ce refus comme une sorte d'injure, me suppliaient de les accepter. Et leur chagrin se manifestait en termes si expressifs, que pour ne pas les contrister davantage, je finissais par accepter ce que leur bon cœur les portait à offrir. »

*
* *

La multiplicité des dons correspondait au concours incessant et toujours plus considérable des visiteurs. « Notre petite église, poursuit l'auteur de la relation, avec l'école et la sacristie qui lui sont contiguës fourmillaient continuellement de personnes qui allaient et venaient sans interruption dès trois heures du matin jusqu'au soir bien tard. On peut dire que la petite église restait toujours ouverte ; car il n'était pas rare qu'on fût obligé de l'ouvrir peu après minuit pour satisfaire la piété des étrangers qui venaient à dessein à cette heure pour contempler plus aisément l'aimable figure de la Reine des Martyrs.

« Ces plaines de Campocavallo offraient pendant le jour un spectacle qu'on n'avait jamais vu. Les larges routes du carrefour étaient occupées par les voitures arrivées de pays souvent éloignés. Une multitude de personnes campait sous les arbres des fermes avoisinant l'église : une foule immense se promenait ensuite dans tous les sens. Ce n'est point exagérer que d'affirmer qu'à certains jours on pouvait évaluer le nombre des personnes composant cette foule à plus de 20.000, parmi lesquelles figuraient des Français, des Anglais, des Allemands, et d'autres étrangers ne provenant pas même de l'Europe. Et cette grande affluence de personnes qui avait un peu diminué pendant la saison rigoureuse de l'hiver, a pu encore être constatée en janvier et février de cette année 1893. De fait, c'est un va-et-vient continuel de personnes qui arrivent ou pour voir le mouvement des yeux qui continue à se manifester sur la sainte image, ou pour implorer de la Vierge sainte les faveurs qu'on désire, ou pour rendre grâces de celles qu'on a obtenues.

« Mais la foule croissait surtout démesurément à l'occasion des pèlerinages que l'on faisait à la vénérée image. On en a bien compté quarante dans le court espace de six mois. C'est avec une

sainte émulation que les fidèles des pays voisins sont venus en pèlerinage jusqu'à ce jour, sans se mettre en peine de la chaleur brûlante qui les accablait en juillet et en août. Quel plaisir on éprouvait en voyant arriver ces congrégations pieuses! Les hymnes les plus chères aux cœurs des fidèles étaient chantées par les enfants, par les hommes, par les femmes, par des voix fortes, toutes à l'unisson, et ces chants étaient souvent interrompus par des cris spontanés, unanimes et pleins d'amour pour notre commune Mère : — Vive Marie! Vive Celui qui l'a créée ! — En présence de scènes si attendrissantes, l'âme s'émeut et des yeux coulent d'abondantes larmes pleines de douceur.

« Les vieillards nous disent que jamais, leur vie durant, ils n'ont assisté à de si belles démonstrations de foi. »

A cause de l'affluence d'un si grand nombre de personnes venues isolément, ou en pèlerinage, il a été nécessaire de disposer des logements provisoires pour mettre les pèlerins à l'abri de l'intempérie des saisons : il a donc surgi à l'improviste autour de la petite église une espèce de bourgade formée de cabanes en bois ou en pierres, qui sont, en effet, en ce moment de quelque utilité dans cette campagne à ciel ouvert.

Au moment où nous écrivons, pendant ces mois de printemps, le concours des peuples et l'arrivée des pèlerinages à la petite église de Campocavallo a commencé à se renouveler. Il est peut-être encore plus considérable que l'année précédente. Pendant la dernière semaine d'avril, il en est bien arrivé dix, comptant chacun mille, deux mille et même près de trois mille personnes ; en sorte que la dévotion envers l'image de la Vierge des douleurs, loin de diminuer en ferveur, ne fait que s'accroître.

*
* *

Proportionnés à cet accroissement de ferveur pour la douloureuse Mère du Crucifié, sont les fruits des conversions qui en découlent et qui donnent à leur tour le plus grand crédit aux merveilles, qui, d'après tant de témoins, se manifestent sur cette douce image de Marie.

« Le réveil de la foi, d'après la relation dont nous parlons, s'affirme non seulement dans notre pays, mais encore dans les environs ; il y est même très sensible. Les confessions et les communions, dans la petite église, sont très nombreuses. Tous les jours des personnes y accourent de tous côtés. Les blasphèmes qui étaient si communs, ont considérablement diminué. J'ai entendu des blasphémateurs scandaleux s'écrier : « Avant que la Madone eût remué les yeux, j'étais plongé dans un océan de péchés ; je blasphémais Dieu et la Sainte Vierge comme un démon. Mais à l'avenir je ne blasphèmerai plus. » Des hommes qui depuis des années et des années ne s'approchaient plus des sacrements et vivaient comme des païens; aujourd'hui, après avoir contemplé cette image, ils se sont vus tout contrits et repentants.

« Un voiturier qui avait conduit ici une famille venant visiter la Madone, entra dans l'église avec un air moqueur et incrédule, gardant même le chapeau sur la tête. Toutefois, voyant que les fidèles pleuraient, il ôte son chapeau, regarde l'image, s'agenouille et se met à prier comme les autres. Peu après il en sort, s'assied près d'une haie, et les coudes appuyés sur ses genoux, il verse un torrent de larmes. Un paysan qui avait suivi de près tous ses mouvements, s'approche et lui dit : « Qu'avez-vous, brave homme, et pourquoi pleurez-vous? » Et le voiturier, relevant sa tête et le regardant fixement lui répond : « Si le bon Dieu m'accorde la grâce de vivre jusqu'à demain, j'irai me confesser et je changerai de vie. »

« Un prêtre qui, en qualité de chapelain, était à la tête d'un pèlerinage, m'assurait que dans son pays, les blasphèmes les plus exécrables et dont la nature ne peut être énoncée, dominaient en souverains. Mais le fait prodigieux de la Vierge de Campocavallo avait suffi pour faire disparaître ce crime affreux. Le blasphème ne s'y entend plus. »

A la foi, à la piété si vive des pèlerins qui vont à Campocavallo invoquer Marie, et y fréquenter assidûment les sacrements, la Vierge des Douleurs correspond par des grâces incessantes, des faveurs signalées dont plusieurs tiennent du prodige. Aucun jour ne passe sans que nous en ayons de nouvelles à enregistrer.

*
* *

De la sus-dite relation nous allons extraire le récit d'une de ces grâces, récit rapporté avec une foule de noms, de témoignages et dont nous ne ferons qu'un simple résumé.

Le 9 août 1892, arrive à la porte de l'église un char, duquel avec l'aide de plusieurs personnes qui étaient avec elle, descend une femme qui pouvait à peine se remuer. Cette malheureuse avait, depuis 12 ans, entièrement perdu l'usage du bras droit, frappé de paralysie ; et cette infirmité lui était si pénible que plusieurs médecins lui avaient conseillé de le faire amputer. Aucun remède, pas même celui du feu, n'avait pu lui rendre la moindre sensibilité. En outre, elle avait à l'épine dorsale une maladie qui lui faisait éprouver les douleurs les plus aiguës, sans lui laisser un seul moment de répit. Elle ne pouvait faire un pas sans le secours d'une béquille. Cette malheureuse femme, ayant

appris les faveurs extraordinaires qu'accordait la Vierge des Douleurs de Campocavallo, désira ardemment d'aller se jeter à ses pieds, ayant la ferme espérance de retourner guérie.

S'étant donc traînée jusque dans l'église et s'étant mise à genoux le mieux qu'elle pût, elle commença à supplier avec la plus grande ardeur la divine Mère de vouloir bien la guérir. Dans ce but, elle se tourne vers ceux qui se trouvaient à côté d'elle, et les prie de réciter en même temps qu'elle trois *Ave Maria*. « Au second *Ave Maria* (ce sont les paroles mêmes de la femme dans sa déposition) je sentis se produire en moi quelque chose de nouveau que je ne saurais exprimer, et je me crus guérie. De fait, j'essayai de remuer le bras, et je le remuai bien. Je me dressai et je ne sentis plus aucune douleur dans l'épine dorsale. Je jetai la béquille et marchai sans difficulté. » L'événement excite l'admiration et fait du bruit, aucun doute ne pouvait planer sur la sincérité de cette femme. La guérison fut instantanée et parfaite et dure encore. Douze jours après, cette femme revient tout alerte et pouvant se servir de tous ses membres, se jeter aux pieds de la Vierge des Douleurs pour lui rendre des actions de grâces à cause de la faveur signalée qu'elle en a reçue, et nous laissons deviner au lecteur avec quel amour et quelle abondance de larmes de reconnaissance la miraculée rendit grâces.

On vient de mettre récemment sous nos yeux la belle relation qu'une pieuse demoiselle a faite d'une faveur insigne obtenue en un instant aux pieds de la sainte Image. Depuis 5 ans, elle était tourmentée de douleurs qui lui déchiraient les entrailles ; et par un sentiment de pudeur délicate, elle n'avait jamais pu se résigner à se laisser visiter par un médecin. Sa maladie était arrivée à un degré de spasmes si violents, que la mort lui paraissait comme un soulagement. Elle avait fatigué le ciel par ses prières, et elle n'avait jamais cessé de prier spécialement Marie, le lys immaculé de la sainte pudeur. Ayant appris les grâces signalées qu'on obtenait de la Vierge des Douleurs de Campocavallo, elle s'y rendit le 6 juillet, non sans de grandes souffrances.

« J'entrai dans l'église, ce sont ses propres paroles, et, au bout de quelque temps je parvins à me placer bien en face de l'Image miraculeuse. Je fis alors cette prière : « O ma Madone, si vous voulez me guérir sans que je sois visitée par les médecins, c'est bien ; autrement faites-moi mourir ici à vos pieds, et j'en serai très heureuse. » Cette prière faite, je sentis comme une main invisible qui m'enlevait toutes mes douleurs. Or, tandis que mes amies, toutes les personnes qui étaient dans l'église assuraient qu'elles voyaient le prodigieux mouvement des yeux de l'image, j'étais très désolée de ne rien voir moi-même. Or, voilà qu'après une demi-heure, la Madone m'accorda cette seconde grâce de voir le prodige, et de retourner ainsi chez moi pleine de consolations. Au retour, en voiture, je n'ai plus ressenti aucune incommodité. Je me suis soumise à plusieurs épreuves, et elles m'ont toutes toujours plus convaincue que je suis parfaitement guérie. » Cette relation fut écrite le 21 septembre 1892, c'est-à-dire deux mois et demi après l'événement.

De ce prodige et d'autres semblables qui ont lieu dans ce petit sanctuaire, on tient un compte exact, tout en réservant l'autorité de l'Église à laquelle seule apartient de juger la nature des faits.

Au reste, le très zélé évêque d'Osimo a déjà songé, depuis plusieurs mois, de nommer une Commission qui s'occuperait du scrupuleux examen des faits et de la confirmation des guérisons que l'on dit avoir été obtenues en vertu des prières adressées à la sainte Image. Le silence observé jusqu'à ce jour par la Commission épiscopale ne doit pas étonner, si l'on veut bien se rappeler que l'Evêque de Tarbes, malgré les guérisons éclatantes obtenues à la grotte de Lourdes, et considérées comme miraculeuses par les plus illustres et les plus incrédules médecins de France, attendit toutefois trois longues années avant de prononcer son jugement très réfléchi (1).

*
* *

Les dons offerts et le désir exprimé par la multitude des visiteurs firent bientôt naître la pensée d'ériger tout près de la petite église, trop étroite pour les circonstances, une nouvelle et grande église dans laquelle la Reine des martyrs pourrait recevoir des hommages et des honneurs plus convenables. Ce projet fut approuvé de l'Evêque. On ne tarda donc pas de faire l'acquisition d'un terrain convenable et vaste, à très peu de distance de la petite église, et on décida que le 20 Décembre 1892, anniversaire de la translation de la sainte maison de Nazareth à Lorette, on poserait solennellement la première pierre de l'édifice. Et ce fut fait. Mais notre zélé et excellent Pasteur voulut que cette fête solennelle fût précédée d'une mission donnée au peuple dans la ville épiscopale d'Osimo, mission qui fut prêchée avec un très grand fruit par le très illustre missionnaire apostolique, Mgr Costantini et Mgr Costi, évêque de Cervia. Contre toute attente, le temps qui mena-

(1) Et Mgr Philibert de Bruillard, évêque de Grenoble, malgré les preuves les plus écrasantes et les guérisons miraculeuses les plus éclatantes et les plus nombreuses, n'attendit-il pas 5 ans avant de prononcer son jugement doctrinal sur le grand événement de La Salette ??? (Note du traducteur.)

çait de couvrir le sol de neige et de déchaîner une tempête, tout d'un coup se mit au beau ; en sorte que cette journée ressembla à une des plus douces et des plus agréables du mois de Mai.

Dès les premières heures du matin, la foule commençait à fourmiller aux alentours. La campagne solitaire de Campocavallo ressemblait à une cité populeuse. Difficilement on pouvait trouver la trace des chemins d'alentour.

On estimait à près de 20.000 les personnes venues de bien loin.

Dans la matinée, outre les autres pèlerinages venus d'ailleurs, les habitants d'Offagna arrivèrent en pèlerinage, apportant un don de 20 charretées de briques pour le nouveau sanctuaire, et peu après il en vint un autre chargé de cierges.

Peu après midi, comme il était impossible à cause de la grande foule de pénétrer dans la petite église, et comme on craignait des inconvénients à cause de la grande presse des pèlerins, la vénérable image fut enlevée de la petite église et placée sur un autel qu'on avait élevé en plein air et disposé sous un pavillon.

A 2 heures, arriva Mgr l'Evêque, accompagné de celui de Cervia, du Prélat missionnaire, des membres du chapitre et du clergé. Après deux onctueuses allocutions prononcées l'une par l'Evêque de Cervia et l'autre par le missionnaire, la foule, tout émue de piété envers Marie, assista à la cérémonie sainte de la pose de la première pierre. Un ordre admirable régnait au milieu de cette multitude de personnes qui, répandues sur le plan et sur les coteaux, offrait un spectacle qu'on n'avait jamais vu.

La fidèle relation, dont nous avons déjà parlé plusieurs fois, termine par ces paroles : « Que la bienheureuse Vierge Marie qui a sanctifié ces contrées où elle veut être honorée dans un nouveau temple, veuille bien préserver des châtiments mérités tous les chrétiens fidèles et en particulier notre Italie où siège le Vicaire de son divin Fils, N.-S. Jésus-Christ. »

Et nous conclurons de même, ajoutant ce souhait : que le nouveau sanctuaire, par suite de la célérité d'exécution et de l'abondance des dons, s'élève rapidement ! Tout nous fait espérer que bientôt, sur les fondements déjà posés, s'élèvera beau et majestueux ce monument de la foi et de l'amour des Italiens pour Celle dont le regard plein de miséricorde nous fait espérer le salut de l'Eglise (1).

(1) Voici l'appel que le très digne Monseigneur Egidio Mauri Evêque d'Osimo, a adressé aux catholiques italiens, pour qu'ils veuillent bien concourir à l'érection du nouveau sanctuaire :

« A cause de la tendre dévotion que nous éprouvons en notre cœur envers notre Madone de Campocavallo, désirant ardemment voir s'élever le plus tôt possible en son honneur la nouvelle église, dont nous avons posé la première pierre le 10 Déc. dernier, au milieu d'un concours considérable de fidèles et à la satisfaction universelle, nous avons recours à la charité des fidèles, et nous leur demandons leur généreux concours, chacun selon ses facultés. La commission spéciale, composée des Rév^mes Chanoines Clément Caporalini, Vincent Frampolli et Frédéric Polidori et des illustres seigneurs Comte Comm. Jacques Gallo et Comte Théodose Fiorenzi, commission à laquelle nous avons confié l'administration de tout ce qui sera encore offert pour cette érection du sanctuaire, ainsi que la surveillance des travaux, cette commission, disons-nous, acceptera avec reconnaissance la plus petite offrande de la piété chrétienne. Nous en avons la ferme confiance, le cœur maternel de Marie voudra rendre au centuple à chacun des pieux donateurs selon leurs mérites.

« De l'Evêché l'Osimo, le 24 février 1893.

✝ Fra Egidio Mauri,

« *Evêque.* »

TRIBUNE DES ABONNÉS

Sous cette rubrique, nous avons créé, depuis le numéro de janvier 1895, une sorte de concours permanent d'érudition, entre nos abonnés, uniquement, bien entendu, sur les questions spéciales qui font l'objet de cette revue : surnaturel diabolique, occultisme, franc-maçonnerie et sociétés secrètes antichrétiennes, spiritisme examiné à la lumière de la science catholique ; en un mot, toutes les questions diverses les plus discutées se rattachant à notre programme.

L'idée de créer cette tribune nous a été suggérée par la lecture de diverses communications fort intéressantes, mais dont nous ne pouvons prendre la responsabilité personnelle quant aux doctrines émises ; d'autre part, on nous adresse souvent des questions, pour la réponse desquelles nous manquons d'éléments certains, et qui ne nous paraissent pas cependant devoir être éliminées.

Nos abonnés peuvent donc exposer leurs arguments dans notre revue, poser des questions, se répondre les uns aux autres, rectifier les erreurs échappées à nos collaborateurs occasionnels et à nous-mêmes ; et ainsi la lumière se fera de plus en plus vive.

Notre désir est d'obtenir, sur le terrain réservé de l'étude du satanisme contemporain, de ses manifestations et de ses manœuvres de toute sorte, des résultats analogues à ceux qu'obtient la revue bien connue *l'Intermédiaire des Chercheurs et des Curieux* sur le terrain littéraire, historique et artistique. En citant cet exemple, notre but sera parfaitement compris de tous nos lecteurs.

I.

Le mage Eliphas Lévi (1).

Bouliac-Château-Dinetty, 16 juillet 1895.

Monsieur le Rédacteur,

Je relis en ce moment, avec un nouvel intérêt, le substantiel ouvrage du Dr Bataille.

C'est un livre qu'il faut étudier avec soin pour jouir de tout le fruit de sa lecture.

Aussi ne me permettrai-je pas de critiquer en quoi que ce soit le savant auteur qui vient de rendre un service considérable à la religion et à la société chrétienne.

Laissez-moi seulement aujourd'hui appeler l'attention de vos lecteurs sur un point que le docteur Bataille a laissé, me semble-t-il, un peu trop dans l'ombre.

(1) On lira avec intérêt ces détails inédits sur l'apostat Constant, venant d'un homme qui l'a connu et qui fut l'ami personnel du vénérable Gougenot des Mousseaux, et celui du saint et regretté Père De la Porte.

Son second volume passe en revue les *diabolisants* de notre époque et ne nous dit peut-être pas assez à quel point la miséricorde infinie de Dieu s'exerce souvent sur ces pauvres égarés.

C'est ainsi que le mage Eliphas Lévi (de son vrai nom l'abbé Constant), ce pontife de Satan, que j'ai beaucoup connu autrefois, semble, dans la relation du docteur Bataille, avoir persévéré jusqu'à sa mort dans les pratiques de la magie noire.

Il n'en est rien cependant, et la vérité est que le mage Eliphas Lévi avait répudié ses erreurs quelque temps avant sa mort et a pu heureusement, avant de paraître devant Dieu, faire pénitence de ses fautes et se réconcilier avec son Créateur.

Le mage Eliphas Lévi (*alias* l'abbé Constant) n'a jamais été prêtre, quoi qu'on en dise.

Elève de Saint-Sulpice, il était seulement parvenu au diaconat, lorsque ses supérieurs, scandalisés par les théories étranges qu'il soutenait avec l'ardeur de sa vive intelligence, le renvoyèrent tout à coup du séminaire.

Le malheureux jeune homme se trouva subitement en contact avec le monde qui devait lui être toujours fermé. Son avenir était perdu. Comme tous les défroqués, il dévoya complètement.

Doué d'une intelligence brillante, profondément instruit, studieux et maniant la parole avec l'éloquence entraînante d'un apôtre, il se lança à corps perdu dans les théories de *Gannau* qui, à la suite d'un désespoir d'amour, venait de prendre le pseudonyme du *Mapah* pour fonder sa religion de la *Nouvelle alliance* à laquelle avaient déjà adhéré Félix Pyat, Blanqui, Barbès et *tutti quanti*.

Plein d'enthousiasme, l'abbé Constant se fit remarquer par l'ardeur de ses nouvelles convictions. Il fut bientôt l'un des chefs de cette religion étrange qui prit alors le nom d'*Evadisme*, réunissant ainsi les noms de nos premiers parents *Eve* et *Adam*, comme *Gannau*, son fondateur, avait pris le nom de *Mapah* formé des premières syllabes des deux mots latin *Mater* et *Pater*.

La publication d'un livre socialiste, qui fit du bruit sous le nom de la *Bible de la liberté*, conduisit bientôt l'abbé Constant devant la Justice, où le célèbre procureur général Portarieux-Lafosse le fit condamner à six mois de prison.

Ce début, loin de décourager le nouvel apôtre, ne fit que le fortifier dans ses convictions. Il était, je le disais plus haut, doué d'une rare facilité d'élocution.

Le *Mapah* songea à utiliser les talents de son nouvel adepte et dès sa sortie de prison, il l'envoya porter la bonne parole en province.

L'abbé Constant partit plein d'ardeur et se dirigea tout d'abord sur Evreux.

Ses malheurs judiciaires l'avaient décidé à abandonner sa première personnalité. Il fit donc peau neuve et, après avoir pris soin de faire annoncer bruyamment la mort de l'abbé Constant, il prit le nom de l'abbé Diraucourt.

C'est sous ce pseudonyme qu'il osa se présenter à Mgr Ollivier, évêque d'Evreux, qui eut la naïveté de l'accueillir paternellement sans trop approfondir sa personnalité.

L'abbé Diraucourt, qui n'était réellement que diacre, osa officier plusieurs fois à Evreux. Il y prêcha même le mois de Marie dans la cathédrale avec un très grand succès. Il fallut que le hasard conduisît à un de ses sermons le procureur général Portarieux-Lafosse, attiré par le bruit de l'éloquence du jeune prédicateur, pour démolir l'échafaudage frauduleusement élevé.

Portarieux-Lafosse fut stupéfait de retrouver, dans l'abbé Diraucourt, l'ex-abbé Constant qu'il croyait mort et qu'il venait récemment de faire condamner à six mois de prison.

Il prévint de suite Mgr Ollivier qui, désespéré de ce scandale, fit quitter bien vite son diocèse à l'orateur apostat.

Rentré à Paris avant d'avoir pu lancer dans Evreux les théories de Gannau qu'il avait à peine fait pressentir par prudence dans ses premiers sermons, l'abbé Constant trouva sous ses pas une belle jeune fille, presque une enfant, Mlle Noémi, *qui devait devenir plus tard célèbre sous le nom si connu de* Claude Vignon. Il devint amoureux de cette enfant, et cet amour, hélas! décida de toute sa vie. Peu embarrassé de son titre de diacre qui lui interdisait le mariage, il épousa la future *Claude Vignon* et en eut deux enfants.

Claude Vignon, du reste, abandonna plus tard son mari et, profitant de la situation, fit déclarer nulle par les tribunaux son union avec l'abbé Constant, comme ayant été contractée avec un diacre, inhabile par suite à se marier.

Désespéré du départ de Claude Vignon qui eut, du reste, bien d'autres aventures, l'abbé Constant n'eut plus qu'une idée : obliger Claude Vignon à réintégrer le domicile conjugal. — Il se donna alors à la magie et se mit à évoquer le démon pour lui demander un philtre capable de ramener à lui l'infidèle.

Le démon ne lui rendit pas sa femme que d'autres amours avaient déjà attirée, mais il lui envoya la fortune sous la figure de nombreuses adeptes.

L'abbé Constant, répudiant pour la seconde fois son nom, avait pris le titre de mage Eliphas Lévi. Il donna, à partir de ce jour, de nombreuses consultations à de crédules clientes qui n'hésitaient pas à payer vingt-cinq francs la prédiction, par Lucifer, des honneurs et des richesses qui parfois étaient en effet envoyées par le prince des ténèbres à ses adhérents.

Le mage Eliphas Lévi, que j'eus occasion de voir à plusieurs reprises il y a une trentaine d'années, avait pris au sérieux son titre de mage.

Il n'est que trop certain, du reste, que Satan a parfois répondu à ses incantations.

J'ai bien souvent entendu un de mes amis de Paris, qui connaissait lui aussi beaucoup l'abbé

Constant et l'avait reçu familièrement à son foyer, l'accuser très sérieusement d'avoir causé la mort de sa jeune femme par un envoûtement qui l'avait lentement conduite au tombeau. — Ce n'est pas ici le lieu de raconter cette lugubre histoire qui saigne encore douloureusement au cœur d'une des plus chrétiennes familles de Paris. C'est cependant une page saisissante de l'histoire du diable au dix-neuvième siècle et peut-être quelque jour vous demanderai-je l'autorisation de la narrer à vos lecteurs.

L'abbé Constant a publié sous le nom d'Eliphas Levi de nombreux ouvrages de magie, très curieux à étudier — un volume de *fables et symboles* et quelques romans empreints d'un cachet cabalistique très prononcé.

Toujours vêtu chez lui d'une longue robe rouge, il rappelait confusément avec sa longue barbe blanche et son crâne dénudé les astrologues du moyen-âge.

Son portrait, donné par le docteur Bataille, est du reste assez ressemblant, quoique rajeuni.

Comme la plupart des satanistes, comme le chanoine Docre, du *Là-Bas* d'Huysmans, à qui je croyais un moment qu'il avait servi de modèle, il était heureux de la profanation des hosties consacrées et je pourrais dire de terribles épisodes dont il fut le sacrilège héros !!

Et cependant, Dieu lui fit miséricorde !

Ce que ne dit pas le docteur Bataille et ce qui jette un jour spécial sur les dernières années du mage Eliphas Levi, c'est que de nombreux chrétiens ont longtemps prié pour son retour à la foi. Des hommes éminents tels que Gougenot des Mousseaux, Léon Pagès, Michel Gouverneur et beaucoup d'autres adressaient de ferventes prières à Dieu pour obtenir de sa miséricorde la rédemption de cette âme.

C'est à ses amis connus et inconnus que l'abbé Constant dut sans doute son repentir des derniers jours.

Quelques années avant sa mort, le mage Eliphas Levi, désabusé de ses sataniques erreurs, avait renoncé à la magie et était rentré dans le giron de l'Eglise.

C'est le point que je tiens à mettre ici en lumière.

Enfermé dans une sévère retraite, il eut le temps d'y pleurer ses égarements, de demander pardon de ses fautes et d'en faire une rigoureuse pénitence.

Le Bon Maître, toujours miséricordieux, accueillit encore une fois la brebis égarée et lui permit de se réconcilier avant la mort.

Au mois d'avril 1875, le mage Eliphas Levi, redevenu l'abbé Constant, mourut chrétiennement, fortifié par les sacrements de cette Eglise catholique à laquelle il avait fait la guerre pendant presque toute sa vie.

La bonté divine est un grand mystère. Elle exerce souvent de préférence sa miséricordieuse intervention sur ceux qui l'ont le plus ouvertement défiée et que notre infirme sagesse humaine condamnerait sans pitié à la réprobation éternelle.

Ils sont, certes nombreux, les grands ennemis de l'Eglise morts en communion avec elle, après avoir reconnu leurs erreurs, et le démon, notre éternel ennemi, n'est pas toujours vainqueur dans la lutte qu'il soutient contre les anges gardiens de nos âmes, depuis l'origine des temps.

J'ai cru intéressant d'appeler l'attention des lecteurs de la Revue sur la fin chrétienne de l'abbé Constant dont ne parle pas le docteur Bataille, au moment où la Vénérable Jeanne d'Arc, écoutant les prières que lui adressait du fond de l'erreur une Luciférienne de bonne foi, semble retirer si miraculeusement de l'abîme cette jeune femme, pour la conversion de laquelle un de mes amis, le Révérend Père Delaporte, n'a pas hésité à offrir à Dieu le sacrifice de sa vie.

CHARLES CHAULIAC.

II.

Protestantisme et Franc-Maçonnerie.

Saint-Laurent, 28 mai 1895.

Monsieur le Directeur,

On dit généralement que protestantisme et maçonnerie ne font aujourd'hui plus qu'un, tout comme juiverie et franc-maçonnerie. Je suis de plus en plus porté à le croire.

J'ai pu me convaincre, en effet, depuis que j'habite les Cévennes, au milieu des disciples de Calvin, qu'il y a communion parfaite d'idées, de sentiments et d'action, entre les protestants et les francs-maçons, à l'endroit de la religion et de l'Eglise catholique : chez les uns comme chez les autres, même aversion, même haine hypocrite et mêmes tendances contre tout ce qui touche au catholicisme.

Nos huguenots trouvent même que le gouvernement maçonnico-juif, qui préside, en ce moment, aux destinées de la France, va par trop lentement dans son œuvre de persécution et de destruction religieuses. C'est de tous leurs vœux qu'ils appellent le règne du radicalisme.

Les candidats à la députation et autres ne sauraient avoir de meilleures recommandations auprès de leurs électeurs cévenols, que l'anticléricalisme à outrance et le titre de franc-maçon. M. Jourdan, leur député, en sait quelque chose, car c'est toujours en prêchant et en faisant la guerre aux curés qu'il est parvenu à se faire élire.

Le protestantisme, ici du moins, n'est plus une religion quelconque, mais bien, et uniquement, un parti politique se confondant, encore une fois, avec le parti maçonnico-juif. Aussi, parler défavorablement de la franc-maçonnerie et de la juiverie devant nos huguenots, c'est tou-

jours s'attirer un silence significatif, la froideur, l'aversion même.

Nos populations calvinistes et cévenoles ne fréquentent que très peu le temple; et encore leur faut-il, généralement, des ministres libéraux, c'est-à-dire ennemis de la divinité du Christ, à la tête desquels se trouve le ministre Géminard, de Florac, que la République vient de décorer.

Nos Cévennes lozériennes sont un véritable foyer de superstitions et de vaines pratiques. Les conjureurs ou guérisseurs de morsures venimeuses et de maladies sont légion, dans la contrée. Vialas en possède un, même, qui a une réputation très étendue. Il lui suffirait, dit-on, de quelques paroles pour guérir ses nombreux clients.

Les mœurs et les habitudes ne sont point ici meilleures que les croyances. Nos calvinistes cévenols n'observent plus, généralement, le repos dominical. Les blasphèmes les plus horribles et les paroles les plus ordurières, les entretiens les plus obscènes, les conversations les plus licencieuses, sont la monnaie courante et ordinaire des disciples du blasphémateur et impudique Calvin.

Aucune retenue, même en famille et devant les enfants; aussi ces derniers sont-ils corrompus de très bonne heure, et semblent même naître avec le vice, non moins qu'avec la haine du prêtre et de tout ce qui touche au culte catholique.

On voit que la franc-maçonnerie a bien peu de chose à faire pour rallier la plupart de nos cénevols à la religion de Satan. Je crois même que d'ores et déjà, le dieu Lucifer a un grand nombre d'adorateurs et de possédés à l'état latent, dans ces gorges qui servirent jadis de repaires aux endiablés camisards. Je n'en donnerai pour preuve que ce fait, à savoir qu'indépendamment du choix qu'ils font des libéraux pour ministres, nos huguenots choisissent de préférence les plus impies des leurs, des francs-maçons avérés, tel que Carrouje à Florac, pour en faire des membres de leurs Conseils presbytéraux, de leurs Consistoires ou pour diriger les chœurs de chant au temple.

Ici, comme partout du reste, les protestants vont se divisant de plus en plus. Outre les gouvernementaux, qui comprennent les libéraux et les orthodoxes, nous avons encore les églises libres des moraves et des salutistes.

Il paraîtrait que les moraves sont les fervents du protestantisme et voudraient réformer la secte, la ramener à sa ferveur première. Ils ont, en effet, des réunions quotidiennes, dans leurs chapelles particulières, pour la prière et la lecture de la Bible en commun, pour instructions diverses aux hommes et aux femmes, aux jeunes gens et aux jeunes filles, aux enfants et aux vieillards. Ils profitent encore, pour se réunir, d'un baptême, d'un mariage ou d'un décès même. Ils ont ou ils affectent une grande réserve dans leur tenue et dans leurs paroles, avec une certaine austérité de mœurs.

Quant aux salutistes, dont les apôtres ou les ministres, ignorants pour la plupart, viennent de Suisse ou d'Angleterre, ils ont aussi des réunions fréquentes, déploient beaucoup de zèle, ont des apparences de piété et d'austérité; mais ce qui les trahit, c'est que leurs assemblées ne sont que de grotesques comédies, et que les recruteurs du salutisme s'attaquent de préférences au sexe faible, finissent par se marier avec quelqu'une de leurs conquêtes et envoient les autres dans les villes, soi-disant pour prêcher. Tout comme les francs-maçons, ils parlent de vraie lumière, du dieu bon, etc. Seraient-ils autre chose que des recruteurs du palladisme et des loges mixtes?...

Veuillez, Monsieur le Directeur, faire de ces quelques considérations ce que bon vous semblera.

X...

III.

Le diable et les tables tournantes.

Angers, le 4 mai 1895.

Monsieur le Docteur Bataille,

J'ai lu depuis le commencement jusqu'à la fin, avec le plus grand intérêt, votre ouvrage :

Le Diable au XIXe Siècle,

et j'ai des motifs particuliers de croire à tout ce qui y est rapporté; voici pourquoi.

Je me suis occupé de spiritisme pendant quatre années et cela tous les jours; j'ai vu des choses assez extraordinaires pour me prouver que tout ce qui est raconté, dans le *Diable au XIXe Siècle*, est digne d'être cru; car moi qui, loin d'être un Luciférien, suis un fidèle adorateur du Christ et un pratiquant, le diable ne m'en a pas moins proposé un pacte. C'était un soir, à 9 h. 1/2, chez moi, dans une séance de spiritisme que je faisais, accompagné simplement de ma femme, bonne médium à mouvement de tables et autres objets. Avant ce soir-là, ayant lu le Livre des *Esprits* et le Livre des *Médiums* de Allan Kardec, j'étais convaincu que c'étaient les âmes des morts, comme Allan Kardec le dit, qui venaient converser avec nous; mais, depuis ce soir-là, je suis bien convaincu que les âmes de nos morts restent où Dieu les a placées en attendant que nous allions les rejoindre, à moins d'un cas fortuit que Dieu peut permettre une fois dans la vie; et que tous les esprits qui se manifestent si facilement à nous ne sont que d'affreux démons, prenant, pour mieux nous tromper, les noms bénis de ceux que nous avons aimés, afin de nous induire en erreur, et, par leurs perfides conseils, nous éloigner de la vertu et des sacrements de l'Eglise, pour nous perdre, en un mot, comme ils me

l'ont avoué le soir auquel je fais allusion plus haut.

Comme il m'offrait de me faire gagner le gros lot du Panama et de me donner les moyens d'avoir autant d'argent que je voudrais, si je consentais à lui louer une chambre et à lui amener le plus d'adeptes possible, je lui ordonnai de me dire qui il était. Il me répondit : *Satan!*

Voici comment les faits se sont passés ce soir-là :

Ma mère étant morte depuis 18 mois, je dis à ma femme : « Prends ton guéridon, nous allons évoquer ma mère. » Ma femme mit sa main droite sur le guéridon comme elle le faisait d'habitude; à l'instant le guéridon se mit en mouvement, je demande qui est là. — R. Si tu veux, je vais te faire gagner le gros lot du Panama, — D. Tu sais donc que j'ai des obligations du Panama ? — R. Oui. — D. Alors tu pourrais me faire gagner le lot de 500.000 francs ? — R. Oui. — D. Mais si je n'avais point de Panama, pourrais-tu me donner le moyen d'avoir de l'argent quand même? — R. Oui. — D. Mais, pour obtenir cette faveur de toi, tu veux sans doute que je fasse quelque chose qui te plaise ? — R. Me louer une chambre à Angers pour faire des expériences de spiritisme. — D. Tu as donc intérêt à cela ? — R. Ça m'amuse. — D. Et tu m'assures que j'aurais autant d'argent que je le désirerais? — R. Oui. — D. Faut-il que je loue cette chambre dès demain ? — R. Quand tu auras gagné le gros lot. — D. Penses-tu que je pourrais le gagner bientôt ? — R. Au prochain tirage. — D. Alors je louerai une grande chambre, j'en ferai comme une petite église dont je serai le vicaire et toi l'inspirateur et je ferai le plus d'adeptes possible? — R. Oui. — D. Exiges-tu que je fasse un écrit et que je le signe? — R. Ta promesse me suffit. — D. Mais avant de faire ce marché avec toi, je désire savoir qui tu es. — R. Peu t'importe. — D. Cela m'importe, au contraire, beaucoup et tu dois savoir qu'on ne doit pas faire de marchés avec les gens sans les connaître; pourquoi y aurait-il exception avec les esprits ? Veux-tu me dire qui tu es ? — R. Non. — D. Tu as donc un bien vilain nom ? — R. Non ! — D. Alors, tu es donc un mauvais esprit ? — R. Non. — D. Alors pourquoi ne veux-tu pas me dire qui tu es ? — R. Non, non ! — D. Eh bien ! je vais t'y forcer. — R. Non. (Et comme vous savez que cette manière de faire parler les esprits se fait par coups frappés conventionnellement, le médium remplaçant l'esprit, c'est-à-dire le médium prêtant ses organes aux esprits, la main de ma femme se retira brutalement de dessus le guéridon ; alors je dis : « S'il en est ainsi, en effet, je ne pourrai pas te forcer à dire ton nom, mais nous allons tout de même essayer.) Je dis à ma femme : « Remets donc ta main sur le guéridon. » Aussitôt qu'elle l'eût remise, sa main se retira encore plus brutalement, j'insistai ; elle remit encore sa main, mais à l'instant son bras se retira jusque derrière elle, et, se tordant, sa main vint frapper à l'envers sur le bord du guéridon comme un vrai coup de maillet, si bien qu'elle en avait le dessus des doigts tout meurtri ; ayant toujours dans ma poche un chapelet auquel sont attachées une médaille de la Sainte Vierge et une médaille de saint Benoît, je le posai sur le guéridon et je dis à ma femme : « Ne crains rien, remets ta main, je vais mettre les doigts de ma main gauche sur les tiens pour empêcher que l'Esprit te fasse du mal. Aussitôt sa main remise, la table frappa ces mots : « Je me moque bien de ton chapelet. » Je repris : « Tu n'as point peur de mon chapelet ? — R. Non. Voyant cela, je mis le chapelet sur le poignet et sur la main de ma femme, aussitôt la table frappa piteusement : « *Partir.* » Je demandai : « Tu voudrais t'en aller ? — R. Oui. — D. Est-ce que tu souffres ? — R. Oui. — D. Qui te fait souffrir ? — R. Chapelet. — D. Tu n'aimes donc pas cet instrument-là ? — R. Non. — D. Vois-tu quelque chose au chapelet qui te gêne ? — R. Médailles. — D. Quelles sont ces médailles ? — R. Benoît, Marie ! » Alors, prenant la croix du chapelet dans mes doigts et la lui montrant, je dis : « Et cela, l'aimes-tu ? — R. Non. » (Ce non fut donné par deux terribles coups de pattes du guéridon, si forts que j'ai cru que le parquet devait en être fêlé.) Je continue : « Veux-tu à présent me dire ton nom ? — R. Non. — D. Tu aimes donc mieux souffrir ? — R. Oui.

Comme la chose finissait par ne point être gaie, vu l'agitation du médium, et voulant faire avouer à l'esprit qui il était, ce dont je me doutais bien, je prononçai ces mots en faisant un grand signe de croix au-dessus du guéridon et au-dessus de la main de ma femme : « Je te commande, au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit, de me dire qui tu es. — R. Non. » Je fis ce commandement trois fois, faisant chaque fois un signe de croix comme il est dit ci-dessus, chaque fois il me fut répondu : Non. Mais comme je me rappelais que Notre Seigneur Jésus-Christ avait dit : « Si c'est par Beelzébuth, prince des démons, que je chasse les démons, par qui vos enfants les chasseront-ils ? » Sous l'empire d'une foi ardente, je dis, faisant un autre signe de croix : « Je te commande, au Nom de Notre-Seigneur Jésus-Christ, de me dire qui tu es ». Aussitôt l'esprit me répondit : *Satan.* — Ah ! dis-je, tu es Satan ? — R. Oui. — D. Tu es donc forcé de confesser que tu es le diable ? — R. Oui. D. — Qui te force ? — R. Dieu. — D. C'est probablement toi, qui, chaque fois que nous nous occupions de spiritisme, te manisfestais sous les noms de nos parents et amis défunts pour mieux nous tromper ? — R. Oui. — D. Quels noms prenais-tu d'habitude ? — R. Ceux de ton père, de ta mère, de tes oncles, un tel et un tel, etc., etc. —

D. Et c'était toujours toi ? — R. Oui. — D. Quel était ton but en faisant cela ? — R. Te perdre ! — D. Eh bien ! mon animal, répondis-je, au lieu de me perdre, tu me sauves ; car autrefois, j'ai souvent été ébranlé par le doute ; à présent, j'ai la foi qui, je l'espère bien, ne se démentira jamais, et pour te prouver que tu as perdu ton temps, nous irons tous les deux, ma femme et moi, communier à la Messe de Minuit (qui se trouvait une quinzaine de jours plus tard); tant qu'à faire un marché avec toi pour avoir de l'argent, je préférerais mille fois mieux manger de l'herbe toute ma vie et mourir dans un fossé. A présent, tu peux t'en aller, je n'ai plus besoin de toi et puisque tu as voulu me perdre, je te combattrai tous les jours de ma vie et je demanderai souvent à Dieu le bonheur de te combattre dans l'autre. — R. Eh bien, me répondit-il, tu t'en repentiras, et si tu vas communier à la Messe de Minuit, ta femme n'ira pas. Qui l'en empêchera ? répondis-je. — R. Moi : — D. Eh bien ! dis-je, nous verrons. A partir de ce soir là pendant plusieurs jours, ma femme était comme une enragée ; à la moindre observation, elle se mettait dans des colères furieuses et quand je la regardais en face, elle avait peur de moi et passait dans d'autres chambres en grommelant ; bien désolé de la voir ainsi, je redoublais de prières, je me disais que Dieu me punissait d'avoir voulu par des actes que la Religion condamnait, sonder les mystères de l'autre vie et mille raisons pareilles. Enfin, au bout d'environ huit jours, ma femme se retrouva à son état normal, et le soir de la Messe de Minuit, vers 7 heures, nous nous disposions à aller à l'église pour nous confesser et communier à cette Messe, quand tout à coup, ma femme me dit : « Quelle douleur me prend dans les reins ! Je ne puis faire un pas ; c'est comme si j'avais les reins cassés». Je lui dis : « Il faut réagir, tu sais que le mauvais nous a dit qu'il t'empêcherait d'aller communier à la Messe de Minuit, il faut le braver et t'y transporter malgré lui, je vais t'aider ». Je la pris par-dessous le bras, mais je ne pus la faire aucunement avancer ; j'eus beau faire des passes magnétiques sur elle, c'était encore pire (ceci me prouve que la magnétisme est une action diabolique, j'ai vu maintes choses qui me le prouvent, et que je raconterai). Ne pouvant lui faire faire deux pas, je la pris entre mes bras et la mis sur son lit ; puis, ne voulant pas que le diable m'empêchât d'aller communier en me forçant de rester avec ma femme, je priai Dieu, la Sainte Vierge et saint Benoît de veiller sur elle et je me rendis à l'église. Je me confessai et communiai et, quand je revins, ma femme était complètement guérie, deux jours après elle alla communier aussi et depuis 17 mois que ceci est arrivé, jamais elle n'a eu de nouvelles douleurs de reins, preuve que ces douleurs étaient bien l'effet du démon, Dieu le permettant pour nous faire ouvrir les yeux, et nous prouver que c'était bien au diable que nous avions eu à faire.

Depuis ce moment-là, le diable est si furieux contre moi, que trois ou quatre fois, me trouvant en compagnie d'amis qui avaient fait des séances avec moi et voulaient recommencer, chaque fois les médiums sont entrés dans de violentes colères, voulant se précipiter sur moi. La dernière fois, nous étions vingt hommes réunis : cinq sont entrés en état de possession, l'un s'empara du guéridon et voulut me fendre la tête, je n'eus que le temps de me couvrir avec une chaise qui fut brisée par le terrible coup de guéridon qui m'était destiné, le guéridon fut brisé ainsi que douze chaizes sur vingt qui se trouvaient dans la chambre où nous opérions ; les médiums arrivaient sur moi, grinçant des dents, frappant des coups de poings à tuer un bœuf, tant leurs forces étaient décuplées et me disant d'une voix caverneuse et satanique : « Allez-vous-en, vous me faites souffrir ». Nous combattîmes quinze contre cinq depuis 9 h. 1/2 du soir jusqu'à minuit, et ce n'est qu'à force de prières que nos cinq possédés furent débarrassés. Depuis ce temps, je ne me suis plus occupé de spiritisme. Maintenant, tous mes anciens amis les spirites, quand ils me voient d'un côté, se sauvent d'un autre, comme si le diable qui les tient craignait que je ne le dévoile et que je ne parvienne à faire entendre à ces malheureux de ne plus avoir de relations avec lui.

Agréez, Monsieur, l'assurance de mon dévoûment.

Desjardins, *à Angers*.

IRREDENTISME

Sous ce titre, nous lisons dans le *Phare du Littoral* :

« Nous avons appris, ces jours-ci, qu'une délégation des *Reduci* habitant Nice, s'était rendue à Rome à l'occasion du 20 septembre.

« Parmi ces délégués que nous serions curieux de connaître, il se trouverait certains niçois. Nous ne pouvons donner leurs noms ; mais, par une singulière coïncidence — le *Caffaro* — nous annonce qu'en même temps qu'eux est arrivé à Rome, M. André, directeur et rédacteur en chef du *Pensiero di Nizza*.

« Or, voici, toujours d'après les journaux italiens, une phrase suggestive du discours **frénétiquement applaudi** qui a été prononcé au congrès des *Reduci*.

« Depuis vingt-cinq ans, Rome a pu arriver à être la « capitale de l'Italie, *mais l'Italie n'est pas encore faite.*
« **Il y manque la Savoie, Nice, Trente et « Trieste.**

« *Venti cinque anni fa Roma alla fine potè essere « capitale d'Italia, ma l'Italia ancora non è fatta : « mancano la Savoia, Nizza, Trento e Trieste* ».

« Nous n'avons pas à faire de commentaires. Les lecteurs et l'autorité, si elle le juge à propos, les feront eux-mêmes. »

Les paroles de l'orateur des *Reduci* à Rome, si elles eussent été prononcées par un personnage officiel appartenant au gouvernement italien constitueraient une provocation à l'adresse de la France et aussi de l'Autriche alliée de l'Italie.

Prononcées par un Français, elles sont un scandale qui appelle une immédiate et vigoureuse répression.

Nous empruntons à la *Croix de Paris* la spirituelle boutade qui suit. Il serait à souhaiter que le *bâton du Capucin* ne fût pas une pure licence poétique :

EN CALABRE

Au coin du bois, suivant l'usage,
Un coup de sifflet retentit.
Le conducteur, prudent et sage,
Bien loin de forcer le passage,
Suivant l'usage, ralentit.

Dans la diligence, on s'étonne :
« Comment, drôle, tu nous trahis ! »
Puis on se calme, on se raisonne ;
C'est que se présente en personne
Carlo, fameux chef de bandits.

— Messeigneurs, dit ce capitaine,
De bon cœur exécutez-vous.
La grande route est mon domaine,
Résister serait chose vaine ;
Nous avons la force pour nous.

Mais ma douleur serait extrême,
Aussi celle de ces agneaux
Qui de ma bande sont la crème,
Si chacun d'eux devait lui-même
Vous alléger de vos *métaux*.

— Il parle bien le capitaine,
Dit un docteur conciliant.
N'allons pas lui faire de peine,
C'est encore avoir de la veine
Que s'en tirer à prix d'argent.

Pour ne pas nous faire une histoire,
Cédons à Messieurs les brigands,
Je pourrais écrire un *Mémoire*
Pour vous engager à me croire,
Aujourd'hui je n'ai pas le temps.

Donnant l'exemple, ce brave homme
S'apprête à livrer son magot.
— On nous laisse la vie..... en somme
Cela vaut une belle somme,
Et ces bandits sont comme il faut.

— Eh bien ! dit le Frère Pancrace,
Par ma barbe de Capucin !
Celui qui touche ma besace,
Je l'avertis : Gare à la casse !
Mon Mémoire, c'est mon gourdin.

Joignant l'effet à la parole,
Il cogne à bâton raccourci.
Il fut sans doute à bonne école ;
Car tous nos porteurs d'espingole
Se sauvent sans dire : Merci !

Pas n'est besoin d'être un Descartes
Pour conclure de ces exploits
Relatés dans de vieilles chartes :
Ne soyons *Capucins de cartes*
Et sachons défendre nos droits.

Fr. X.

LE PARTI CATHOLIQUE

Nous empruntons au *Peuple français* le compte rendu des premières séances du CONGRÈS ÉLECTORAL, convoqué, organisé et présidé par M. l'abbé Garnier ; les résultats de ce Congrès, qui s'accentueront davantage à mesure que s'approchera l'heure des élections municipales, attestent l'efficacité de l'*Union nationale*, qui, malgré des attaques continuelles, grandit sans cesse et étend dès maintenant sur toute la France le réseau de ses œuvres et de ses comités.

LES SÉANCES D'ÉTUDE

Le côté le plus important du congrès électoral a été sans contredit les trois séances d'étude qui ont eu lieu, dimanche, à dix heures du matin, deux heures et quatre heures de l'après-midi.

La première portait sur les *renseignements pratiques*, la seconde sur les *renseignements électoraux* et la troisième sur le *programme électoral*.

PREMIÈRE SÉANCE

Renseignements pratiques.

Pour bien préparer les élections il faut neuf choses : 1° un comité, 2° des candidats, 3° une caisse, 4° une permanence, 5° un programme, 6° des réunions, 7° l'organisation des sections électorales, 8° la liste électorale et 9° la prière :

1° Il est décidé que dans chacun des quatre-vingts quartiers de Paris, on va essayer de former quatre comités de l'Union Nationale. Celui des hommes existe déjà presque partout. Il faut en former un de jeunes gens; plusieurs existent, mais beaucoup manquent. Une réunion générale des jeunes gens de Paris qui veulent entrer dans cette voie aura lieu le 22 septembre prochain, à deux heures de l'après-midi, dans la maison du Peuple Français, 26, rue Harmel. Dès maintenant, on peut demander des cartes d'entrée à M. l'abbé Garnier, 1, rue Feydeau.

Aux comités d'hommes et de jeunes gens, il faut ajouter des comités de femmes et de jeunes filles, qui s'occuperont autant de la pétition en faveur de la réintégration des sœurs et des œuvres de piété par lesquelles il faut attirer la bénédiction de Dieu sur nos entreprises.

Le congrès a décidé de former un groupe de zélateurs pour susciter ces comités où ils n'existent pas, et pour remplir vis-à-vis d'eux les fonctions de délégués.

Dans les communes de la banlieue et même dans toute la France, on se propose d'imiter Paris

et on le fera, nous n'en doutons pas, avec une grande activité.

2° Pour le *choix des candidats*, le texte du programme a été adopté tant pour le premier que pour le second tour de scrutin.

Rappelons que ce programme est toujours à la disposition de ceux qui voudront se le procurer. Il forme une feuille détachée du plus haut intérêt et qu'il faut faire étudier partout autour de nous.

Un des congressistes, M. Lorain, président du comité départemental du Jura, en a pris 10.000 exemplaires pour les déposer entre les mains de tous ses collaborateurs. C'est un exemple à suivre. Nous supplions tous nos amis de l'imiter.

3° La *caisse* électorale s'impose; les comités restent libres de l'alimenter comme ils le jugeront préférable, par le sou de la semaine, comme on fait pour la propagation de la foi, par des quêtes, des tombolas ou par des cotisations mensuelles. Le congrès estime qu'il est bon d'avoir une caisse cantonale, en plus de la caisse communale, afin de venir en aide aux communes les moins favorisées.

4° La *permanence* fait habituellement défaut et on ne se réunit pas, parce qu'on n'a pas de permanence; il faut raisonner tout différemment. La permanence est nécessaire pour se réunir. Cherchez une salle qui puisse vous en tenir lieu. C'est le cas de répéter: Cherchez vous trouverez. Le comité départemental de Seine-et-Oise annonce que la veille même il venait de louer une permanence, qui est une salle capable de contenir cent cinquante personnes. D'autres ont obtenu gratis la jouissance d'une boutique ou d'un appartement non loué. Le comité des Epinettes jouit, pour 200 francs, d'un ensemble de pièces dont le loyer s'élèverait à mille francs.

5° Le *programme* apparaît à tous nos comités comme la base de l'action. Dès lors que nous voulons en finir avec la politique de parti qui repose sur la forme du gouvernement, il faut prendre la politique de fond, qui porte l'effort de la lutte sur le programme.

En dehors des points généraux du programme que nous indiquons plus loin, c'est au comité local à formuler le programme.

Il faut multiplier les *réunions;* les petites réunions de cinq à dix personnes sont les plus nécessaires. C'est là qu'on répand les idées, qu'on fait le catéchisme de notre œuvre et de notre politique. Les réunions privées, avec un grand nombre d'auditeurs, sont très recommandées. Mais il faut viser aux réunions publiques.

Les réunions publiques.

Sur ce point, une discussion très vive s'est engagée dans le sein du congrès. Plusieurs comités avaient soutenu, dans leurs rapports, que l'Union Nationale devait se contenter d'assister aux réunions publiques de ses adversaires, mais ne pas en donner elle-même. Le congrès a décidé le contraire. Quand on veut faire de la politique, il faut prendre les moyens politiques; or, les réunions privées ne sont pas des moyens politiques à proprement parler, elles se passent dans une grande intimité qui leur ôte la grande influence sur l'opinion publique.

Il en est tout autrement des réunions publiques et contradictoires. Les partis, les ministères et le Gouvernement lui-même comptent toujours beaucoup avec ces dernières, surtout lorsqu'elles sont éclatantes et multipliées. Quand les ordres du jour de l'Union Nationale seront votés souvent, dans ces assemblées plus ou moins houleuses; quand la presse aura fait connaître que nous avons pu enlever cette victoire, au milieu des contradictions, et grâce à une organisation bien complète, on comprendra que l'Union Nationale est une force, un parti véritable et vivant, avec lequel il faut nécessairement compter.

Mais il faut bien s'organiser, savoir préparer la salle, discipliner les auditeurs, faire nommer le bureau, apprendre à soutenir ses orateurs et à combattre les adversaires. Que la réunion soit donnée par nous ou par les autres, il faut arriver avec toutes les forces dont on dispose comme hommes et comme jeunes gens; mais il faut se préparer à tout cela, s'en occuper sérieusement, avoir des cadres bien formés et donner, par les réunions privées, une connaissance parfaite des questions à nos adhérents.

7° La préparation des *sections* électorales a été l'objet d'une étude approfondie. On a signalé, surtout pour Paris, la nécessité de surveiller les cartes des électeurs, morts ou partis, que l'on apporte habituellement dans la salle du scrutin et que souvent le premier venu essaie de retirer pour voter indûment, mais à coup sûr.

8° Il faut se procurer au plus tôt la liste électorale et la faire examiner à fond par les délégués de rue. On a bien recommandé de relever la liste des abstentionnistes et de les travailler à part, soit par des démarches personnelles, soit par l'envoi d'un imprimé.

9° Mais si nous voulons réussir dans notre campagne électorale, il faut prier beaucoup. Les femmes peuvent à cet égard faire autant que les hommes. C'est la prière civique et nationale que d'autres pays,

l'Angleterre, l'Allemagne, l'Amérique et la Russie, ont su conserver et pratiquent journellement. Nous devons en répandre l'habitude, et l'Union Nationale l'a regarde comme le premier de ses devoirs.

—

DEUXIÈME SÉANCE.

Renseignements électoraux

Pour s'assurer le succès dans les élections, il faut bien posséder les dispositions de la loi : 1° Sur la confection des listes électorales ; 2° Sur la distribution des prospectus, circulaires, professions de foi ; 3° Sur l'organisation des réunions ; 4° Enfin sur la surveillance des urnes et sur le dépouillement du scrutin.

La séance destinée à cette partie du congrès a été consacrée à étudier les droits et les devoirs des électeurs, la manière d'user des uns et de remplir les autres. La lecture du programme suffira à nos lecteurs pour comprendre combien elle a été laborieuse.

On a beaucoup insisté sur le droit qu'a tout électeur *de demander la radiation ou l'inscription d'autres électeurs.*

M. Gonin, de Lyon, a raconté comment on se procurait dans cette ville la liste des morts, des faillis et des partis pour se tenir toujours au courant des modifications qui doivent survenir dans la liste électorale. Dans un seul arrondissement, on a fait ainsi élaguer plus de 1.500 noms sur 12.000 inscrits. Dans un autre arrondissement où le même travail s'accomplit en ce moment, il y a plus de 2.000 noms à supprimer.

Quand nos amis de Saint-Denis ont voulu commencer leur grande lutte contre la bande socialiste révolutionnaire qui les opprime, ils ont d'abord échenillé de la sorte leur liste électorale, et Dieu sait si elle en avait besoin !

Un seul homme, et au besoin une commission de trois personnes, doit être chargé d'opérer régulièrement le contrôle de la liste électorale.

Nous espérons que nos amis profiteront des renseignements que nous venons de leur donner, et qu'il sera ainsi possible d'éviter les fraudes dont nos adversaires, comme on l'a constaté à Toulouse et en maints autres endroits, n'hésitent pas à se rendre coupables, lorsqu'ils craignent d'être mis en minorité par les électeurs. Nous engageons vivement tous nos comités à organiser dès maintenant des groupes de contrôleurs et de surveillants qui feront une étude spéciale de la législation électorale, et qui nous aideront ainsi par leur action à obtenir des élections sincères.

TROISIÈME SÉANCE.

Programme électoral

Une discussion s'est d'abord engagée sur le caractère même du programme. Plusieurs voulaient y faire figurer dans son entier le programme social de l'Union Nationale, et, pour éviter des longueurs, ils demandaient de réduire les revendications énoncées à la formule la plus courte possible.

Le congrès, estimant qu'il fallait développer efficacement les revendications énoncées pour en faire bien comprendre le sens et la nécessité, a demandé que le programme conservât la forme qui lui a été donnée. Il a pensé aussi que les revendications sociales ne devaient pas trouver leur place dans un programme électoral, sinon dans la proportion où leur exécution pratique peut être réclamée à brève échéance. Mais il a demandé que deux parts soient faites dans le programme qui a été projeté : la part communale et la part politique, et cela sans préjudice du côté local qui doit être toujours réservé aux comités locaux. Les indications du programme projeté sont au nombre de neuf.

Réintégration des sœurs

La première est la *Réintégration des sœurs* dans trois hôpitaux pour le moins. Plusieurs comités ont demandé que la réintégration fût générale, d'autres que cette question fût soumise au referendum municipal pour permettre à la population de se prononcer sur ce point exclusivement et de faire connaître le nombre des hôpitaux où les sœurs doivent rentrer. Après une étude prolongée, le congrès a demandé la réintégration immédiate dans trois hôpitaux pour le moins, en exprimant le désir que plus tard le referendum municipal fût employé, pour fixer le nombre des hôpitaux à réintégrer.

Représentation professionnelle

Incidemment, on a demandé si les candidats ne devraient pas être choisis de façon à ce que tous les intérêts matériels et moraux d'une commune fussent représentés sur la liste. C'était poser le principe de la représentation proportionnelle dans les élections municipales. Rien ne serait plus désirable à coup sûr, mais il faudrait d'abord des groupements professionnels, discipliner le corps électoral dans le sens corporatif. Tout cela suppose un travail plus long que celui de la préparation même des élections, qu'il faut remettre à plus tard, ou plutôt qui s'accomplit tous les jours, par le mouvement de nos idées et par l'organisation de l'Union Nationale ouvrière.

Réforme des bureaux de bienfaisance

La seconde revendication portait sur les bureaux de bienfaisance. M. l'abbé Garnier a insisté beaucoup pour que l'Assistance publique cessât d'exploiter elle-même les hôpitaux et les hospices, mais plutôt qu'elle les mît en régie, c'est-à-dire qu'elle demandât, soit à une congrégation religieuse, soit à une association d'infirmiers et d'infirmières laïques, à quel prix on prendrait la gérance d'un hôpital ou d'un hospice. L'Assistance publique aurait alors le rôle de surveillante. Ce serait une immense économie et une garantie tout autrement sérieuse d'exactitude dans les soins donnés aux malades.

Le socialisme d'Etat

Étendant ces réflexions à d'autres matières, M. le président a montré que nous vivons dans le socialisme d'État, que l'instruction publique en est une application comme l'assistance publique, et que partout où ce mode d'administration était adopté, on obtenait le maximum de dépenses avec le minimum de résultats. Croyez-vous que nous verrions les scandales de débauche et de dureté d'insouciance et de partialité qui abondent dans les services de l'Assistance publique, si ces établissements étaient régis par des administrations privées sous une direction supérieure ?

Mais précisément, l'Etat veut cette situation, afin de tenir en main un personnel énorme d'électeurs, qui sont ses créatures.

Oui, c'est vrai, mais c'est à nous d'éclairer l'opinion publique, de lui montrer qu'il y a dans tous ces services une immense économie à réaliser. C'est un changement à faire dans tout notre système d'administration civile. Est-ce que ces résultats n'en ont pas bien démontré la nécessité ? Le système socialiste est jugé, condamné, c'est une loque qu'il faut jeter à la rue ; c'est lui qui nous donne l'augmentation fantastique de nos impôts, avec le chômage et la misère comme corollaire fatal.

Autres revendications

Le congrès a ratifié le projet de *réforme des bureaux de bienfaisance* et demande à l'unanimité l'*abrogation de la loi* contre les congrégations, puis la *lutte contre le socialisme* et la *punition des voleurs*, telles que le programme les avait proposées.

Nous voulons pour administrateurs des bureaux de bienfaisance des personnes honorables, rentiers, anciens commerçants qui rempliront ces fonctions sans recevoir aucune rétribution. N'est-il pas honteux de voir que les directeurs actuels de nos établissements charitables sont recrutés principalement parmi les candidats socialistes rejetés par le suffrage universel.

Nous demandons que les indigents puissent transmettre directement leur demande aux bureaux de bienfaisance sans passer par le bureau central de l'Assistance publique. Nous voudrions que des ouvriers du quartier, nommés par profession, eussent le droit de venir vérifier la gestion des bureaux de bienfaisance, afin de faire cesser les scandales comme ceux qui ont été relevés tant de fois. On a cité des personnes décédées depuis deux ans qui continuaient à toucher un secours de dix francs par mois.

Nous dénonçons le caractère antipatriotique des socialistes. Ils veulent tout détruire et n'ont aucun plan de reconstruction. Le seul point sur lequel ils sont à peu près d'accord est la fondation d'une République universelle et la suppression des frontières, c'est-à-dire la suppression de la patrie. Cette théorie, absolument monstrueuse, au point de vue moral, est aussi absurde au point de vue économique, qu'irréalisable au point de vue politique.

Nous demandons que la prescription contre les actes de concussion et autres malversations de nos hommes politiques ne puisse commencer qu'à dater du jour où ils sont tombés du pouvoir.

La suppression des octrois

La suppression des octrois a donné lieu à plusieurs discussions très mouvementées. Tout le monde est d'accord pour la demander et pour remplacer cette charge par une taxe sur les loyers. Mais on demande que cette taxe soit variable avec le prix des loyers pour les différentes localités, qu'à Paris elle n'atteigne pas les loyers inférieurs à 500 francs et qu'à partir de ce chiffre la taxe soit d'autant moins élevée que le nombre des enfants dans la famille est plus considérable.

La réforme des Monts de Piété a été votée à l'unanimité ainsi que les propositions du programme relatives aux économies qu'il faut réaliser et aux libertés publiques qu'il faut reconquérir.

Les abonnements à la semaine

Un train spécial a été proposé en faveur des employés et des ouvriers qui peuvent bénéficier des tarifs réduits dans certains trains de chemins de fer. D'abord, on demande que les employés qui en sont privés jusqu'ici soient admis à bénéficier des *abonnements à la semaine*; puis, considérant que les ouvriers et employés qui travaillent la nuit devraient en profiter comme ceux qui travaillent

le jour, on voudrait obtenir l'extension des abonnements à la semaine à tous ceux qui en demanderaient, *sans certificat d'ouvrier*, jusqu'aux limites extérieures du département de Seine-et-Oise, et avec faculté de prendre tous les trains admettant des voyageurs de troisième classe entre six heures du soir et huit heures et demie du matin, heure extrême du départ des employés. Nous ne pouvons qu'applaudir à cette proposition qui permettrait, en payant un peu plus cher, de s'éloigner un peu plus de Paris, pour se loger à meilleur marché et en meilleur air.

Conclusions

Le congrès a réuni plus de 700 congressistes : il a provoqué des études très consciencieuses, des rapports très intéressants : il a donné le branle pour l'organisation électorale et politique qui nous a fait défaut jusqu'ici. Le but n'est pas atteint, mais on a commencé à le regarder en face et déjà on s'oriente vers lui avec le ferme espoir de l'atteindre.

On a demandé qu'un nouveau congrès du même genre, mais absolument réservé à Paris seul, ait lieu prochainement, puis qu'un autre se tienne bientôt pour la banlieue du département de la Seine.

La ville de Versailles, qui aura bientôt son congrès électoral, possède depuis longtemps des réunions privées et contradictoires entre catholiques et socialistes. Une fois par mois, les socialistes invitent les catholiques, et quinze jours après les catholiques invitent les socialistes. Les discussions sont très chaudes, mais très courtoises. C'est un genre particulier de conférences contradictoires que ce congrès a signalé et qui permettra à nos amis de rendre leur prochain congrès plus fructueux.

L'assemblée que nous venons de tenir est probablement le premier congrès électoral qui ait jamais eu lieu en France ; nous espérons qu'il aura beaucoup d'imitateurs. Il est si urgent de former les catholiques à la vie électorale et politique! N'est-ce pas à leur ignorance en cette matière qu'il faut attribuer une grande partie des maux qui nous accablent? Nous l'avons dit cent fois : c'est en vain qu'on fonde tant d'œuvres religieuses, charitables et économiques, si nos législateurs restent les maîtres de les briser par un texte de loi. Apprenons donc la science de faire passer nos amis dans les corps électifs ; et aussi acquérons la science non moins importante de tirer des victoires électorales que nous aurons remportées les fruits que nous devons en attendre, c'est-à-dire faisons l'organisation électorale et l'organisation politique de nos forces.

BILAN DE NOS RUINES

Tout bon catholique devrait graver ce tableau en sa mémoire.

Voici le triste inventaire des ruines accumulées par la Maçonnerie depuis 20 ans :

1° Proclamation de l'athéisme officiel ; suppression des prières publiques ;

2° Suppression de la prière et des Crucifix dans les écoles officielles ;

3° Interdiction aux soldats de pénétrer dans les églises ;

4° Encouragements donnés aux enterrements civils ;

5° Application rigoureuse des articles organiques et entraves continuelles au ministère des évêques ;

6° Facilités accordées aux unions sacrilèges des prêtres ;

7° Suspension des traitements ecclésiastiques ;

8° Suppression des traitements des vicaires ;

9° Suppression des traitements des chanoines ,

10° Main-mise sur les menses épiscopales ;

11° Réductions progressives dans le budget des cultes ;

12° Expulsion des religieux ;

13° Impôts sur le revenu fictif de leurs biens ;

14° Droit d'accroissement ;

15° Suppression de l'instruction religieuse du programme des examens ;

16° Suppression de tout enseignement religieux dans les écoles publiques ;

17° Interdiction aux ministres du culte, et même aux évêques, de pénétrer dans les écoles ;

18° Interdiction aux religieux d'enseigner dans les écoles publiques ;

19° Laïcisation complète de l'enseignement secondaire et de l'enseignement supérieur ;

20° Tracasseries imposées aux écoles libres, fermetures d'écoles ;

21° Suppression des bourses des séminaires ;

22° Suppression des Universités libres et des Commissions d'ouvriers mixtes ;

23° Suppression des aumôniers militaires ;

24° Enrôlement des séminaristes dans les rangs de l'armée active ;

25° Atteinte portée au mariage par la loi du divorce ;

26° Exclusion du clergé des Commissions hospitalières et des bureaux de bienfaisance ;

27° Entraves apportées au fonctionnement des caisses de retraite pour le clergé et retrait de la personnalité civile des diocèses ;

28° Difficultés pour les libéralités faites aux établissements religieux ;

29° Pouvoir exorbitant accordé aux maires sur les cloches et les clés des églises ;

30° Désorganisation des Conseils de Fabrique ;

31° Enfin la loi d'abonnement.

L'INVITATION DE LEMMI

La Rivista della Massoneria Italiana, tome XXVI, n° de mai-juin 1895, page 168, a inséré le document suivant :

25e anniversaire de la délivrance de Rome.

Le Grand Orient d'Italie vient de « *transmettre* » à toutes les puissances maçonniques régulières du monde, traduite en *français*, en anglais et en allemand, la lettre-circulaire que voici :

« Vénérables et chers Frères,

« Au jour du 20 septembre prochain, l'Italie, réunie en nation, célébrera solennellement le 25e anniversaire de la délivrance de sa capitale.

« Avec la restitution de Rome à la patrie, le pouvoir temporel des Papes a pris fin ; c'est pourquoi la fête du 20 septembre n'est pas seulement celle de notre peuple, mais elle est aussi la fête de toutes les nations civilisées.

« La Maçonnerie italienne, qui a tant travaillé à l'unification de la patrie et à la destruction du gouvernement théocratique, a décidé d'intervenir publiquement dans cette solennité. Les fédérations maçonniques des autres pays ne voudront-elles pas, de leur côté, assister à la commémoration du plus grand événement du siècle? Là-dessus nous n'avons aucun doute. Aussi, nous invitons par cette lettre chaque Suprême Autorité (c'est-à-dire chaque Grand Orient, chaque Suprême Conseil, chaque Grande Loge Nationale) à envoyer ses délégués aux fêtes de septembre prochain, et, dans le cas où cela lui serait absolument impossible, à nous transmettre du moins sa fraternelle adhésion.

« En cette journée, la plus heureuse de toutes, palpiteront dans Rome, rendue à la liberté, la pensée et l'amour de tous les Maçons du monde.

« Dans l'attente de votre réponse ainsi sollicitée, nous vous prions, illustres Frères, de recevoir notre triple salut fraternel.

« *Le Grand Maître :*
« ADRIANO LEMMI, 33e.

« *Le Grand Secrétaire :*
« ETTORE FERRARI, 33e.

« *Le Directeur Général du Grand Secrétariat :*
« ULISSE BACCI, 33e. »

Ce document ayant été envoyé, *notamment en français*, à toutes les puissances maçonniques régulières du globe, ainsi que le déclare la *Rivista Massoneria*, organe officiel de l'enjuivé Adriano Lemmi, n'avons-nous pas là une preuve de plus que ni le Grand Orient de France, ni le Suprême Conseil du Rite Écossais ancien et accepté pour la France et ses dépendances, n'ont rompu avec le Souverain Pontife de la Franc-Maçonnerie Universelle, qui a dit : « *J'ai deux haines au cœur : Dieu et la France !* »

D'autre part, il est facile de voir, en tenant compte du choix habile des expressions employées par l'organe imprimé (exposé à tomber entre des mains profanes, *et cela est arrivé*), que le Grand Orient d'Italie sert *uniquement d'intermédiaire* entre le Suprême Directoire de la secte et les Grands Orients, Suprêmes Conseils et Grandes Loges Nationales des autres pays.

Pour les gogos, c'est le simple Grand Maître italien qui parle ; pour ceux qui savent lire, c'est bien le Pape de la Franc-Maçonnerie universelle, le Pape de Satan qui se dresse orgueilleusement en face de S. S. Léon XIII, Vicaire de Jésus-Christ et Chef de l'Église catholique, apostolique et romaine !

Le Grand Orient de France a également reçu ce document, disions-nous tout à l'heure ; en effet, les relations n'ont pas été rompues entre cette puissance et le Grand Orient d'Italie, puisqu'il y a toujours un Garant d'Amitié entre elles. Donc, l'appel de Lemmi a été soumis par le président du Conseil de l'Ordre à l'Assemblée générale ou Convent dont les séances ont été tenues à Paris du 9 au 14 septembre.

Sans aucun doute, le compte rendu *imprimé* du Convent ne mentionnera pas cette communication ni la délibération qui en a été la suite ; car, pour le public, nos Francs-Maçons français affectent de répudier Lemmi, et à l'occasion la *Lanterne* elle-même joue la comédie de l'éreintement contre les FF∴ Lemmi et Crispi. Mais voici la vérité, qui nous est apportée de Rome par les journeaux rendant compte des fêtes du 20 septembre :

Les loges françaises ont envoyé à Rome, auprès de Lemmi, le 20 septembre, TRENTE-TROIS DELEGUÉS.

Et nunc erudimini !

L'UNION ANTI-MAÇONNIQUE DE FRANCE

La *Croix de Paris*, dans son supplément du mercredi 11 septembre, a publié l'article et le manifeste qu'on va lire :

Depuis lundi, le convent annuel du Grand Orient de France tient ses séances à l'hôtel de la rue Cadet. Là s'élaborent, se complotent de nouvelles mesures à faire voter, par la majorite opportuniste et radicale du Parlement, dans le but de détruire l'Église et la religion.

Heureusement, les dernières tentatives de la secte ont tiré les catholiques de leur torpeur; l'inique loi dite d'abonnement prouve qu'il n'est que temps de se défendre aver énergie. Aussi, nous n'en doutons pas, tous nos lecteurs applaudiront la nouvelle de la constitution d'une ligue militante, qui a pris pour titre : *Union Anti-Maçonnique de France*, et dont les statuts généraux viennent d'être élaborés par nos amis du Comité National Français, élu le 26 juillet dernier à la Maison de la Bonne Presse. Tout en travaillant à préparer le Congrès Anti-Maçonnique International, ces catholiques dévoués se sont dit qu'il était utile, au même degré, d'organiser dès maintenant l'union sur le terrain de la lutte contre l'infernale secte.

Voici les documents importants qui nous sont communiqués :

MANIFESTE

Le Comité National Français, élu à Paris, le 26 juillet 1895, pour la préparation en France du Congrès Anti-Maçonnique International et pour l'organisation spéciale de la défense des catholiques français contre la secte maçonnique:

Considérant que c'est de la Franc-Maçonnerie que viennent tous les maux dont l'Eglise et la patrie sont accablées ;

Que la lutte décisive, dont l'issue n'est pas douteuse — *non prævalebunt* — est celle à engager sur le terrain anti-maçonnique ;

Qu'il est donc nécessaire et urgent de grouper, en une ligue d'action énergique, tous les catholiques français, anti-maçons militants, ainsi que cela a été fait en Italie, en Belgique et en Hollande ;

Considérant que cette œuvre nouvelle, à raison de son programme limité d'opposition bien déterminée à la Franc-Maçonnerie, peut sans inconvénient s'ajouter aux associations catholiques déjà existantes et ne saurait porter ombrage à aucune;

Que le mouvement de résistance aux assauts de la secte impie, s'accentuant chaque jour davantage, prouve même que la création d'une ligue anti-maçonnique sera bien accueillie en France par quiconque veut défendre l'Église outragée et persécutée ;

Considérant enfin qu'organiser cette ligue d'action, c'est répondre aux plus vifs désirs du Souverain Pontife, qui a d'ores et déjà béni et approuvé le projet du Congrès Anti-Maçonnique International ;

Proclame :

A dater de ce jour, l'*Union Anti-Maçonnique de France* est constituée.

Une Commission spéciale est créée au sein du Comité Français du Congrès Anti-Maçonnique International, à l'effet de fournir toutes les instructions nécessaires aux anti-maçons militants qui adhèreront à l'Union et voudront constituer un groupe. Cette Commission est composée de six membres : un Président ecclésiastique, un Président laïque, un Vice-Président ecclésiastique, un Vice-Président laïque, un Secrétaire ecclésiastique, un Trérorier laïque.

Les statuts généraux seront publiés sans délai, et la presse catholique est invitée à les reproduire.

Tous les catholiques français sont conviés à se mettre immédiatement à l'œuvre.

Pour Dieu, pour l'Eglise, pour la Patrie !

Vive Léon XIII ! Vive la France !

Paris, le 10 septembre 1895.

—

Nous avons reçu, d'autre part, les Statuts Généraux de la nouvelle ligue, et nous nous empressons de les publier.

STATUTS GENERAUX.

Article premier. — Dans le but de s'opposer à l'action néfaste de la Franc-Maçonnerie et de combattre toujours et partout les principes de cette secte, particulièrement en France, une Ligue de catholiques militants est constituée dès ce jour, pour la France et ses colonies, avec un Conseil Central Exécutif siégeant à Paris.

Cette ligue prend le titre d'*Union Anti-Maçonnique de France*. Elle se place sous la protection spéciale de Saint Michel archange, de Saint François d'Assise, de Saint Dominique et de la Vénérable Jeanne d'Arc.

Elle forme la phalange nationale des anti-maçons français, et son Conseil Central Exécutif, tout en gardant son autonomie, reconnaît l'autorité supérieure du Comité Directeur Général de l'Union Anti-Maçonnique Universelle, tel qu'il a été établi à Rome par les statuts datés du 29 septembre 1894.

Art. 2. — Pour atteindre son but, l'Union Anti-Maçonnique de France se servira principalement des moyens suivants :

Diffusion de la presse catholique sous toutes ses formes de publication;

Conférences populaires;

Bibliothèques circulantes gratuites;

Œuvres de bienfaisance;

Appui à donner, selon les ressources de l'Union, aux écoles libres catholiques;

Fêtes récréatives et de propagande pour jeunes gens, étudiants, ouvriers, etc.

Art. 3. — L'Union Anti-Maçonnique de France adopte pour organe officiel la revue mensuelle *la Franc-Maçonnerie démasquée*, qui consent à insérer régulièrement les notes du Conseil Central Exécutif. En outre, le Conseil Central enverra lesdites notes à tous les journaux catholiques quotidiens de Paris, sans exception.

Les Comités des Sections qui se formeront dans les différentes villes seront invités à s'entendre pour leurs insertions avec les Suppléments régionaux de *la Croix* et les journaux alliés représentés au dernier Congrès de la Bonne Presse (août 1895), ainsi qu'avec tout journal catholique qui voudra bien publier les communications des Comités.

Art. 4. — Le Conseil Central Exécutif de l'Union Anti-Maçonnique de France se compose d'un Président, de deux Vice-Présidents, d'un Secrétaire-Archiviste, d'un Secrétaire-Trésorier, d'un Secrétaire Délégué à la correspondance extérieure (relations avec le Comité Directeur Général de l'Union Anti-Maçonnique Universelle et avec les Conseils Centraux des autres Unions anti-maçonniques nationales), d'un Comptable trésorier adjoint et de huit Conseillers; au total, quinze membres. Six ecclésiastiques, au minimum, doivent entrer dans la composition du Conseil Central Exécutif.

Provisoirement, c'est-à-dire jusqu'à la tenue du Congrès Anti-Maçonnique International actuellement en voie d'organisation, le Comité national français, élu le 26 juillet 1895 pour préparer en France la réussite de ce Congrès et agréé par le Comité Directeur Général de Rome, remplira les fonctions de Conseil Central Exécutif de l'Union Anti-Maçonnique de France.

Aussitôt après le Congrès Anti-Maçonnique International, il sera procédé à l'élection d'un nouveau Conseil Central Exécutif, par les Sections françaises qui seront alors en état de fonctionnement régulier. Ce Conseil sera désormais renouvelable par tiers chaque année. Lors de la première élection, le sort désignera les cinq membres à remplacer en 1896, les cinq à remplacer en 1897, et les cinq à remplacer en 1898.

Les membres sortants sont toujours rééligibles.

Art. 5. — Chaque année, à partir de 1896, aura lieu, du 29 septembre au 2 octobre, une Assemblée générale des délégués des Sections françaises de l'Union Anti-Maçonnique. Cette Assemblée se tiendra à Paris, examinera la situation particulière de la lutte en France contre la secte, et, dans sa dernière séance, élira les cinq membres entrant dans le Conseil Central Exécutif pour une période de trois ans.

La date ci-dessus sera modifiée, dans le cas où elle serait choisie, une année ou l'autre, pour la tenue d'un Congrès Anti-Maçonnique International.

Art. 6. — Le Conseil Central Exécutif a pour principal mandat de provoquer la création des Sections Anti-Maçonniques sur tout le territoire français et plus particulièrement dans les localités où la Franc-Maçonnerie a des affiliés groupés. Il sert de trait d'union entre les diverses Sections françaises. Il est l'arbitre conciliateur en cas de différends entre les groupes. Il représente, enfin, l'Union Anti-Maçonnique de France auprès du Comité Directeur Général de Rome et des Conseils Centraux des autres pays.

Art. 7. — Le nombre des Sections françaises à créer est illimité. Toutefois, dans les villes ayant moins de 50.000 habitants, il ne saurait exister plus d'une Section de l'Union Anti-Maçonnique de France. Dans les autres villes, on pourra constituer des Sections en aussi grand nombre que la population comportera 50.000 habitants ou fraction de 50.000.

Art. 8. — Les Sections sont indépendantes les unes des autres et jouissent d'une complète autonomie, sous l'observation fidèle des règles d'ordre général contenues dans les présents Statuts. Ces Statuts Généraux sont le pacte fondamental régissant la fédération; en dehors desdits Statuts, chaque Section peut se donner un règlement particulier à sa convenance, sans que le Conseil Central Exécutif ait à intervenir.

Art. 9. — Une Section se constitue par le groupement d'au moins dix membres actifs de l'Union Anti-Maçonnique de France.

Les membres fondateurs d'une section, sitôt qu'ils sont d'accord pour la créer, se placent sous le patronage d'un des saints particulièrement vénérés dans leur localité et se font délivrer sous ce titre, par le Conseil Central Exécutif de l'Union Anti-Maçonnique de France, un acte de constitution, qui établit leur droit de groupement et de fonctionnement régulier.

Art. 10. — Chaque Section a à sa tête un Comité Directeur, élu par elle chaque année, en réunion générale du mois de mai, et se composant ainsi: un Président, un Vive-Président, un Secrétaire, un Sous-Secrétaire, un Trésorier, un Censeur, un Bibliothécaire, un Délégué à la propagande et deux Conseillers pour les Sec-

tions formées de moins de 25 membres actifs, quatre pour celles de 25 à 100 membres, et huit pour toutes les autres.

Chacune de ces fonctions peut être indifféremment remplie par un ecclésiastique ou un laïque. Néanmoins, quand le Président élu sera un ecclésiastique, les votes pour la vice-présidence ne devront se porter que sur des candidats, membres laïques de la section, et réciproquement.

Art. 11. — Dans les diocèses où l'Ordinaire jugera bon de participer à la direction des Sections, la vice-présidence sera double, c'est-à-dire : il y aura, dans le Comité Directeur, un Premier Vice-Président intitulé Député Ecclésiastique, nommé directement par l'autorité ecclésiastique supérieure, et un Second Vice-Président, lequel sera celui élu sous ce titre par la Section.

Art. 12. — Les Sections doivent tenir une réunion générale au moins une fois par mois.

Deux mois avant la réunion de l'assemblée générale annuelle de l'Union Anti-Maçonnique de France (voir l'art. 5), les Sections doivent envoyer au Conseil Central Exécutif un résumé de leurs travaux de l'année ; ce résumé sera aussi succinct que possible.

Art. 13. — Les membres de l'Union Anti-Maçonnique de France se divisent en quatre classes : 1° les membres d'honneur ; 2° les membres actifs ; 3° les membres contribuants ; 4° les membres adhérents.

Art. 14. — Les *membres d'honneur* sont ceux qui, jugés dignes de ce titre, sont nommés ainsi soit par décision du Conseil Central Exécutif, soit par le vote unanime des membres d'une Section. Ils ne sont astreints à aucun versement quelconque. Ils ont droit à la parole et au vote délibératif dans toutes les réunions de Section qu'ils daignent honorer de leur présence.

Art. 15. — Les *membres actifs*, ainsi que le nom l'indique, sont ceux qui se dévouent à l'œuvre poursuivie par l'Union Anti-Maçonnique. Leur devoir est de contribuer, avec tout le zèle de leur activité, au développement de l'association et des œuvres qu'elle entreprend.

Ils ont à effectuer un versement de 2 francs au moment de leur admission ; on leur demande, en outre, une cotisation mensuelle, dont l'importance est facultative, mais qui ne saurait être inférieure à 0 fr. 25 par mois.

Les cotisations peuvent être payées d'avance par semestre.

Art. 16. — Les membres actifs isolés, demeurant dans un canton où il n'existe aucune Section de l'Union Anti-Maçonnique, versent leur cotisation à la caisse du Conseil Central Exécutif, jusqu'au jour où ils ont réussi par leur zèle à grouper autour d'eux le nombre réglementaire de membres exigé pour la constitution d'une Section.

Quant aux membres actifs groupés, c'est-à-dire appartenant à une Section en état de fonctionnement régulier, la Section qui les crée membres de l'Union, prélève, pour l'adresser au Secrétaire-Trésorier du Conseil Central Exécutif, un franc sur le versement d'admission, et un franc également sur le total annuel de la cotisation. L'excédent appartient à la caisse particulière de la Section, quelle que soit l'importance de la cotisation mensuelle que s'impose un membre actif groupé.

Art. 17. — Les membres actifs groupés qui s'imposent une contribution mensuelle de 0 fr. 65, soit 7 fr. 80 par an, ont droit, s'ils le désirent, à recevoir l'organe officiel de l'Union Anti-Maçonnique de France. Dans ce cas, la Section retient 2 fr. 80 pour sa caisse particulière et envoie 5 francs au Secrétaire-Trésorier du Conseil Central Exécutif, lequel prend à sa charge l'envoi régulier de l'organe de l'Union.

Les membres actifs isolés qui veulent recevoir l'organe officiel de l'Union doivent porter également à 0 fr. 65 leur cotisation mensuelle, sur le total annuel de laquelle 5 francs sont attribués au prix d'abonnement de faveur à ladite revue.

Art. 18. — Les membres actifs groupés ont l'étroite obligation d'assister aux réunions de leur Section respective, où ils ont droit à la parole et au vote délibératif et où ils peuvent être élus aux fonctions du Comité Directeur. Si des circonstances imprévues venaient à les empêcher d'assister régulièrement aux réunions, il vaudrait mieux pour eux abandonner leur titre de membre actif et passer à la classe des membres contribuants.

Art. 19. — Les *membres contribuants* sont ceux qui, sans prendre une part active aux œuvres entreprises par l'Union Anti-Maçonnique, y contribuent à l'aide d'offrandes non inférieures à 1 franc par mois.

Ils peuvent se faire inscrire à ce titre, soit directement au registre matricule du Conseil Central Exécutif, soit à l'une des Sections existant dans leur région. Dans ce dernier cas, la Section qui s'adjoint des membres contribuants doit verser à la caisse du Conseil Central le cinquième de leurs cotisations.

Art. 20. — Les membres contribuants, qui, par exception, vont assister à une réunion de la Section à laquelle ils se sont fait inscrire, y ont voix consultative, mais non droit de vote délibératif, et ne participent en aucun cas aux élections du Comité Directeur ou autres élections quelconques.

Les membres contribuants, inscrits directement par le Conseil Central Exécutif, peuvent,

lorsqu'ils se trouvent en voyage, et cela à titre exceptionnel, demander à assister à une réunion de Section ; mais le Comité Directeur de la Section n'est aucunement tenu d'admettre ces visiteurs, s'il ne les connaît pas personnellement.

Art. 21. — Les *membres adhérents* sont tous ceux qui, approuvant le but de l'Union Anti-Maçonnique, versent une fois pour toutes, et cela au moment de leur admission, une offrande quelconque, mais non inférieure à 2 francs, à la caisse du Conseil Central Exécutif, lequel a seul qualité pour inscrire les membres de cette classe.

Les membres adhérents ne peuvent assister à des réunions de Section, et, par conséquent, ils ne prennent jamais part à une délibération quelconque, même à titre consultatif ; ils pourront, cependant, sur invitation, prêter leur concours aux œuvres et aux manifestations entreprises par l'Union Anti-Maçonnique de France.

Art. 22. — Les dames peuvent se faire inscrires membres de l'Union Anti-Maçonnique de France, soit comme *contribuantes*, soit comme *adhérentes*. Dans le premier cas, elles optent, au moment de leur admission, entre l'inscription directe au registre matricule du Conseil Central Exécutif et l'inscription à l'une des Sections existant dans la région de leur domicile. Elles ne peuvent assister à des réunions de Section que si elles reçoivent une invitation personnelle du Président, après consultation du Comité Directeur, et elles sont admises seulement comme visiteuses auditrices ; mais elles ont droit à assister aux fêtes et conférences organisées par la Section à laquelle elles sont inscrites.

Art. 23. — Les sociétés catholiques déjà organisées, et en général tous groupements catholiques en plein fonctionnement, tels que cercles, archiconfréries, fraternités de tiers-ordres, comités d'action en permanence, associations catholiques quelconques, peuvent adhérer à l'Union Anti-Maçonnique de France, à titre collectif.

Les sociétés qui donnent ainsi leur adhésion sont appelées *Sociétés Affiliées*. Elles versent, une fois pour toutes, au moment de leur adhésion, une offrande dont l'importance est facultative, mais ne saurait être cependant inférieure à 3 francs.

Art. 24. — Nul ne peut être inscrit, à titre individuel, membre actif de l'Union Anti-Maçonnique de France, s'il n'est âgé d'au moins 16 ans révolus, et s'il ne présente, soit au Conseil Central Exécutif, soit à la Section où il désire se faire inscrire, une demande signée par lui et contresignée par deux membres actifs répondant de lui. Dans le cas où un postulant ne connaîtrait aucune personne de sa région déjà membre actif de l'Union et en mesure de répondre de lui, l'apostille dont il vient d'être question pourra être remplacée par un certificat de bonne conduite religieuse et civile émanant du curé de sa paroisse.

Les ecclésiastiques sont dispensés de la formalité de l'apostille ou du certificat.

Art. 25. — Sitôt la demande faite pour l'inscription à titre de membre actif, elle sera soumise au vote de la plus prochaine réunion générale de la Section à laquelle le postulant l'aura adressée. La Section a toujours le droit d'ajourner le postulant, dans le cas où elle juge utile de recourir à une information complémentaire. Le vote d'admission peut être fait au scrutin secret sur la demande de trois membres de la Section ; dans ce cas, l'admission du postulant ne sera prononcée que s'il réunit en sa faveur les deux tiers des voix des membres de la Section présents à la réunion générale.

Si le postulant à l'inscription comme membre actif demeure dans une région où il n'y a encore aucune Section établie, sa demande sera soumise au vote du Conseil Central Exécutif ; mais le dit Conseil n'est pas tenu de l'examiner d'urgence.

Art. 26. — Le postulant, dont la demande aura été rejetée, ne pourra présenter, dans aucune Section de l'Union, une nouvelle requête d'administration, avant trois ans. En outre, en ce cas de nouvelle demande, la section qui la recevra aura l'obligation de nommer une Commission d'enquête qui procédera à une information minutieuse, et l'admission ne pourra être proclamée que si elle est adoptée à l'unanimité par les membres de la Section présents à la réunion générale.

Art. 27. — Pour l'inscription comme membre contribuant ou comme membre adhérent, il suffit d'une simple demande signée par le postulant.

Toutefois, les Comités Directeurs de Sections n'inscriront les postulants à titre de membre contribuant qu'après avoir donné lecture de leur demande en réunion générale et si aucune contestation ne se produit. En cas de contestation, un vote à la majorité des membres présents décidera de l'admission ou du rejet ; ce vote ne pourra, en aucun cas, avoir lieu au scrutin secret.

Art. 28. — Un diplôme pourra être créé pour faire foi de l'admission comme membre de l'Union Anti-Maçonnique de France, dans l'une ou l'autre des quatre classe. Il ne sera pas obligatoire. Si ce diplôme est crée, il sera délivré au prix de revient.

Art. 29. — Sur les sommes nettes reçues par le Conseil Central Exécutif (c'est-à-dire défal-

cation faite des versements effectués pour régler l'abonnement à l'organe officiel, payer un diplôme ou autres versements ne laissant rien à la caisse dudit Conseil), le quart sera prélevé pour venir en aide au Comité Directeur Général de l'Union Anti-Maçonnique Universelle, et sera transmis à Rome chaque trimestre.

Art. 30. — A l'assemblée générale annuelle de l'Union Anti-Maçonnique de France, dont il a été question plus haut (art. 5), l'un des Secrétaires du Conseil Central Exécutif donnera lecture d'un rapport complet sur les travaux accomplis durant l'année écoulée, soit par le Conseil Central Exécutif, soit par les diverses Sections.

De son côté, le Trésorier du Conseil lira un clair relevé de l'état de la caisse centrale, résumé qui, joint au budget des dépenses du Conseil Central Exécutif, pourra être consulté par tous les membres actifs, depuis la veille de l'ouverture de l'assemblée générale jusqu'au lendemain de sa clôture.

A son tour, le Secrétaire Délégué à la correspondance extérieure fera connaître l'état des relations de l'Union Anti-Maçonnique de France avec le Comité Directeur Général de Rome et les Conseils Centraux Exécutifs des divers pays constituant l'Union Anti-Maçonnique Universelle.

Art. 31. — Chaque Section française devra se faire représenter à l'assemblée générale annuelle par un délégué spécial, soit qu'il soit envoyé à Paris à cet effet, soit qu'il soit choisi parmi les membres actifs de l'Union habitant Paris. Ces délégués auront voix consultative et délibérative.

Les Sociétés Affiliées pourront se faire représenter aussi par un délégué, dans les mêmes conditions de mandat ; mais celui-ci aura voix consultative seulement.

Art. 32. — Tout membre actif ou contribuant peut assister en auditeur à l'assemblée générale annuelle de l'Union Anti-Maçonnique de France.

Art. 33. — En cas de vacance dans le Conseil Central Exécutif par décès, démission ou toute autre cause, il sera pourvu, par ledit Conseil lui-même, au remplacement du membre manquant. Néanmoins, ce remplacement ne sera que provisoire, et il aura à être confirmé ou modifié par l'assemblée générale annuelle.

Art. 34. — Le Conseil Central Exécutif et les Sections devront veiller à la concorde parfaite des membres de l'Union Anti-Maçonnique. Tous auront sans cesse présent à l'esprit que l'union fait la force, et que c'est en semant la discorde que l'ennemi peut nous affaiblir.

En conséquence, quiconque aura à porter une accusation contre un membre de la Fédération devra le faire d'une façon précise et motivée et à visage découvert. L'accusation ainsi portée sera jugée dans la Section à laquelle l'accusé appartiendra.

Par contre, quiconque sera surpris à colporter contre un membre de l'Union Anti-Maçonnique une accusation grave dont il ne pourra faire la preuve, sera réputé agent de discorde et, comme tel, impitoyablement exclu.

Art. 35. — Les jugements pour l'exclusion d'un membre ne devront avoir lieu dans les Sections qu'à raison de causes d'une extrême gravité. Aucune entrave quelconque ne pourra être mise à la défense de l'incriminé. Le jugement sera toujours précédé d'une enquête, pour laquelle sera nommée une Commission de trois membres, dont un ecclésiastique, tous trois appartenant à la Section. Le rapport de cette Commission sera lu à l'ouverture de la séance de jugement, le membre incriminé étant présent, ayant été convoqué par lettre recommandée. S'il ne se présentait pas, la séance de jugement serait renvoyée à quinzaine, avec même convocation ; cette fois, en cas de nouvelle absence du membre incriminé, il serait passé outre aux débats sur son cas.

L'exclusion d'un membre ne peut être prononcée que si les trois quarts des membres actifs présents à la réunion générale votent dans ce sens. Le vote a lieu au scrutin secret par *oui* et *non*, tous les bulletins ayant été écrits par le secrétaire et distribués à chaque assistant, avec un bulletin blanc en outre pour les abstentions.

Art. 36. — Le jugement d'exclusion ayant été signifié dès le lendemain à l'intéressé par lettre recommandée, le membre exclu a un mois pour faire appel auprès du Conseil Central Exécutif. Ledit Conseil désigne une des Sections de Paris, pour juger l'affaire à nouveau, mais dans les mêmes formes. Dans le cas où le second jugement a un résultat contraire au premier, le membre en cause n'est réintégré dans sa Section que si celle-ci y consent ; sinon, il est réintégré dans l'Union à titre de membre actif isolé, versant désormais ses cotisations à la caisse centrale.

Art. 37. — L'Union Anti-Maçonnique de France adopte, pour signe de ralliement de ses groupes, une bannière bleue, avec la Croix rayonnante au centre. Au-dessus de la Croix est brodée la devise : *Pro Fide et pro Patria libertas*. Au-dessous, l'inscription : *Union Anti-Maçonnique de France*.

Le Conseil Central Exécutif ajoutera sur la bannière un écusson français, avec ces mots : *Conseil Central Exécutif*.

Les Sections ajouteront un écusson aux armes de leur commune, avec le titre distinctif de la Section.

ART. 38. — Tous les membres actifs auront un insigne, qui sera une cocarde bleue avec une croix au centre, et qui s'attachera sur la poitrine, du côté gauche. Pour les membrer d'honneur la cocarde sera blanche ; verte pous les membres contribuants ; rouge pour les membres adhérents.

ART. 39. — Au premier Congrès Anti-Maçonnique International, le Conseil Central Exécutif de l'Union de France proposera l'institution, dans tous les pays, d'une contribution volontaire permanente, nommée le *Sou Anti-Maçonnique*, à raison de 0 fr. 05 par mois à recueillir par les Sections, même en dehors de leurs membres, et dont la totalité sera transmise par les Conseils Centraux nationaux au Comité Directeur Général de l'Union Anti-Maçonnique Universelle, ces fonds devant être employés par la direction de Rome à la propagande générale et à aider dans la lutte les pays les moins favorisés.

ART. 40. — Les présents Statuts Généraux seront soumis à la ratification de l'Assemblée générale de l'Union Anti-Maçonnique de France qui aura lieu à fin septembre 1896 ; ils pourront être alors modifiés. D'ici là' ils sont livrés à l'expérimentation, et chaque Section aura le droit d'y proposer des changements, lors de la tenue de ladite Assemblée générale.

Fait et voté à Paris, le 10 septembre 1895, par le Comité National Français, élu pour la préparation, en France, du Congrès Anti-Maçonnique International et pour l'organisation spéciale de la défense des catholiques français contre la secte maçonnique.

Les personnes qui désirent adhérer au Congrès Anti-Maçonnique International, ainsi que celles qui voudraient s'affilier à l'Union Anti-Maçonnique de France, sont priées d'envoyer leur adhésion à cette adresse : M. GABRIEL SOULACROIX, *7, rue d'Aboukir, Paris (sans autre indication).*

LE CONVENT DE LA RUE CADET

Du 9 au 14 septembre, les délégués des Loges du Grand Orient de France ont tenu leur Convent annuel à Paris.

Dans la séance du jeudi 12, l'assemblée a procédé à l'élection des onze membres renouvelés du Conseil de l'Ordre, et d'un douzième membre, en remplacement du F∴ Arbola, qui ne peut plus remplir ses fonctions, étant sous les verroux par suite d'une condamnation pour escroquerie.

Ont été élus : les FF∴ Desmons, sénateur du Gard ; Rousselle, président du Conseil municipal de Paris ; Delpech, sénateur de l'Ariège ; Dazet, avocat ; Tinière, président de l'Orphelinat maçonnique ; Dupré, rédacteur au *Petit Méridional* ; Alfred Faure, député du Rhône ; Mille, licencié ès sciences, rédacteur en chef du *Guide médical* ; Fontainas, avocat ; Schweier, notaire à Grenoble ; Priou, interprète judiciaire, conseiller général en Algérie ; Dufour, propriétaire à Caen ; Carrère, de Bordeaux.

Le lendemain, le Conseil de l'Ordre a élu son bureau pour l'exercice 1895-1896.

Président : le F∴ Lucipia, président du Conseil général de la Seine ; vice-présidents : les FF∴ Sincholle et Poulle ; secrétaires : Adrien Duvand, publiciste, et A. Bourceret, rédacteur à la *Lanterne* ; garde des sceaux : le F∴ Pochon, député de l'Ain.

Après la proclamation des élus du bureau du Conseil de l'Ordre, le F∴ Lucipia a prononcé les paroles suivantes :

« Très chers frères,

« Je considère que je viens de recevoir aujourd'hui le plus grand honneur qu'on puisse recevoir dans sa vie. Je vous en remercie et je vous en suis profondément reconnaissant.

« Vous avez, par vos applaudissements, sanctionné la décision de vos représentants au Conseil de l'Ordre ; il ne me reste qu'une chose à faire pour, non pas mériter vos applaudissements, mais pour continuer à mériter votre confiance : c'est de défendre, comme je l'ai fait depuis que j'ai l'âge d'homme, LA RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE ET SOCIALE. »

L'élection du F∴ Lucipia à la présidence du Grand Orient de France, a pour but de faire croire aux gogos que la Maçonnerie n'est pas essentiellement bourgeoise et inféodée à l'opportunisme ; car ce F∴ est connu par son passé ultra-révolutionnaire. Mais c'est toujours la même histoire : l'ex-communard s'embourgeoise tôt ou tard ; pour M. Lucipia, il y a longtemps que c'est fait. Une fois de plus, la secte s'est moquée des ouvriers.

Voici quelques renseignements, donnés par la *Libre Parole*, sur le nouveau président de la rue Cadet :

« M. Lucipia représente au Conseil municipal le quartier des Enfants-Rouges — ce n'est pas depuis son élection que le quartier a été ainsi baptisé.

« Physiquement, on ne peut faire de lui qu'un portrait flatté : je m'en dispenserai donc.

« Il est, en outre, rédacteur d'un des journaux de Victor Simond.

« Il n'était guère connu que par le rôle qu'il joua pendant la Commune, sa fusillade des Dominicains d'Arcueil.

« Ce qu'on ignore généralement et ce qu'il est intéressant de dire, c'est qu'il fut élevé gratuitement par les prêtres au petit séminaire d'Ancenis (Loire-Inférieure).

« Condamné à mort pour sa participation à la Commune, il dut sa grâce aux prières et aux instances d'un prêtre, l'abbé Joly, actuellement père de l'Immaculée-Conception, à Nantes, l'un de ses anciens camarades de classe, qui fit plusieurs voyages à Paris et à Versailles pour l'arracher à une exécution certaine, et qui ne revint dans son diocèse qu'après avoir obtenu la vie sauve pour lui. N'est-ce pas que M. Lucipia était bien qualifié pour diriger les Francs-Maçons dans leur guerre au catholicisme ? »

Dans notre prochain numéro, nous publierons un article bibliographique de M. Léo Taxil, sur l'ouvrage de Jean Kostka : Lucifer démasqué.

TRENTE-CINQ ANNÉES
DU
GRAND ORIENT DE FRANCE
(1860-1894)

DOCUMENTS POUR SERVIR A L'HISTOIRE DE LA POLITIQUE FRANÇAISE

Nous rappelons ce que nous avons dit dans le numéro où nous avons commencé la publication de ces listes de chefs d'ateliers. Il ne s'agit pas ici de démasquer des palladistes, et nous ne nous préoccupons pas non plus de savoir si telle ou telle loge possède ou non une annexe androgyne. Nous reproduisons l'extrait fidèle des annuaires officiels du Grand Orient de France. Nous plaçons cette divulgation *uniquement et exclusivement sur le terrain politique* : étant donné que c'est dans les ateliers maçonniques qu'ont été élaborées toutes les lois impies, toutes les mesures de persécution contre l'Eglise, les Vénérables, les Très-Sages, les Grands-Maîtres ont tous leur part de responsabilité dans l'œuvre mauvaise, irréligieuse, néfaste, qui a été accomplie par les Chambres; ce sont donc purement et simplement des politiciens plus ou moins ignorés que nous présentons au public.

Avis. — Nous ne donnons l'indication des jours de réunion ou tenues que pour les loges existant encore actuellement. Quant aux loges tombées en sommeil, cette indication ne nous semble plus avoir aucun intérêt.

PREMIÈRE PARTIE

LES LOGES
ET LEURS VÉNÉRABLES
(*Suite*)

SEINE-INFÉRIEURE

Rouen

LES ARTS RÉUNIS

Loge fondée le 29 décembre 1807.

Vénérables : — (1860) Dumas, propriétaire, 36, rue des Fossés-Louis VIII; Rose-Croix. — (1861) le même. — (1862-1865) le même, 19, quai de la Bourse. — (1866) Rénier, négociant, 21, rue de Crosne; Maître. — (1867) le même, fabricant de coutils. — (1868) le même; Rose-Croix. — (1869) le même. — (1870) Houdard, apprêteur, 12, rue Duguay-Trouin; Chevalier Kadosch. — (1871) par intérim : Hédiard, propriétaire, 31, rue Chasselièvre; Chevalier Kadosch. — (1872) Dumas, comme ci-dessus. — (1873) le même. — (1874) Remézy, employé de commerce, 30, rue Chasselièvre; Maître. — (1875) le même, 19, rue d'Amboise. — (1876) le même. — (1877) Le Plé, docteur en médecine, président du Conseil d'arrondissement, conseiller municipal; 38, rue de l'Hôtel-de-Ville; Maître. — (1878) le même, ✲. — (1879) le même, 38, rue Thiers. — (1880) Hamel, Jules, représentant de commerce, 18, rue Jacques-Lelieur; Chevalier Kadosch. — (1881) Godefroy, Jules, propriétaire, 79, rue Saint-Maur; Chevalier Kadosch. — (1882-1884) le même. — (1885) Humbert, Emile-Victor, 2, rue de l'École; Quatorzième. — (1886) le même; Rose-Croix. — (1887) Petit, Achille-Ferdinand, négociant en liquides, 20, rue Brissout-de-Barneville; Maître. — (1888) le même. — (1889) Guéroult, Alfred Jean-Baptiste-Guillaume), négociant en spiritueux, conseiller d'arrondissement, Grande-Route, à Déville-les-Rouen; Maître. — (1890 et 1891) le même; Rose-Croix. — (1892-1894) le même; Chevalier Kadosch.

Temple : — 20, rue des Carmes (1870-1894).

Tenues actuelles : — Les 1er et 3e mardis du mois.

LA CONSTANCE ÉPROUVÉE

Loge fondée le 2 août 1823.

Vénérables : — (1860) Lemonnier, homme de loi; Maître. Pour la correspondance : Leroy, 13, rue de la Savonnerie. — (1861) Richard, professeur de mathématiques, 12 B, rampe Beauvoisin; Maître. — (1862 et 1863) le même; Rose-Croix. — (1864) le même, 71, rue Saint-Sever. — (1865)

Leroy, comptable, 13, rue de la Savonnerie; Rose-Croix. — (1866) Lafond, ✠, négociant, consul d'Italie, 23, rue des Augustins; Maître. — (1867) le même. — (1868) le même ✲, ✠. — (1869) Lorond, représentant de commerce, 43, rue des Bonnetiers; Chevalier Kadosch. — (1870) le même. — (1871) Alexandre, rentier, 13, rue Lenôtre; Maître. — (1872 et 1873) le même. — (1874) le même; Rose-Croix. — (1875) Richard, professeur de mathématiques, 71, rue Saint-Sever; Rose-Croix. — (1876 et 1877) le même. — (1878) Alexandre, Léon, propriétaire, 13 *bis*, rue Lenôtre; Chevalier Kadosch. — (1879) Lorond, Alexandre, voyageur de commerce, 146, rue des Charrettes; Maître. — (1880 et 1881) le même. — (1882) et Dubreuil, Georges, docteur en médecine, 20, rue de la Savonnerie; Rose-Croix. — (1883 et 1884) le même. — (1885) Lacointe, Alfred-Edmond, caissier, 29, rue Armand-Carrel; Maître. — (1886 1887) le même. — (1888) May, Albert, négociant, 1, rue des Carmes; Maître. — (1889) le même. — (1890) Lacointe, comme ci-dessus. — (1891) Lecrocq, Jean-Delphin, rentier, 29, rue aux Juifs; Maître. — (1892) Halingre, Emile-Alfred, entrepositaire, conseiller d'arrondissement, 1, rue de la Ferme; Maître. — (1893) le même. — (1894) le même; Rose-Croix.

Temple : — 20, rue des Carmes (1870-1894).
Tenues actuelles : — Les 2e et 4e jeudis du mois.

LA PARFAITE ÉGALITÉ

Loge fondée le 17 novembre 1785.

Vénérables : — (1860) Levoiturier, administrateur gérant de la Compagnie générale des Omnibus les Rouennaises; Rose-Croix. — (1861) Lequesne, propriétaire, Trente-Deuxième. — (1862) Tombée en sommeil.

Temple : — 41 *bis*, boulevard Saint-Hilaire (1860 et 1861).

LA PERSÉVÉRANCE COURONNÉE.

Loge fondée le 2 novembre 1817.

Vénérables : — (1860) Desseaux, avocat, 8, rue de l'École; Rose-Croix. — (1861 et 1862) le même. — (1863) Durand, président du tribunal de commerce, membre du conseil municipal, 21, rue Pavée; Maître. — (1864) le même. — (1865) le même, entrepreneur de bâtiments, juge au tribunal de commerce. — (1866) Baron, 30, rue Saint-André; Chevalier Kadosch. —(1867) Durand, entrepreneur, passage Dupont; Rose-Croix. — (1868) le même, conseiller municipal. — (1869) le même. — (1870) Viénot, agréé près le tribunal de commerce, 37, rue de la Vicomté; Trente-Troisième. — (1871-1873) le même. — (1874) Aucun nom dans l'Annuaire. — (1875) Durand, entrepreneur de bâtiments, 6, rue du Passage du Pont, faubourg Saint-Séver; Rose-Croix. — (1876) Viénot, comme ci-dessus. — (1877) Dieutre, propriétaire, ancien avoué à la Cour d'appel, adjoint au maire, 51 *bis*, place de l'Hôtel-de-Ville; Chevalier Kadosch. — (1878) le même. — (1879) le même, conseiller d'arrondissement. — (1880) Lesueur, Jules, négociant, 39, rue Saint-Éloi; Maître. — (1881 et 1882) le même — (1883) Milsan, Ludovic, constructeur mécanicien, île Lacroix, 14, rue de Tivoli; Chevalier Kadosch. — (1884) le même. — (1885) le même, conseiller municipal. — (1886) Dieutre, François-Frédéric-Charles, ✲, rentier, 51 *bis*, place de l'Hôtel-de-Ville; Chevalier Kadosch. — (1887) Milsan, Vital-Antoine-Ludovic, comme ci-dessus, adjoint au maire, 3, rue Centrale, île Lacroix. — (1888) le même; Trente-Troisième. — (1889) le même. — (1890) Depeaux, Félix-Célestin, rentier, conseiller général, 25, boulevard Cauchoise; Maître. — (1891) le même. — (1892) Milsan, comme ci-dessus. — (1893) le même. — (1894) Lesueur, Jules, comme ci-dessus.

Temple : — 20, rue des Carmes (1870-1894).
Tenues actuelles : — Les 2e et 4e mercredis du mois.

LA RAISON

Loge fondée le 23 mars 1885.

Vénérables : — (1886) Dubreuil, Georges, docteur en médecine, 20, rue de la Savonnerie; Rose-Croix. — (1887-1889) le même. — (1890) Longuet-Galy, Victor-Camille, entrepreneur de transports, 2, rue du Tambour; Rose-Croix. — (1891) le même, conseiller municipal. — (1892 et 1893) le même; Chevalier Kadosch. — (1894) Dubreuil, Georges-Hippolyte, comme ci-dessus.

Temple : — 46, place des Carmes (1886-1894).
Tenues actuelles : — Les 1er et 3e jeudis du mois.

LA VÉRITÉ

Loge fondée le 14 octobre 1835.

Vénérables : — (1860) Dumont, docteur médecin, à l'île la Croix, Rouen; Maître. — (1861) Deschamps, avocat, 17, rue de la Poterne; Rose-Croix. — (1862 et 1863) le même. — (1864) Lamory, avocat, 52, rue Ganterie; Rose-Croix. — (1865 et 1866) le même. — (1867) Lucas, entrepreneur de peinture, 9, rue du Sacre; Maître. — (1868) Deschamps, ✲, avocat, 17, rue de la Poterne; Rose-Croix. — (1869 et 1870) le même. — (1871) Lucas, peintre décorateur, comme ci-dessus. —

(1872-1875) le même. — (1876) Lhermitte, commerçant, 40 *bis*, rue aux Ours ; Maître. — (1877-1880) le même. — (1881) Lucas, Louis-Emile, rentier, 9, rue du Sacre ; Maître. — (1882) Lhermitte, comme ci-dessus, 40, rue aux Ours. — 1883 et 1884) le même. — (1885) Ruffault, Eugène-Louis, marchand de couleurs, 13, rue de la République ; Maître. — (1886) le même, conseiller municipal. — (1887) le même, 24, rue de la République. — (1888) Duputel, Maurice, docteur en médecine, 13, rue de la Vicomté ; Chevalier Kadosch. — (1889 et 1890) le même. — (1891) Bauer, Edouard, chapelier, 4, rue de la République ; Maître. — (1892) Ruffault, Eugène-Louis, négociant, adjoint au maire, 24 et 26, rue de la République ; Chevalier Kadosch. — (1893) le même ✠ ; Trente-Troisième. — (1894) le même.

Temple : — 20, rue des Carmes (1870-1894).

Tenues actuelles : — Le 4e lundi du mois.

Dieppe

LA CONCILIATION

Loge fondée le 5 février 1885.

Vénérables : — (1885) Colin, Jules, restaurateur, 8, boulevard Bonne-Nouvelle ; Maître. — (1886) Lefèvre, Auguste, limonadier, 1, rue de l'Hôtel-de-Ville ; Maître. — (1887) le même, Pascal-Auguste, marchand de vins, restaurateur. — (1888) Lecat, Pierre-Benoist, droguiste, 56, quai Duquesne ; Maître. — (1889) Saval, Arthur-Emile, cordonnier, 103, quai Henri IV ; Maître. — (1890) Duchesne, Prosper, dit Léon, agent réceptionnaire aux chemins de fer de l'Ouest, 4, rue de Chanzy, maison Vagner ; Maître. — (1891) le même ; Rose-Croix. — (1892 et 1893) le même. — (1894) le même ; Chevalier Kadosch.

Temple : — Cavée de Neuville (1885). — rue Desmarets (1886-1894).

Tenues actuelles : — Les 1er et 3e lundis du mois, à 8 heures du soir.

L'ESPÉRANCE COURONNÉE

Loge fondée le 7 mai 1826.

Vénérables : — (1860) Frère aîné, propriétaire, conseiller municipal, 58, rue de la Barre ; Rose-Croix. — (1861-1866) le même. — (1867) Nicolle, Louis, rédacteur en chef de la *Vigie de Dieppe*, 7, rue des Tribunaux ; Maître. — (1868 et 1869) le même. — (1870) Croutte, fabricant d'horlogerie, à Saint-Aubin-le-Couf, par Saint-Nicolas-d'Aliermont, Seine-Inférieure ; Chevalier Kadosch. — (1871) le même. — (1872) Le Borgne, propriétaire, à Ablemont-Bacqueville, Seine-Inférieure ; Maître. Pour la correspondance : Bouteiller, 7, rue des Tribunaux, à Dieppe. — (1873) Le Borgne Ernest, agronome, comme ci-dessus. — (1874) le même. — (1875) Croutte, comme ci-dessus. — (1876 et 1877) le même. — (1878) Lebon, Emile, directeur d'usine à gaz, membre du Conseil municipal, propriétaire, à Neuville-lès-Dieppe ; Maître. — (1879) Lefebvre, Eugène, bottier, 140, Grande-Rue-du-Pollet ; Maître. — (1880-1882) le même, maître-bottier. — (1883) Tombée en sommeil ; réveillée le 6 septembre 1886. — (1888) Belhomme, Louis-Marie-Théobald, comptable, à Neuville-lès-Dieppe ; Maître. — (1889) le même. — (1890) Latourte, Auguste, marchand de charbon, entrepreneur de déchargement de navires, rue de l'Entrepôt ; Maître. — (1891-1893) le même, marchand de charbon. — (1894) le même, négociant-commissionnaire ; Rose-Croix.

Temple : — Rue de l'Harmonie (1873 et 1874). — Rue Desmarets et de l'Harmonie (1875). — 84, rue de la Barre (1876 et 1877). — Rue Desmarets (1878-1883) et (1888-1894).

Tenues actuelles : — Les 2e et 4e mercredis du mois, sauf les mois de juin, juillet, août et septembre, pendant lesquels la Loge n'a qu'une tenue, le 2 mercredi.

Elbeuf

LA RUCHE

Loge fondée le 17 décembre 1887.

Vénérables : — (1888) Ruffault, Eugène-Louis, négociant, conseiller municipal, 24 et 26, rue de la République, à Rouen ; Maître. — (1889) le même. — (1890) le même ; Rose-Croix. — (1891) Duputel, Pierre-Maurice, docteur en médecine, membre de la Chambre de cassation, 13, rue de la Vicomté, à Rouen ; Chevalier Kadosch. — (1892) le même. — (1893) le même ; Trente-Troisième. — (1894) Lechêne, Eugène, constructeur-mécanicien, 15 et 17, rue d'Orléans ; Chevalier Kadosch.

Temple : — Rue du Neubourg, sente du bosquet Chandelier (1888-1894).

Tenues actuelles : — Le 3e mercredi du mois,

Fécamp

LA TRIPLE UNITÉ

Loge fondée le 24 juin 1778, reconstituée le 1er mars 1860.

Vénérables : — (1860) Allard, négociant ; Maître. — (1861) le même. Pour la correspondance : de Saint-Georges, chez M. Allard, négociant. — (1862) Huet, manufacturier ; Maître. Pour la correspondance : de Saint-Georges, à l'usine à gaz, rue de l'Inondation. — (1863 et 1864) le même. — (1865

et 1866) le même, ✻, maire de Fécamp. — (1867) le même. Pour la correspondance : de Saint-Georges, chez M. Vasselin, négociant. — (1868) Vasselin, directeur de l'usine à gaz ; Maître. — (1869) Duhamelet, pharmacien ; Maître. — (1870-1873) le même. — (1874) Biot, rentier, à Etretat, Seine-Inférieure ; Maître. Pour la correspondance : Duhamelet, pharmacien, quai Bérigny, à Fécamp. — (1875-1878) le même. — (1879) le même, maire d'Etretat. — (1880-1882) le même. — (1883) Nicole, Gustave-Eugène, journaliste ; Maître. — (1884 et 1885) le même. — (1886) le même, directeur du *Mémorial cauchois*, rue des Prés. Pour la correspondance : G. Nicole, imprimeur. — (1887 et 1888) le même, journaliste. — (1889) Biot, Pierre-Jules, propriétaire, ancien maire d'Etretat ; Maître. — (1890) Robin, Ernest, percepteur des Contributions directes, à St-Romain-de-Colbosc, Seine-Inférieure ; Maître. — (1891) Le Borgne, Charles-Ernest, propriétaire ; Maître. Pour la correspondance : Charles Lecourt, propriétaire, rue des Forts. — (1892) le même, 12, rue Charles-Leborgne. — (1893) le même. — (1894) Le Court, Charles, propriétaire, 9, rue des Forts ; Maître.

Temple : — Rue des Prés (1874-1894).

Tenues actuelles : — Le 1er mercredi du mois.

Forges-les-Eaux

L'ÉMANCIPATION BRAYONNE

Loge fondée le 28 septembre 1884.

Vénérables : — (1885) Ménard, Alexandre, maire, conseiller d'arrondissement, à Ménerval, Seine-Inférieure ; Maître. — (1886) le même, propriétaire. — (1887) Juhel, Félix-Auguste, cultivateur, à la Ferté-Saint-Samson, par Forges-les-Eaux ; Maître. — (1888-1890) le même. — (1891-1894) le même, propriétaire-cultivateur.

Temple : — Hôtel de la Gare, chez M. Pontsoué (1885-1894).

Tenues actuelles : — Le 3e vendredi du mois.

Le Havre

L'AMÉNITÉ

Loge fondée le 15 mai 1775.

Vénérables : — (1860) Dally, armateur, 1, Grand-Quai ; Rose-Croix. — (1861-1865) le même. — (1866) le même, César, propriétaire. — (1867-1869) le même, 11, rue Haudry. — (1870) Bielefeld, négociant, 15, rue des Pénitents ; Chevalier Kadosch. — (1871) Santallier, homme de lettres, directeur du *Journal du Havre*, 162, boulevard de Strasbourg : Rose-Croix. — (1872) Rispal, professeur de mathématiques, 12, rue de Neustrie ; Chevalier Kadosch. — (1873) le même. — (1874) le même, 142, rue de Tourneville. — (1875) Santallier, directeur du journal *Le Havre*, 162, boulevard de Strasbourg ; Rose-Croix. — (1876) le même. — (1877) De Loucelles, lieutenant au 129e de ligne ; Maître. — (1878) le même ; Rose-Croix. — (1879) Sénécart, Pierre-Adolphe, archiviste-généalogiste, 77, rue Thiers ; Maître. — (1880-1888) le même. — (1889) Duchesne, Alexandre-Benjamin, constructeur-mécanicien, 6, rue Labédoyère ; Maître. — (1890 et 1891) le même, 12, rue Labédoyère. — (1892) Brugère, François-Jules-Aurélien, percepteur, 6, rue Molière ; Maître. — (1893) Duchesne, comme ci-dessus. — (1894) Robin, Ernest, percepteur des contributions directes de Saint-Aubin-Routot, à Saint-Romain-de-Colbosc, Seine-Inférieure ; Maître.

Temple : — 44, rue du Débarcadère (1871-1877). — 44, rue Jules-Lecesne (1878 et 1879). — 10, rue Caroline (1880-1894).

Tenues actuelles : — Les 1er et 3e mercredis du mois.

LES TROIS H.·.

Loge fondée le 10 décembre 1792.

Vénérables : — (1860) Roubeau, négociant, 7, rue de la Chaussée ; Chevalier Kadosch. — (1861-1865) le même. — (1866) Marie, 24, rue de Trigauville ; Chevalier Kadosch. — (1867) Allcaume, propriétaire à Sainte-Adresse ; Chevalier Kadosch. — (1868 et 1869) le même. — (1870) Fleury, courtier en marchandises, 16, rue Caroline ; Chevalier Kadosch. — (1871) le même. — (1872) Reinhart, négociant, 19, rue Corneille ; Rose-Croix. — (1873) le même. — (1874) Fleury, comme ci-dessus. — (1875) le même. — (1876) Hustin, négociant, 22, quai Lamblardie ; Rose-Croix. — (1877) le même. — (1878) Fleury, Léon, comme ci-dessus, 76, rue d'Orléans. — (1879-1882) le même. — (1883) Reinhart, Louis, comme ci-dessus, 6, rue des Elus ; Chevalier Kadosch. — (1884) Cheuret, René-Pierre-Léon, notaire, 26, rue Thiers ; Maître. — (1885-1889), le même. — (1890) le même, conseiller d'arrondissement. — (1891) Guillot, Denis, avocat, 34, rue du Canon ; Maître. — (1892) le même, conseiller général, 148, boulevard de Strasbourg. — (1893) Richer, Aimable-Félix, architecte, 28, rue Just-Viel ; Maître. — (1894) le même.

Temple : — 44, rue du Débarcadère (1871-1879). — 10, rue Caroline (1880-1894).

Tenues actuelles : — Les 2e et 4e vendredis du mois.

Le Tréport

L'ÉTOILE DES MERS

Loge fondée le 11 octobre 1888.

VÉNÉRABLES : — (1889) Cosnefroy, Alexandre-Pierre-Julien, conducteur des ponts-et-chaussées, 13, rue de la Caserne, sur le quai ; Maître. — (1890) le même. — (1891 et 1892) le même ; Rose-Croix. — (1893) Mirot, Victor, mécanicien, à Mers-les-Bains (Somme) ; Maître. — (1894) aucun nom dans l'Annuaire.

Temple : — 2, rue de la Poissonnerie, au-dessus du Café Parisien (1889-1893).

Tenues actuelles : — Les 2e et 4e dimanches du mois.

Statistique des 35 années :

Le département de la Seine-Inférieure a compté, en tout, quatorze loges appartenant à l'obédience du Grand Orient de France; treize fonctionnent actuellement.

SOMME

Amiens

PICARDIE

Loge fondée le 6 décembre 1892.

VÉNÉRABLES : — (1893) Bouffandeau, Félix-Louis-Marie-Daniel, directeur de l'école normale, 285, rue Jules-Barni ; Rose-Croix. — (1894) le même, ☫.

Temple provisoire : — 2, rue des Corps-Nuds-Sans-Tête, (1893 et 1894).

Tenues actuelles : — Les 1er, 3e samedis et 4e dimanches du mois.

LA RÉNOVATION

Loge fondée le 21 août 1864.

VÉNÉRABLES : — (1865) Poulle, avoué ; Chevalier Kadosch. — (1866) le même ; Trente-Troisième. — (1867 et 1868) le même. — (1869) aucun nom dans l'Annuaire. Pour la correspondance : Garot, 2, rue Saint-Jean. — (1870) Poulle, comme ci-dessus. — (1871) aucun nom dans l'Annuaire. Pour la correspondance : Laffillé fils, peintre, 23, rue de Nardine. — (1872) Roubaud, directeur du théâtre ; Maître, même adresse. — (1873) le même. — (1874) Sponi, ancien notaire, 53, rue de la Voirie ; Chevalier Kadosch. — (1875) le même. — (1876) Poulle, comme ci-dessus ; membre du Conseil municipal, 9, rue du Cloître de la Barge. — (1877) le même, président du bureau de l'Assistance judiciaire, administrateur de la Caisse d'épargne. — (1878) Roubaud, Joseph, comme ci-dessus. Pour la correspondance : Poulle, avoué, 9, rue du Cloître de la Barge. — (1879) Ratier, André-Louis, architecte, 11, rue Montplaisir ; Maître. — (1880) le même. — (1881) Poulle, conseiller à la Cour d'appel de Douai, membre du Conseil municipal d'Amiens, 10, rue d'Esquerchin, à Douai ; Trente-Troisième. — (1882) le même, ☫. — (1883) le même. — (1884) Tombée en sommeil.

Temple : — 49, rue Boucher de Perthes (1871). — 53, même rue (1872). — 6, rue Sire Firmin-le-Roux, au 2e étage (1873-1884.)

Abbeville

LA PARFAITE HARMONIE

Loge fondée le 21 décembre 1807.

VÉNÉRABLES : — (1861) Vésigné, docteur en médecine ; Rose-Croix. — (1862) le même, ✡. — (1863) Labitte, propriétaire ; Chevalier Kadosch. — (1864-1871) le même. — (1872) le même, conseiller général. — (1873) le même, conseiller général et maire de Blangermont. — (1874) aucun nom dans l'Annuaire. — (1875) Labitte, comme ci-dessus ; 10, rue des Cordeliers. — (1876) le même, député à l'Assemblée nationale. — (1877) Tombée en sommeil.

Temple : — 3, rue de l'Abbesse (1861-1877).

LA SOLIDARITÉ PICARDE

Loge fondée le 7 janvier 1894.

VÉNÉRABLES : — (1894) Meurand, Octave-Charles, ingénieur, professeur, 105, chaussée Marcadet ; Rose-Croix.

Temple : — 42, rue du Moulin-du-Roi (1894).

Tenues actuelles. — Les 1er et 3e dimanches du mois, à 8 heures du matin du 1er avril au 30 septembre, et à 2 heures du soir du 1er octobre au 31 mars.

Statistiques des 35 années :

Le département de la Somme a compté en tout quatre loges appartenant à l'obédience du Grand Orient de France; deux fonctionnent actuellement.

TARN

Albi

LA PARFAITE AMITIÉ

Loge fondée le 13 octobre 1805.

VÉNÉRABLES : — (1860) Jean, Joseph, fabricant de faïence. Pour la correspondance : Tourel, Aug., à Albi ; Maître. — (1861-1863) le même. — (1864) Lavergne, huissier près le tribunal civil de première instance. Pour la correspondance : Gaubert, 11, rue des Prêtres ; Maître. — (1865) Jean, fabricant de faïence ; Maître. — (1866 et 1867) le même. — (1868) Maraval, fabricant de chapellerie ; Maître. Pour la correspondance : Jean aîné, fabricant de faïence. — (1869) le même. Pour la correspondance : Tourel, Auguste, restaurateur. — (1870) le même. — (1871) Jean, Joseph, comme ci-dessus. Pour la correspondance : Tourel, Auguste. — (1872) Maraval, manufacturier ; Maître, même adresse. — (1873 et 1874) le même. — (1875) Jean, Joseph, manufacturier ; Maître, adresse comme ci-dessus. — (1876-1878) le même. — (1879) le même, ancien sous-préfet, membre du Conseil municipal. — (1880) le même. Pour la correspondance : Tourel, Auguste, propriétaire. — (1881) le même. — (1882) Chay, Joseph, rédacteur en chef de *l'Union républicaine du Tarn*, conseiller municipal ; Maître, même adresse. — (1883) Jean, J., comme ci-dessus, rédacteur en chef de l'*Union républicaine du Tarn*. Pour la correspondance : Tourel, Auguste, propriétaire, 24, rue Peyrolière. — (1884) le même, conseiller général. — (1885) Chay, Joseph-Pierre-François, manufacturier ; Maître, même adresse. — (1886-1888) le même. — (1889) aucun nom dans l'Annuaire. — (1890) Savary, Frédéric-Hippolyte, avocat, maire ; Maître. — (1891) Alibert, Justin, pharmacien, rue Mariès ; Maître. — (1892) le même. — (1893) Savary, Hippolyte, avocat ; Maître. — (1894) le même.

Temple : — 17, rue de la Buade (1874-1889). — Rue du Nord (1890-1894).

Tenues actuelles : — Les 2e et 4e samedis du mois.

Castres

LES COEURS UNIS

Loge fondée le 12 septembre 1876.

VÉNÉRABLES : — (1877) Labadie, Jean, maître d'hôtel, hôtel du Nord, membre du Conseil municipal ; Rose-Croix. — (1878 et 1879) le même. — (1880) Barthas, Paul, bijoutier, rue Henri IV ; Maître. — (1881) Coste, Hippolyte, ancien fabricant de papiers, président de la Chambre de commerce, 8, rue de Strasbourg ; Maître. — (1882-1884) le même. — (1885) Loup, Aristide, négociant, ancien avoué, juge au tribunal de commerce ; Maître. — (1886) Castel, Paul, docteur-médecin, 33, boulevard Patte-d'Oie ; Rose-Croix. — (1887) le même. — (1888) Laval, Joseph-Marie-Léon, manufacturier, 46, rue Anneveante ; Rose-Croix. — (1889) le même, conseiller municipal, 46, rue d'Auque. — (1890) le même. — (1891) Lauth, Albert, négociant en vins, juge au tribunal de commerce, conseiller municipal ; Rose-Croix. — (1892) le même. — (1893) le même, 43, rue Esplanade-du-Mail. — (1894) de Carbon-Ferrière, Jean-Henri-Adrien-Daniel, inspecteur adjoint des forêts, 3, rue Henri IV ; Maître.

Temple : — 24, avenue de Roquecourbe (1877-1881). — Rue Chambre-de-l'Édit (1882). — Rue Gambetta (1883-1891). — 3, esplanade du Mail (1892-1894).

Tenues actuelles : — Les 1er et 3e samedis du mois.

L'HARMONIE UNIVERSELLE

Loge fondée le 8 décembre 1770.

VÉNÉRABLES : — (1874) Pieglowski, docteur en médecine, 4, rue des Fossés ; Maître. — (1875 et 1876) le même. — (1877) Tombée en sommeil.

Temple : — Rue de la Chambre-de-l'Édit (1874-1876).

Cordes

UNION ET FORCE

Loge fondée le 16 avril 1866.

VÉNÉRABLES : — (1866) Rivenc, notaire ; Maître. — (1867 et 1868) le même. — (1869) Tombée en sommeil.

Gaillac

ORION

Loge fondée le 14 avril 1822.

VÉNÉRABLES : — (1860) Gary, négociant ; Maître. — (1861-1867) le même. — (1868) aucun nom dans l'Annuaire. — (1869) Sudre, agent-voyer ; Maître. — (1870) le même. — (1871) Raynaud, Alexandre, médecin-vétérinaire ; Maître. — (1872 et 1873) le même. — (1874) aucun nom dans l'Annuaire. — (1875) Sudre, comme ci-dessus. — (1876) Andrieu, avocat ; Maître. — (1877) Ichard, propriétaire, à Bernac, Tarn ; Maître. — (1878) Raynaud, Alexandre, comme ci-dessus. Pour la correspondance : Pigot, rue de la Madeleine. — (1879) le même. — (1880) Mathieu, André-Bernard, commissionnaire de roulage ; Maître. — (1881) Gary, Mesmin, avocat ;

Maître. — (1882) le même. — (1883 et 1884) aucun nom dans l'Annuaire. — (1885) Mathieu, André-Bernard, commissionnaire de roulage, rue Contrescarpe ; Maître. — (1886-1890) le même. — (1891) le même, adjoint au maire. — (1892 et 1893) le même. — (1894) le même ; Rose-Croix.

Temple : — 14, rue Peyriac (1875-1894).

Tenues actuelles : — Les 2e et 4e mercredis du mois.

Graulhet

LA RUCHE.

Loge fondée le 20 avril 1866.

Vénérables : — (1866) Marty, clerc de notaire ; Maître. — (1867-1869) le même. — (1870) Cagneul, chapelier ; Maître. — (1871) Azémas, chapelier ; Maître. — (1872) Tignol, Jacques, négociant ; Maître. — (1873) le même. — (1874), aucun nom dans l'Annuaire. — (1875) Azémar, chapelier ; Maître. — (1876 et 1877) le même. — (1878) Tombée en sommeil.

Statistique des 35 années :

Le département du Tarn a compté, en tout, six loges appartenant à l'obédience du Grand Orient de France : trois fonctionnent actuellement.

Temple : — Route de Lavaur (1876-1878).

TARN-ET-GARONNE

Montauban

LA PARFAITE UNION.

Loge fondée le 30 janvier 1787.

Vénérables : — (1861) Nicolas, Michel, professeur à la Faculté de théologie protestante de Montauban ; Chevalier Kadosch. — (1862) le même. — (1863) Garisson, Gustave, propriétaire, président de la Société d'agriculture du département ; Rose-Croix. — (1864-(1867) le même. — (1868) Bergis, Alexis, négociant ; Rose-Croix. — (1869) le même. — (1870) Vigier, Adolphe, avocat ; Maître. — (1871) le même. — (1872) Tombée en sommeil. Réveillée le 18 décembre 1888. — (1889) Lacroix, Jules, pharmacien en retraite, 45, grande rue Villebourbon ; Rose-Croix. — (1890) Martin-Dupont, Philippe-Frédéric-Nathanaël, inspecteur départemental des enfants assistés ; Maître. — (1891) Nicolas, Paul-Joseph, juge d'instruction au tribunal civil, place Nationale ; Maître. — (1892-1894) le même.

Temple : — 11, rue Delcassé (1889-1894).

Tenues actuelles : — Tous les samedis.

LA VIGILANTE.

Loge fondée le 1er mai 1887.

Vénérables : — (1888) Vidal, Paul, agent-voyer cantonal ; 31, rue Lacapelle ; Maître. — (1889) Tombée en sommeil.

Temple : — 13, rue Delcassé (1888).

Castelsarrazin

LA LIBRE PENSÉE.

Loge fondée le 24 octobre 1880.

Vénérables : — (1881) Menc, Félix, commissaire de police ; Maître. — (1882) Bastard, Jean, ex-employé du Chemin de fer d'Orléans ; Rose-Croix. — (1883) le même. — (1884) Flamens, Pierre, ✠, avocat, maire, conseiller général ; Maître. — (1885-1890) le même. — (1891) le même, ancien préfet du 4 septembre, proscrit de décembre. — (1892 et 1893) le même. — (1894) Gimat, Armand, ancien négociant, maire ; Maître.

Temple : — Quartier Saint-Jean, 5, route de Moissac, en face la caserne (1881-1888). — Faubourg de la Libre-Pensée (1889 et 1890). — Avenue de Moissac (1891-1893) — Rue de la République (1894).

Tenues actuelles : — Tous les samedis.

Caussade

LA FRATERNITÉ.

Loge fondée le 18 mai 1788 ; réveillée le 5 juin 1862.

Vénérables : — (1862) Rives, docteur-médecin ; Rose-Croix. — (1863-1875) le même. — (1876) le même, ancien maire. — (1877-1880) le même. — (1881) Thuet, Ariste, propriétaire ; Maître. — (1882-1889) le même. — (1890) Theuly, Michel, propriétaire ; Maître. — (1891-1894) le même.

Temple : — Maison Bordet, sur la Promenade (1872-1883). — Place de la Grande-Promenade (1884-1894).

Tenues actuelles : — Les 1er et 3e lundis du mois.

Moissac

L'UNION DU QUERCY.

Loge fondée le 26 mai 1884.

Vénérables : — (1885) Caillau, Auguste-Pierre, conducteur des ponts et chaussées ; Maître. — (1886-1890) le même. — (1891) Tombée en sommeil.

Temple : — 7, rue Bourse (1885-1891).

Statistique des 35 années :

Le département de Tarn-et-Garonne a compté, en tout, cinq loges appartenant à l'obédience du Grand Orient de France ; trois fonctionnent actuellement.

(A suivre.)

LES SOCIÉTÉS SECRÈTES
MUSULMANES
DANS L'AFRIQUE DU NORD

CHAPITRE V

Recrutement, Organisation et Fonctionnement des Ordres religieux.

(Suite)

Il y a un ordre marocain, les Taibya, essentiellement politique, dont nous parlerons au chapitre suivant, qui a le diker plus compliqué ce nous semble, et rend de la sorte la reconnaissance entre Khouans beaucoup plus facile. Nous allons le donner *in-extenso* : Ce sont des phrases du Coran, prises de ci, de là, et simplement juxtaposées.

I. Toutes les bonnes actions que vous ferez dans votre intérêt, vous les retrouverez auprès de Dieu, cela vous sera plus avantageux ; cela vous fera gagner une récompense plus grande ; demandez pardon à Dieu, car il est bon et miséricordieux. (Sourate 73, verset 20.)

II. Louez le nom de Dieu avant le lever et le coucher du soleil.

III. Les anges du prophète prieront pour vous.

IV. Dieu et les anges honorent le Prophète. O croyants, bénissez son nom et prononcez-le avec vénération.

V. Sache qu'il n'y a pas d'autre divinité que Allah.

1) Demandez pardon à Dieu le clément, le miséricordieux. Repéter 100 fois.

2) Célébrez Dieu, chantez ses louanges. 100 fois.

3) O Dieu, répandez vos grâces sur notre Seigneur Mohammed, sur ses femmes et sa famille. 50 fois.

4) O Dieu, répandez vos grâces sur notre Seigneur Mohammed, votre envoyé, sur sa famille, ses compagnons : qu'on prononce son nom avec vénération, répéter 100 fois.

5) Il n'y a pas d'autre divinité que Allah ! Mohammed est le prophète de Dieu ; que Dieu répande sur lui ses grâces ; qu'il reçoive le salut. 100 fois.

Voici la manière de réciter ce diker :

Les phrases marquées du chiffre romain s'appellent clef, de la prière marquée par le chiffre arabe correspondant au chiffre romain : I,1; II, 2. Chacun des cinq versets du Coran marqués d'un chiffre romain doit être dit 3 fois : après quoi, il faut passer à la prière marquée en chiffres arabes, et la dire autant de fois que nous l'avons indiquée. On passe ensuite au chiffre II, etc.

Quand deux affiliés veulent se reconnaître, celui qui demande le mot, prononce la prière, celui qui le rend, répond par le verset correspondant. (Rinn, p. 378.)

Nous croyons nous être étendu assez sur cette obligation la plus importante de tout Khouan, le diker.

Le lecteur peut se convaincre maintenant par lui-même de la vérité de ce que nous annoncions. Il n'y a pas un seul auteur qui ait écrit sur ce même sujet que nous, qui n'ait élevé la voix contre cet abus qui abrutit l'homme, atrophie son intelligence et fait de lui une brute entre les mains de son Cheikh. Tous, Brosselard, Hanoteau, Rinn, se sont élevés avec indignation contre ces pratiques stupides, sans aucune utilité pour l'intelligence et le cœur.

Ce n'est pas tout cependant d'avoir des hommes et de les dominer, il faut aussi de l'argent : le naïf Musulman se laissera enlever le peu qu'il a pour satisfaire l'avidité de ses Moqaddem. Celui-ci a trois sortes de revenus : la ziara, la hadia, et la ouada ; quelques mots pour faire saisir la différence entre ces mots : la ziara (visite a une personne supérieure, surtout aux lieux saints) signifie, dans le vulgaire, offrande ; car il est entré dans les mœurs des Musulmans de ne pas visiter les tombeaux des saints sans faire des offrandes ; la hadia (cadeau) est une amende imposée pour le profit du saint ordre à tout Khouan qui s'est rendu coupable de quelque faute ; enfin, la ouada (faire un vœu, promettre) est l'offrande que l'on vient déposer sur le tombeau d'un saint dont on a obtenu une faveur. La ouada, évidemment, ne peut être obligatoire ; chacun fait des vœux à sa fantaisie, et offre comme il a promis. Disons seulement que c'est là une source de revenus assez abondants surtout pour les petits marabouts qui doivent vivre du produit du tombeau de leur ancêtre déclaré ouali par la voix du peuple. Nous croyons cependant que certains ordres doivent retirer d'assez gros bénéfices de ce point, car leurs fondateurs ont acquis un grand renom de sainteté, et c'est surtout aux grands saints que le peuple a recours. Nous ne nous occuperons que de la ziara et de la hadia.

La ziara, avons-nous dit, est l'offrande que tout bon Musulman dépose sur le tombeau d'un

ouali qu'il est venu visiter : en apparence, cette offrande est libre, au fond elle est obligatoire, et le marabout sait bien la réclamer des retardataires ; c'est là son casuel, c'est avec ces offrandes qu'il pourra vivre. Mais le Khouan doit à l'ordre cette offrande ; c'est une redevance annuelle qu'il lui paie, équivalent à ce que donnent à la société dont ils font partie, les francs-maçons. L'ordre soutient le Khouan et lui accorde de grands avantages, minimes il est vrai au temporel, mais immenses au spirituel. Il est juste et raisonnable que ces avantages soient payés. Aussi le Moqaddem, qui doit transmettre au chef de l'ordre toutes les offrandes, envoie le chaouch à la maison du retardataire, et le force à donner de gré ou de force. Ce ne sont pas eux, qui, en général, se plaindront : ce peuple est essentiellement religieux, et il respecte ceux qui auprès de lui remplissent la place de Dieu. Aussi, pas un murmure ne s'échappera de sa bouche. Il n'aura dans son gourbi que la quantité d'orge absolument nécessaire pour préparer la galette à sa femme, à ses enfants, et assez de grains pour nourrir son cheval : n'importe, il ne se plaindra pas ; le Moqaddem, lui, homme sans cœur et sans entrailles, puisera dans le tas, prendra la quantité absolument exigée sans se mettre en peine si les enfants n'en souffriront pas ; mais qu'importe ? est-il Moqaddem pour rester toujours pauvre ? Aussi, nous louons pleinement l'autorité française, qui, dans toute l'étendue de territoire soumis d'une manière effective aux armes de la France, a réglé la perception des ziara, disons le mot, les a interdites. Peu à peu, le pouvoir d'en accorder la perception a été enlevé aux autorités locales, puis aux commandants de cercle, puis aux généraux et aux préfets. Maintenant, il n'y a que le Gouverneur général qui puisse l'autoriser. Qu'il tienne ferme ; qu'il n'accorde jamais cette autorisation qu'autant que le lui permettra la prudence ; et c'est le vrai moyen, le seul moyen politique d'arrêter les progrès des ordres religieux. C'est la Ziara surtout qui remplit leurs coffres : et sans argent que pourraient-ils faire ? Leur œuvre se réduirait simplement à une institution ayant seulement pour but d'abrutir les affiliés, mais ils ne pourraient jamais lutter contre la civilisation.

Dans les pays où les autorités du lieu ne protègent pas soit celui qui ne veut pas la payer soit celui qui ne peut la payer, cette perception donne lieu à une suite de vexations dont nous ne pouvons nous faire une idée. Chacun veut avoir sa part, chacun doit avoir une ziara qui ira remplir sa bourse depuis le chef jusqu'au simple Chaouch envoyé par le Moqaddem : que restera-t-il au malheureux quand il aura dû rassasier ces ogres : le Cheikh, le Khalifa, le Naïb, le Moqaddem, l'Oukil et le Chaouch? Et cependant le musulman fidèle ne se plaint pas : « Tout ce que nous avons est à Dieu, prenez tout ce que vous voudrez, et que Dieu nous rende tous meilleurs ! C'était écrit. » Voilà sa consolation !

La hadia est, avons-nous dit, une amende infligée aux Khouan négligents qui sont tombés dans quelques fautes. Ce mot a aussi un sens particulier que nous ferons remarquer. Lorsque, en temps de trouble et de guerre entreprise pour la cause sainte, les chefs indigènes refusent de faire cause commune avec les Khouan, ils courent grand risque de voir tous leurs biens pillés, et eux-mêmes d'être massacrés. Pour éviter ces malheurs, ils consentent à payer une certaine redevance au chef de l'insurrection, soit un cheval, soit des armes, moyennant quoi ils sont sûrs toujours de se tirer sains et saufs de la bagarre : premier avantage, celui qui aura payé la hadia ne sera pas assassiné, au début de guerre sainte, pour n'avoir pas voulu y prendre part ; deuxième avantage, si les Français sont vaincus, il pourra conserver sa place. Chose bizarre, ces chefs qui ont dû payer cette redevance et qui devraient, à ce qu'il nous semble, embrasser la cause musulmane, viennent combattre dans nos rangs ; n'est-ce pas le moyen de ménager tout à la fois et la France et les Musulmans, et d'être toujours du côté du vainqueur ?

Nous avons fait connaître les principales obligations des Khouans. Elles se réduisent à deux principales : le diker et la ziara : le premier pour former l'individu à l'obéissance, lui mettre sans cesse devant les yeux l'image du Cheikh et produire dans son être les plus fâcheuses conséquences : atrophie de l'intelligence, surexcitation du système nerveux ; perte de tout sentiment et de toute affection. Le vrai Khouan adonné, selon les recommandations de son Cheikh, à la solitude, aux veilles, aux mortifications de toute sorte, ne connaît personne ici-bas ; l'image seule de son Cheikh hante sans cesse son esprit : les prières qu'il doit dire, pour emprunter la pensée à un auteur musulman, doivent tellement s'identifier avec son âme et tout son être, qu'on les dirait unies par la création. Inutile à la société qu'il ne veut plus servir, c'est un être qui est le rebut du genre humain. Heureusement qu'il n'est pas conséquent toujours avec ses principes. Si

suivi d'un grand nombre de disciples qu'attirait sa réputation de sainteté, sa gloire fut assez grande pour s'attirer la haine du sultan de Méquinez, Mouley-Ismaïl. Tout le monde louait le saint, tout le monde venait le visiter, tout le monde le vantait et le glorifiait, en sorte qu'un étranger aurait cru que le vrai maître était Si Mahmed-ben-Aïssa, le protégé de l'enfer, le maître du puits et de l'olivier. Ce surnom a été donné au fondateur des Aïssaoua parce que, dit la légende, un olivier qu'il avait planté lui donnait assez de fruits pour se nourrir lui et ses disciples, et qu'un puits qu'il avait creusé suffisait à leur subsistance, On voit combien l'imagination populaire exaltait cet homme dont tout le mérite est d'avoir rapporté de ses nombreux voyages quelques notions d'agriculture qui suffisaient à faire produire le centuple à une terre fertile jusque-là inculte.

Mouley-Ismaïl ne put supporter plus longtemps que le peuple méconnût sa grandeur et cessât de lui faire la cour pour se rendre au gourbi d'un pauvre malheureux. Il ordonna à Ben-Aïssa de quitter sur le champ Méquinez : le saint obéit, et, suivi de ses disciples, il sortit de la ville ; en route, ses nombreux disciples n'ayant rien à manger, avalaient des pierres, des serpents venimeux, et trouvaient, dans ces matières indigestes, une excellente nourriture ; c'est là l'origine de ces tours prodigieux et diaboliques qu'opèrent les Aïssaoua. Celui qui fut le plus marri, ce ne fut pas le saint : le sultan était occupé à faire bâtir de magnifiques palais ; tous les ouvriers abandonnèrent les chantiers pour suivre le saint dont ils se disaient disciples. Mouley-Ismaïl dut tolérer dans sa ville une autorité égale à la sienne : il rappela Ben-Aïssa et lui permit de faire tout ce qu'il voudrait. Celui-ci consentit à rentrer, mais à une condition : c'est que ses disciples seraient dispensés *d'impôts et de corvées*.

Voilà quel fut le résultat de cette lutte. Les sultans sont convaincus que le tort est de leur côté ; un moment ils triomphent parce que la force vient à leur aide, mais que peuvent-ils quand tout un peuple acclame le saint de Lucifer.

Presque tous les chefs d'ordres importants ou leurs successeurs ont eu à souffrir de la part des gouvernements musulmans. Ceux-ci ne trouveront jamais un appui dans le peuple. Sans doute, comme nous l'avons déjà dit, le peuple tournera en ridicule le derwich, le Fakir ou le Khouan, il en rira à l'occasion et s'amusera de lui comme nous rions du bon capucin ; mais les pratiques religieuses que s'imposent les derwich, et puis cette pensée que ce sont eux qui sont les vrais patriotes, qui refusent toute transaction avec l'Europe et avec la croix ; qui sans doute s'inclinent devant le sabre du Français vainqueur et même obéissent à ses lois (1), si elles ne sont pas opposées à celles de Mahomet ; mais aussi que ce sont eux qui ne traiteront jamais de la paix avec les chrétiens tant que le dernier des Musulmans ne sera pas libre chez lui et ne dépendra pas de l'imam suprême : voilà la force politique des Khouan et ce qui les rend plus terribles que l'Europe à la Sublime Porte. Elle le sent bien ; elle a essayé à peu près tous les moyens pour les gagner ; de plus, le sultan sait bien que c'est grâce à elles qu'il est parvenu au trône, qu'elles l'ont aidé, espérant trouver en lui un héroïque défenseur de l'Islam. Souvent ces princes, initiés eux aussi aux sectes musulmanes, comprenant le danger que court leur trône, ont préféré la paix avec l'Europe qu'avec leurs frères ; de là des massacres nombreux, des suppressions d'ordres religieux qui bientôt, renaissant de leurs cendres, apparaissent plus terribles qu'avant leur destruction.

Sous Mohammed IV, le vizir Kouprouli Mohammed Pacha voulut en finir avec quelques ordres : les Mouleya, les Khelouatya, etc., éprouvèrent tour à tour la fureur de cet homme : qu'arriva-t-il ? Les ordres disparurent pour quelque temps dans l'ombre : ils laissèrent passer cet homme qui n'usait de son pouvoir que pour les persécuter, poussé par l'envie qu'il leur portait : le vizir disparut, et on vit alors l'impuissance des sultans ; ces ordres persécutés reparurent plus forts et plus vigoureux, portant, de plus, sur leur front l'auréole de la persécution et du martyre. Dans notre siècle, en 1826, le sultan Mahmoud est célèbre par la destruction du formidable corps des janissaires, soldats redoutables et terribles dont l'histoire est écrite, dans les Annales de la Turquie, avec le sang de leurs empereurs : le sultan tremblait devant eux, et cependant un d'entre eux parvint à s'en débarrasser. Après ce magnifique coup d'essai, il voulut se mesurer avec l'hydre aux cent têtes qui renaissait toujours sous les coups de ses prédécesseurs : il commença par les Bektachya. Pour trouver une exécution semblable dans l'histoire nous devrions remonter aux Templiers : l'ordre des Bektachya fut jugé selon les formes : le Cheikh-El-Islam, le premier des muphti de

(1) Voici, en effet, le raisonnement que font les Khouan ; c'est Dieu qui a permis que pour un moment le Français domine : il faut donc se soumettre, mais garder toujours la ferme espérance que le Musulman rentrera dans ses droits.

l'Islam condamne ces faux marabouts, qui, par amour de l'argent, transigent avec le pouvoir, ils savent bien que, d'après le Coran, le sacerdoce et l'empire doivent être dans une même main, que le sacerdoce doit avoir le pas, que, en acceptant un salaire d'un gouvernement quelconque, ils se placent au-dessous de lui, et sont par conséquent en contravention directe avec la vraie doctrine.

Aussi, malgré tout, envers et contre tous, les Khouan font des progrès, et menacent peu à peu l'influence des Marabouts locaux salariés. Le peuple court à eux parce qu'il voit en eux les vrais représentants de la religion. Nous autres chrétiens et catholiques, nous ne pouvons nous faire une idée exacte de l'état des peuples musulmans. Avant d'être Turc, Syrien, Algérien, le Musulman est Musulman, ou plutôt la nationalité n'existe pas pour lui; il est Musulman et c'est tout. Le pays natal lui tient peu au cœur. Un magrebi (marocain) que le sort jettera sur les côtes de Syrie se trouvera toujours dans sa patrie aussi bien qu'un languedocien que le hasard amènerait à Paris. Le christianisme a développé chez nous l'amour de la patrie; nous sommes catholiques et français, mais nous ne voudrions pas être obligés de choisir entre les deux, et nous préférerions la mort plutôt que de perdre ces deux titres ; le Musulman n'a pas de patrie; il est citoyen de l'Islam, son roi c'est Dieu, c'est Allah, maître absolu, qui, selon la saine doctrine du Coran, doit avoir ici-bas un vicaire qui commandera à tous les croyants, n'importe où ils se trouvent. On voit que la théorie de la paix universelle remonte bien haut dans les siècles, et que la franc-maçonnerie ne l'a pas inventée. Chose curieuse : Partout où Satan fait sentir son influence, il n'est question que de philanthropie, de liberté, d'égalité : ses adeptes en parlent précisément parce qu'ils ne les connaissent pas et que l'homme y aspire sans cesse. Ainsi donc, malgré tous leurs efforts, les Marabouts et Euléma payés par un gouvernement pour remplir leurs fonctions ou donner l'enseignement aux jeunes gens musulmans, ne pourront jamais contrebalancer l'influence des Khouan. Le peuple, sans doute, s'amusera beaucoup de leurs jeûnes, de leurs mortifications, et aussi de leur rapacité (pour employer le mot du P. Faber, c'est une faible compensation à leurs jeûnes et mortifications), mais au fond il verra en eux les représentants de la nationalité, qui, pour lui, se confond avec la religion. Longtemps encore les populations algériennes répéteront le proverbe qu'ils aiment à faire entendre aux oreilles de l'étranger : « Méfie-toi de la femme par devant, de la mule par derrière, et des Khouan de tous les côtés »; mais, malgré cela, elles le vénéreront, lui offriront avec zèle et abondance tout ce dont il aura besoin, inclinera sa tête sous sa bénédiction, et se prosternera devant celui qui est en communication avec les esprits, et qui, guidé par l'esprit de Mohammed le prophète de Dieu, doit rendre à l'Islam son éclat, sa gloire et sa splendeur (1).

Le but que se proposent les Marabouts et les Euléma en attaquant ainsi les Khouan est bon et louable ; ils ne triomphent pas, parce que Satan est avec les Khouan, parce que les Marabouts et les Euléma, pour vaincre, devraient se trouver dans le camp de Dieu ; or, ils sont dans le camp de Satan. Qui pourrait leur donner la force de triompher? Nous en dirons autant des gouvernements turcs, qui ont voulu essayer de se défaire des ordres les plus ombrageux. C'est en vain qu'ils ont essayé, ils n'ont pu réussir. Pour les dompter, ils ont essayé deux moyens extrêmes : les rigueurs et les faveurs ; aucun des deux n'a réussi pour s'attirer leur amitié, et, aujourd'hui plus que jamais, la Sublime Porte doit craindre et trembler devant leurs exigences ; car elle doit aussi ménager l'Europe. Pressé d'un côté par les Khouan qui veulent bon gré mal gré le ramener à la doctrine politique de l'Islam, arrêter les progrès toujours croissants de l'Europe et de la civilisation et lancer sur elle leurs hordes fanatisées, pressé d'un autre côté par l'Europe menaçante qui ne veut pas souffrir à sa porte un état plongé dans la barbarie, sachant qu'il n'existe que parce que l'Europe le tolère à cause de sa faiblesse, et qu'au premier mouvement qu'il fera pour s'opposer à elle, l'Europe le jettera en Asie, le sultan de Stamboul hésite, et cette hésitation le perdra. Un jour ou l'autre il sera victime du fanatisme des Khouan et tombera sous leur poignard.

Depuis que l'imamat n'existe plus, tous les gouvernements musulmans ont vu dans les ordres religieux de terribles adversaires. Aussi, les ont-ils combattus par tous les moyens possibles, ne reculant pas devant le massacre d'une foule de Khouan. Que de fois les sultans ont essayé leur force et leur puissance contre la force et la puissance morale des Khouan : toujours ces derniers ont triomphé. Quand Si Mahmed-Ben-Aïssa, fondateur de la secte des Aïssaoua revint de ses nombreux pèlerinages,

(1) Nous avons cité la diatribe de Charani contre les Khouan, et l'anecdote piquante où il raconte qu'un derwich fanatique, se laissa mourir de faim pour avoir voulu trop jeûner.

sous tous les points de vue, nous ne trouvons en eux que des vices : orgueil, paresse, injustices sans nombre, du chef de l'ordre envers les inférieurs, jusqu'au pauvre Khouan; voilà leurs vertus, voilà certes ce que nos franc-maçons loueront en eux.

CHAPITRE VI.

Les ennemis des Ordres Religieux. Leur caractère politique. — Les Taibya.

Jusqu'ici, nous n'avons vu les ordres religieux que livrés à eux-mêmes, prospérant dans l'ombre, et faisant de nombreuses recrues. Rien jusqu'ici n'a semblé devoir entraver leur marche, et il a dû sembler à quelques lecteurs que bientôt leur but allait être atteint, que le panislamisme arriverait à son but plus vite que le panslavisme et surtout que le panhellénisme. Qu'ils se détrompent. Les ordres religieux musulmans devaient rencontrer de terribles adversaires, qui certes ne leur ont pas manqué. Nous allons donc les voir à l'œuvre ; nous allons voir tous les ménagements des gouvernements qui ont le plus à craindre, et aussi toutes les sévérités qu'ils ont dû déployer contre eux, suivies tout à coup d'une influence plus grande de l'ordre persécuté. Ce seront là les deux grands ennemis : ce sera le côté tragique. A côté de cette grande lutte, nous aurons un peu de comédie pour nous égayer, et le lecteur verra qu'il n'y a pas qu'en Europe où les moines et capucins soient l'objet de la risée du peuple.

En Algérie et en Turquie, il y a ce que nous appellerons les Marabouts indépendants et les Marabouts salariés par l'Etat. Chaque année, l'Etat dépense en Algérie une somme assez rondelette pour payer ses pires ennemis. Nous savons bien que quelques-uns de ces gens salariés ne nous feront pas de mal, n'exciteront pas à la révolte leurs coréligionnaires, mais croyons-nous nous en faire des amis fidèles? Oui, nous réussirons une fois sur cent. Le Musulman, nous ne cesserons de le répéter, a une haine mortelle contre la civilisation et le progrès; il est routinier de sa nature, à tel point qu'il préfère les pentes abruptes de son sentier à la magnifique route dont le gouvernement a doté son pays. A cet amour de la routine, il joint un amour presque égal du lucre, et pour lui la perfection serait de mener ici-bas une vie de délices, pour jouir encore des délices du paradis promis aux croyants. Aussi, malgré la défense expresse que fait la tradition d'accepter aucun salaire pour les fonctions de Marabout ou de professeur, il se trouve des âmes peu scrupuleuses qui veulent bien se faire les amis du gouvernement établi. Les Khouan, rigides observateurs de l'Islam, criant sans cesse contre la corruption de leurs coréligionnaires, ne peuvent pardonner ces transgressions aux représentants de la religion et leur jettent sans cesse à la face ces paroles du docteur turc Mohammed ben-Pir-el-Berkaoui. Tout Musulman ne doit faire « ni les fonctions d'imam, ni l'annonce de la prière, n'enseigner ni le Koran, ni la théologie pour un salaire ». (Rinn, page 9.) De là des haines, des querelles et des disputes entre Khouan d'un côté, Marabouts et Eulêma de l'autre.

Ces querelles ne datent pas d'hier. Elles remontent à l'origine même de l'Islamisme, quand les Soufi firent leur première apparition dans l'Islam et voulurent y introduire les doctrines panthéistiques de l'Inde et de la Perse. Cette lutte a continué toujours dans l'Islam avec des intervalles de crise aiguë ou de repos plus ou moins complet. Nous avons déjà dit que plusieurs Soufi ont payé de leur tête leur attachement à leurs doctrines, et nous avons cité le cas de Scherourdi mis à mort au Caire par Salah-ed-din.

Cette querelle serait pour nous sans intérêt; mais, de nos jours, elle a repris une recrudescence qu'elle n'avait pas eue jusqu'à ce moment. Depuis l'occupation d'Alger et de son territoire, surtout depuis que la France a pris Tunis et que l'Angleterre a établi sa domination effective sinon nominale sur l'Egypte, un cri de fureur et de haine s'est élevé de tous les cœurs vraiment fidèles à l'Islam. Tous les Khouan ont rejeté hors de la vraie religion tous ceux qui veulent servir les chrétiens et reçoivent d'eux un salaire. C'est en vain que les Marabouts ont essayé d'enrayer leurs progrès; ils ont voulu d'abord les faire paraître hérétiques. Les Khouan ont prouvé leur orthodoxie par la chaîne. Alors, ils ont attiré sur les derwich le ridicule, là ils ont réussi. La littérature arabe est remplie d'anecdotes piquantes et des railleries les plus fines contre les Khouan. Telle fable de Bidpaï rappelle involontairement un des fabliaux du moyen âge, où toujours le moine devenait le dindon de la farce. C'étaient là des plaisanteries fines, agréables, déparées malheureusement trop souvent par de la grossièreté.

Ces tracasseries n'ont pas attiré sur les Khouan les animosités des fidèles, et souvent, loin de diminuer leur influence, elles ne font que l'augmenter. Les Marabouts salariés sentent bien d'ailleurs eux-mêmes la fausseté de leur position ; ils savent bien que la vraie doctrine de

leurs bonnes grâces. Nous en parlerons soit au chapitre suivant, soit quand nous dirons quelques mots, dans la 2e partie, sur quelques ordres plus importants. A tous ces avantages, il faut en joindre un autre pour les chefs de caravanes qui veulent traverser le Sahara. On peut dire sans crainte que la porte du Sahara est entre les mains des sociétés secrètes. Elles laissent entrer qui elles veulent, elles laissent voir ce qu'elles veulent, faire ce qu'elles veulent. Qui dira jusqu'à quel point elles sont mêlées à tous les désastres des expéditions qui étaient chargées d'explorer cette partie de l'Afrique. Où a été décrétée la mort des missionnaires massacrés? Qui saura jamais le dernier mot sur la malheureuse expédition du colonel Flatters? Etre affilié à ces sectes, est donc un moyen sûr de voyager sans crainte et de voir ses caravanes à l'abri du pillage.

Enfin, sublime et dernière consolation, quand ses frères apprendront qu'il est descendu dans le royaume de Lucifer, et que ce n'est plus en extase mais en vérité qu'il voit le père du mensonge, ils se réuniront pour prier pour le repos de son âme.

Nous croyons avoir suffisamment fait connaître le fonctionnement de ces ordres religieux; on a vu quels étaient leurs chefs et leurs pouvoirs, quels étaient les devoirs des affiliés entre eux, et les obligations et avantages du Khouan. Le but que se proposent ces congrégations, nous croyons l'avoir suffisamment démontré; d'abord, procurer à leurs affiliés les visions et les extases, et les transporter ainsi loin du monde de la réalité; c'est là, nous le répétons, l'un des buts de ces ordres; sans doute, la plupart des Khouans n'y arrivent pas, mais nous sommes convaincus, et nous croyons fermement que dans les zaouia il y a vraiment des manifestations diaboliques. Nous croyons que beaucoup d'adeptes sont en relation permanente avec les démons, et qu'ils apprennent d'eux la manière d'agir dans telle et telle circonstance. On n'a qu'à se rapporter à ce que nous avons dit de l'extase. Il n'est pas possible en effet, que ce sujet revînt si souvent, dans presque tous les rituels, si de fait il n'y en avait pas.

Dans ces zaouia, ne trouverait-on pas des hommes qui, semblables aux fakirs de l'Inde, se laissent tomber en décomposition tout vivants, afin de pouvoir jouir plus facilement d'extases et de visions, afin de se rendre plus propices les démons et leur chef. Nous le répétons ici, aux deux derniers degrés de l'extase, il y a vraiment apparitions non de Dieu, mais du démon; les Khouans se prosternent devant lui, l'adorent et lui rendent leurs hommages. Là aussi donc, Satan reçoit un culte. A-t-on remarqué ce qui arrive au 3e degré, cette fumée qui enveloppe les 10.000 lumières et qui est un signe que celui qui l'aperçoit doit renoncer à être Mohammedi et touhidi? Ne serait-ce pas là aussi une élection faite par Satan des Khouans qu'il aime particulièrement!

Nous voudrions maintenant pénétrer plus loin dans ce mysticisme. Nous voudrions faire voir combien Satan sait tromper les pauvres malheureux qui se jettent dans ses bras, et les empêcher de pratiquer n'importe quelle vertu. Quand on compare les diverses règles des ordres religieux catholiques avec celles des ordres musulmans, on est étonné d'une chose : les premières poussent l'homme à la vertu, les secondes, sous le prétexte de la vertu, les poussent au crime. Les premières enseignent à ceux qui veulent les suivre que la première des vertus est l'humilité; que toute âme qui veut vraiment faire des progrès dans la voie de la perfection ne doit jamais désirer ces grâces extraordinaires, visions, extases, dons des miracles, de prophétie qui ne sont pas toujours des signes de sainteté. Au contraire, les règles des ordres musulmans font un commandement et une obligation à tout individu de souhaiter, de vouloir, bien plus, de chercher à acquérir, par des moyens mauvais, ces faveurs que Dieu n'accorde qu'à ceux qu'il a aimés spécialement. Aussi, tandis que nos saints sont capables des plus grandes choses, la plupart des chefs des ordres religieux sont incapables d'agir; nous avons dit pourquoi; et pour nous, c'est encore là un des signes du satanisme de ces congrégations, car les chefs doivent pratiquer ce qu'ils ordonnent, et cependant nous verrons Snoussi et ses fils travailler avec une ardeur infatigable à établir leur ordre; nous montrerons même que Albert Pike, malgré son activité infatigable, ne l'atteint pas. On ne se figure pas ce que c'est que gouverner un ordre qui s'étend du Touat à la Mecque, alors que les voies de communication sont loin d'être semblables à celles de l'Amérique. Quelles vertus faudra-t-il louer dans ces hommes? leur frugalité et leur mortification? leur vertu s'évanouit ainsi que les mérites qu'ils ont acquis à cause du but qu'ils se proposent; leur amour du silence et de la retraite? C'est un moyen de favoriser leur paresse et leur apathie naturelle; mais cet amour de la solitude n'est pas bon, car ils sont inutiles à la société. Que faudra-t-il donc louer en eux? Nous l'ignorons; sous tous les rapports,

ce moyen abrutit l'homme et n'en fait qu'une machine irresponsable entre les mains de son Cheikh, le second remplit la caisse et fait marcher l'œuvre. Quel est le moyen le plus nécessaire ? Nous laissons la question à la sagacité des lecteurs.

Faisons connaître à présent quelques-uns des avantages qui ont pu attirer le Khouan dans cet antre maudit. Beaucoup, en Europe, entrent dans les sociétés secrètes parce qu'ils espèrent en retirer de grands avantages temporels ; de préférence ils seront choisis pour remplir tel poste ; c'est à eux que les frères viendront faire leurs achats, et certes, leur gain est toujours considérable. En Afrique, c'est tout le contraire : on le comprend. Notre génération est plongée tout entière dans la matière ; son dieu, c'est l'or ; le lucre, voilà son plus grand désir, voilà le but suprême de ses efforts et de sa vie. Aussi, voyez comme chacun met des bornes au petit coin de terre qu'il possède : il n'est pas satisfait de lui faire produire la quantité nécessaire à sa subsistance. Il creuse les entrailles de la terre pour lui faire produire cent pour un et inonder les marchés étrangers de son superflu. Le Musulman rit de cette façon d'agir. Parcourez seulement l'Algérie, et regardez par la fenêtre des wagons : tandis que vous serez emporté à toute vapeur à travers des plaines magnifiques qui pourraient produire autant que les plus vantées de l'Amérique ; vous voyez par ci par là quelques touffes de jujubier, et d'aubépines ; l'Arabe fera tourner la charrue tout autour, mais il aura bien soin de ne pas enlever cette touffe de ronces. Il cultivera tout l'espace qu'elles laissent libre encore, et bientôt, dans 20, 30 ou 40 ans, ce champ que vous voyez cette année couvert d'une moisson assez abondante sera recouvert de broussailles. Les préoccupations de l'Arabe sont tournées vers l'autre monde : ce qu'il veut avant tout, ce qu'il désire avant tout, c'est jouir du paradis de délices que lui a tant vanté son Prophète. Aussi, il prendra tous les moyens qu'on voudra bien lui indiquer pour y parvenir, et rien ne lui semblera trop difficile s'il obtient le ciel. Le malheureux affilié de la San-ho-houei, au meurtre duquel a assisté le docteur Bataille, nous représente dans ses désirs insensés de voir l'empire de feu de Lucifer, les désirs si ardents des Arabes d'aller au ciel. Entendez-vous ce malheureux suppliant le docteur de ne pas retarder davantage sa joie et son bonheur ? Le voyez-vous tendre vers lui ses deux bras, dégoûtants de sang ? Ce malheureux n'avait-il personne sur la terre qu'il aimât ? Voilà l'image du Musulman en général, voilà l'image surtout du Khouan. Le plus grand bienfait que puisse lui accorder un homme, c'est de lui promettre le salut d'une manière infaillible. Voilà ce que lui promettent toutes les sociétés. Aussi, beaucoup, pour être certains d'atteindre le but certainement, se font initier à plusieurs ordres à la fois.

Le second avantage, encore purement spirituel, c'est le don d'extase. Certes, ce don n'est pas à dédaigner pour les Musulmans avides de merveilleux, chez lesquels on n'est estimé qu'en proportion de la sainteté apparente, et pour lesquels un homme est d'autant plut saint qu'il est plus favorisé de visions. De quel respect n'est-il pas entouré : tout le monde s'incline devant lui, lui cède la première place, baise ses habits, et déjà pendant sa vie on lui offre des présents. Que faut-il davantage pour flatter son orgueil ? Son mutisme sera regardé comme le signe de sa science ; son amour de la solitude, ses jeûnes continuels, ses veilles sans fin, ses mortifications sans nombre feront connaître l'ami de Dieu, celui qu'il a aimé et prédestiné (1).

Sans doute, ce que nous disons-là ne peut s'appliquer à tous les Khouans indistinctement ; les neuf dixièmes se contentent du diker qu'ils récitent bien une fois dans leur vie pour gagner le ciel, et de la ziara ; mais le vrai Khouan, celui qui veut être favorisé d'extases, qui veut entrer en communication avec les esprits, celui, en un mot, qui veut mettre en pratique tout ce que nous avons dit au sujet des extases, celui-là trouve auprès de ses compatriotes l'amour, le respect et une profonde vénération.

Il y a aussi pour les frères moins zélés, pour leur sanctification, des avantages temporels qui sont à apprécier. Si, à propos de la ziara à fournir, les chefs de l'ordre font de vraies razzias parmi leurs subordonnés, nous avons vu qu'en revanche la restitution était inconnue parmi eux. C'est facile à comprendre. Que peut-on se restituer entre frères ? A cet avantage, il faut joindre les faveurs des gouvernements. Ainsi, nous voyons beaucoup de congrégations dispensées de payer l'impôt : par exemple, dans la Tripolitaine, les Snoussya jouissent de toutes les faveurs de la Sublime Porte qui croit, de la sorte, s'attirer

(1) Tout le monde sait que dans l'Islamisme le titre de marabout ne peut pas s'acquérir : on naît marabout. Aussi, beaucoup de Musulmans restent dans les ordres religieux pour pouvoir avoir une puissance et un prestige au moins égaux, sinon supérieurs au marabout local. Il sait « que grâce au concours de l'ordre auquel « il appartient, il peut, sans instruction et malgré l'obscurité de sa « naissance, acquérir un pouvoir religieux égal, et quelquefois bien « supérieur à celui des marabouts. » (*Hanoteau et Letourneur*, Kabyles et coutumes kabyles, page 104 du tome II.)

l'Islam, le Pape de l'Islam, présidait lui-même, avec de nombreux Eulémа comme assesseurs, le tribunal et l'échafaud où furent exécutés publiquement le supérieur et ses deux Khalifa. L'ordre fut supprimé, les Moqaddem exilés après avoir vu leurs zaouia renversées, les malheureux Khouan obligés de changer d'habits et de vivre comme un simple Musulman. On croyait l'ordre disparu pour toujours, mais l'hydre à cent têtes, coupez-lui en une, dix repousseront; les Bektachya furent bientôt réorganisés et reprirent leur place au soleil. C'était un échec de plus à ajouter aux autres si nombreux qu'avait déjà essuyés le pouvoir du sultan : et le peuple applaudit à cette résurrection, comme devait le faire tout vrai croyant.

Fatiguée de massacrer, la Sublime Porte a essayé d'un autre moyen, elle a voulu gagner à elle les ordres religieux. Le sultan a voulu relever son prestige aux yeux des croyants et favoriser ce semble ce mouvement de panislamisme. Mais l'Europe est toujours là, qui le pousse sans cesse dans la voie du progrès et de la civilisation. Il voudra ménager la chèvre et le chou, et probablement sera un jour la victime de l'un et de l'autre. Ainsi, dans la Tripolitaine, les Snoussya, qui sont certainement les plus terribles ennemis du sultan de Stamboul, les Snoussya ont tous des postes importants et jouissent des plus grands privilèges. Tous les Moqaddem et Khouan lettrés qui desservent les Zaouia du littoral sont officiellement exemptés d'impôts. Les autres affiliés, quoique n'étant pas officiellement exemptés, paient ce qu'ils veulent au gouvernement turc. Les Cheikh et non les employés de la Sublime Porte ont influence sur les populations : celles du district de Ben-Ghazi sont toutes affiliées aux Snoussya, auxquels elles paient annuellement la ziara, bien plus fidèlement que l'impôt aux caisses du beylik. Bien plus à Ben-Ghazi même, le plus grand personnage n'est pas le gouvernement turc, mais l' « Oukil-Ech-Cheikh » des Snoussya auquel le gouvernement turc alloue par mois la somme de 500 piastres ; tous les gens qui ont une fonction quelconque rétribuée par l'État sont Snoussya. Enfin, dans d'autres districts à l'est de Ben-Ghazi, les Caïmacans turcs sont plutôt tolérés : leur influence est nulle ; et les Snoussya exercent leur domination sans contrôle aucun.

Déjà donc, dans une province de l'empire turc ils commencent à faire la loi, à imposer leur volonté, et à agir à leur guise. La Sublime Porte croit s'en faire des alliés ; elle ne réussira pas ; leurs progrès continueront avec une marche encore plus effrayante si l'Europe et la France en particulier ne s'y opposent. Et ce ne sont pas seulement les Snoussya qui exigent en principe la nécessité de revenir aux institutions primitives de l'Islam. La plupart des ordres religieux érivent en principe cette parole de Chadeli : « Obéis à ton Cheikh avant d'obéir au souverain temporel. » Sous le spécieux prétexte de vivre dans la solitude, les Khouan devront éviter de fréquenter tout homme ayant le pouvoir. Jamais les Khouan vraiment fidèles à leurs engagements sacrés ne devront prendre part au gouvernement. Même les ordres franchement dévoués aux familles régnantes et qui ont été établis afin de contrebalancer l'influence des autres ordres comme les Taibya, au Maroc, ou les Madanya en Tripolitaine, dont le gouvernement turc se sert pour combattre les Snoussya, ont conscience de leur supériorité et de leur importance : « Ne craignez point, disait à ses disciples le fondateur des Taibya, ne craignez rien du gouvernement, il ne pourra vous détruire jamais et sans vous il ne peut rien, » parole qui caractérise bien l'état des gouvernements musulmans, même entre les mains des sociétés qui leur sont dévouées, et la puissance de ces congrégations.

Ne croyons pas que les gouvernements n'aient pas, eux aussi, des auxiliaires, et que l'entente règne parfaitement dans cet antre de Satan; nous avons cité les Taibya et les Madanya qui se sont mis à la disposition du gouvernement marocain et de la Sublime Porte.

Nous allons dire ici quelques mots de ces deux ordres; nous verrons ainsi, sous son vrai jour, comment les ordres religieux jouent leur rôle politique.

L'ordre des Taibya est pour ainsi dire l'ordre national marocain, c'est lui qui combat de toute son influence (querelle de paroisse et d'ordre) la marche toujours envahissante des autres ordres religieux. D'après une croyance assez répandue, le fondateur serait Mouley-Idris-Ben Abd-Allah, fils du Khalife Ali-Ben-Abou-Taleb, fondateur de la dynastie des Idricites. Il aurait fondé, à Fez, une célèbre université (VIIIe siècle de notre ère) où se formèrent un grand nombre de savants musulmans, qui se constituèrent en association religieuse : au XVIe siècle, elle se serait divisée en deux branches. Le vrai fondateur de cet ordre fut un descendant de Mouley-Idris qui s'appelait Mouley-Abd-Allah, affilié aux Djazoulya, branche des Chadelya. Ce fut lui qui fonda la célèbre zaouia d'Ouezzan. Son but était de porter atteinte à l'influence des Qadrya dont le siège est à Bagdad et de donner un ordre

national au Maroc. Aussi la protection officielle de l'empereur lui fut toujours accordée. Cependant il ne donna pas son nom à l'ordre qu'il avait fondé ; ce fut son troisième successeur : les Khouan, fiers des règles pleines de sagesse qu'il avait su leur donner, voulurent s'appeler de son nom : c'était Mouley Taïeb. Ce personnage passe pour être l'auteur d'une prophétie assez connue en Algérie; il aurait promis à ses disciples la possession de toute l'Afrique du Nord ; mais, avant que cette promesse reçoive son accomplissement les Français doivent y commander en maîtres. Il continua les traditions de l'ordre, et suivit toujours la même ligne de conduite que ses prédécesseurs. Ce fut lui, dit-on, qui, après avoir converti de nombeux nègres du domaine de l'Etat, les fit affranchir et en forma la garde noire, si fidèle à l'empereur. Cet acte seul suffirait à prouver que les Taïbya sont dévoués corps et âme au chérif, et que l'empereur du Maroc n'a pas d'amis plus dévoués. Dans toutes les circonstances difficiles, le chérif d'Ouezzan intervient pour sauvegarder les intérêts de son prince. Sans doute, ils ne sont pas ses esclaves; et, comme des serviteurs fidèles ayant confiance dans leur fortune et leur puissance, ils peuvent dire sans exagération ce que leur disait Mouley-Taïeb : « Le sultan ne pourra pas se défaire de vous et ne fera rien sans vous. »

Ordre plutôt politique que religieux, cette association ne produira jamais de ces exaltés dont nous avons parlé au chapitre IIIe. Les visions, les extases, tout cela est à peu près inconnu chez eux, et le diker que nous avons cité plus haut sert plutôt de signe de reconnaissance que de moyen pour arriver à l'extase. Le Chérif d'Ouezzan, toujours général de l'ordre, n'est nullement hostile à la civilisation et au progrès : il suit d'un œil anxieux la politique de l'Europe et les convoitises des diverses nations sur son pays. Bien plus, le Chérif Abd-es-Sellem a voulu se placer lui-même directement sous la protection de la France. Comme ici nous ne voulons pas parler des relations politiques des ordres religieux et de la France, nous réservant de le faire, pour chaque ordre en particulier, dans la seconde partie, nous ne citerons pas les nombreux faits à l'appui de ce que nous avançons : il est certain toutefois que la France, depuis plus de cinquante ans, a de puissants amis auprès de l'empereur du Maroc, et que presque tous les Chérifs d'Ouezzan qui se sont succédé depuis 1830 nous ont été favorables. Malgré tous les efforts des Taïbya pour entraîner le Maroc dans le concert des nations européennes, malgré tous leurs efforts pour faire sortir leur pays de l'ornière musulmane, nous doutons qu'ils puissent longtemps encore, livrés à eux seuls, soutenir les efforts combinés des Qadrya, des Derqaoua, Tidjanya et surtout des Snoussya.

L'empereur du Maroc a donc, dans les Taïbya, des alliés fidèles sur lesquels il peut compter; faut-il en penser autant des Madanya? Servent-ils avec autant de zèle les intérêts du sultan de Stamboul ? Evidemment non. L'empereur de Constantinople, qui favorise tant les Snoussya dans la Tripolitaine, voudrait cependant opposer au torrent qui va tout ravager une digue assez puissante. Les Madanya ne sont qu'une branche des Derqaoua, qui se rattachent à la grande famille de Chadeli. Les plus grands ennemis des Turcs sont certainement les Derqaoua; pour eux, derqaoui est synonyme de révolté et de rebelle. Les Derqaoua et les Madanya ne suivent plus la règle de Chadeli en matière politique. Nous avons cité plus haut la parole qu'il prononçait souvent devant ses disciples : Obéis au Cheikh avant d'obéir au pouvoir établi ; et il ordonnait à ses disciples de ne pas se mêler des choses terrestres, de ne pas s'occuper de politique, et surtout de ne pas désirer le pouvoir. Cette théorie, un peu platonicienne de résistance au gouvernement établi, n'était pas faite pour plaire à quelques esprits turbulents : de là naquirent les Derqaoua, qui se scindèrent encore, et, de cette scission, naquirent les Madanya. Ce sont ces derniers, véritables révolutionnaires, qui ne demandent qu'à renverser tout gouvernement, que la Sublime Porte, dans sa sagesse et son habileté, a voulu opposer aux autres ordres. Les Madanya n'ont qu'un but : chasser les chrétiens de l'Afrique et de l'Asie ; et puis, comme les Snoussya, établir l'imamat; en somme, ils ont le même but, sans avoir le même nom ; mais nous croyons que les Snoussya, par leur habileté, sauront bien vite les gagner à leur cause. En attendant, les Madanya se rient des Turcs, et, sous prétexte de les servir, sont les meilleurs auxiliaires des Snoussya.

On le voit : les sociétés secrètes musulmanes poursuivent leur but avec acharnement et une persévérance digne d'une meilleure cause. Malgré les railleries et les haines d'un clergé salarié, malgré les sarcasmes et les railleries que leur prodiguent les poètes et auteurs musulmans, malgré les persécutions les plus cruelles qu'elles ont eu à subir, les congrégations musulmanes sont de plus en plus terribles. Elles regardent l'Europe d'un œil menaçant. Dans la 2e partie, nous parlerons des progrès effrayants, en particulier des Snoussya, dans le Soudan,

où plusieurs royaumes sont entièrement gagnés à leur ordre, où les rois ne sont que de fidèles affiliés de l'ordre et en quelque sorte les Khalifa du grand maître de Djegboub. Elles se comptent : toutes n'ont qu'un même but ; et, à part les Taïbya, au Maroc, les Bektachya et quelques autres plus importantes en Turquie, toutes les autres sont prêtes à jeter dans la mer le chien de chrétien et le turc apostat. Qu'est-ce, en effet, que les Taïbya, en face des légions innombrables des Snoussya, des Rahmanya, des Qadrya, des Tidjanya, etc., qui entourent d'un vaste réseau tout le bassin de la Méditerranée. Du golfe de Gabès à la frontière du Maroc, la France compte seulement 60.000 hommes. Les Rahmanya seuls, disséminés sur un espace relativement restreint de Bône à Alger sont plus de 100.000, et, nous pouvons nous y attendre, ils nous feront une guerre sans merci, auprès de laquelle les horreurs de Palestro et de Sarda ne seront rien.

Aussi, en terminant cette première partie, et avant de montrer la force et l'organisation de chaque ordre en particulier, adresserons-nous à la France le même cri que le grand cardinal que l'Algérie a perdu : « Le danger, le vrai danger est là, » et nous terminerons par ce mot du fils de Snoussi à un personnage étranger, auquel il montrait ses magasins bien fournis et tout l'outillage bien complet pour fabriquer des armes : « Contre qui destines-tu cet armement formidable, lui demanda l'étranger, est-ce contre les Français ou les Turcs ? — Contre tous les deux, je veux tout exterminer le chrétien et le Turc. »

FIN DE LA PREMIÈRE PARTIE

Ad. Ricoux.

(A suivre.)

UN MIRACLE DE JEANNE D'ARC

La *Semaine Religieuse* du diocèse de Langres reçoit la lettre suivante d'un de ses amis du département de la Haute-Marne :

Mon cher Rédacteur,

Dieu vient de témoigner du grand crédit dont la vénérable Jeanne d'Arc jouit auprès de lui par un fait qu'il ne m'appartient pas de qualifier théologiquement, mais qu'en tout cas je puis bien appeler extraordinaire.

En deux mots voici l'histoire :

Une Sœur de la Providence d'Arras, demeurant à l'orphelinat de Fruges, était atteinte d'une carie des os des deux pieds avec écoulement de pus fétide et enflure énorme. Dans sa désolation, elle eut recours à Jeanne d'Arc. La céleste libératrice de la France voulut bien aussi se faire la libératrice d'une pauvre religieuse. A la suite d'une neuvaine faite à la Vénérable, le mal disparut si complètement qu'on n'apercevait même plus la place de la plaie.

Une guérison aussi radicale et aussi subite ne pouvait, on le comprend, passer inaperçue aux yeux du promoteur de la cause de Jeanne d'Arc.

Un tribunal a donc été constitué pour informer sur le fait en question. Ses travaux n'ont pas duré moins de trois semaines. Les pièces du procès sont parties il y a quelques jours pour Rome, et on dit qu'après en avoir pris connaissance, le Pape se serait écrié : « Mais c'est là vraiment un miracle de premier ordre ! Encore deux semblables et la Vénérable de l'an dernier pourra être déclarée Bienheureuse ».

Je tiens ce fait et ces détails d'une *source absolument sûre*. Vous pouvez, si vous le jugez bon, les porter à la connaissance des lecteurs de votre excellente petite revue diocésaine ; ils ne pourront qu'augmenter leur confiance danz l'intercession de la sainte et héroïque Pucelle.

Vient de paraître le numéro-programme d'un nouvel organe catholique hebdomadaire, intitulé *la Croisade*, directeur : Alain Gouzien, (30, rue Antoinette, Paris). Nous souhaitons de tout cœur la bienvenue à ce nouveau champion des saintes luttes en faveur de l'idée *française* et *catholique ;* honneur « aux jeunes gens qui, épris d'un immense amour pour leur « Mère la Sainte Eglise qu'ils voient chaque « jour vilipendée, outragée, persécutée, veu- « lent mettre au service de sa cause l'ardeur, « l'enthousiasme de leurs vingt-cinq ans ! »

Petite Correspondance.

Nous n'avons pas reçu les deux premières strophes du *Salut à Diana* de M. le comte A. de S. Aussitôt qu'elles nous seront parvenues, nous nous ferons un plaisir de les publier, avec les deux autres que nous avons reçues et qui en sont le complément.

Saint-Etienne, imp. BOY. *Le Gérant :* P. PEYRE.